



<p>Evaluation finale de l'effet 3 du CPD – Mauritanie : Les institutions et les communautés contribuent à la gestion durable des ressources naturelles, afin d'anticiper les crises et les effets du changement climatique et d'y apporter des réponses</p>
--

<p>Organisation ayant initié l'évaluation : PNUD Bureau Pays Mauritanie Pays de l'intervention de l'évaluation : Mauritanie Calendrier de l'évaluation : 20 octobre-10 décembre 2021 Evaluateur : Cheikh Tidiane SALL Consultant international, Email : tidianesall1@gmail.com</p>
--

Remerciements

Nous exprimons nos remerciements à l'ensemble des personnes et des institutions impliquées dans la mission: le Bureau PNUD Mauritanie, la partie nationale à travers les Ministères et les entités publiques concernées, les autorités administratives et locales, les partenaires de mise en œuvre des projets de l'effet3. La mission remercie particulièrement l'équipe des Unités Développement Durable et Suivi-évaluation directement impliqués dans l'évaluation et qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer la préparation, la supervision et la mobilisation des acteurs et accompagner le consultant durant les visites de terrain et les entretiens au niveau national.

Aussi aux autres partenaires techniques et financiers (Union Européenne, Agence Française de Développement), la mission leur adresse des remerciements pour leur collaboration et les entretiens accordés.

Version finale

Sommaire

Acronyme	4
I. Résumé exécutif	6
1.2. Description du Programme	6
1.3. But, Objectifs, Public cible et Utilisations des résultats de l'Évaluation	6
1.4. Méthodologie	7
1.5. Principales conclusions/déductions-enseignements tirés-recommandations	7
1.5.1. Pertinence-cohérence-alignement	7
1.5.2. Efficacité	7
1.5.3. Efficience.....	8
1.5.4. Durabilité	8
1.5.5. Genre et thématiques transversales.....	8
1.6. Leçons apprises.....	9
1.7. Recommandations.....	11
II. Introduction.....	13
2.1. But.....	13
2.2. Portée de l'évaluation.....	13
2.3. Objectifs et destinataires principaux de l'évaluation.....	14
2.4. Identification succincte de l'effet 3 objet de l'évaluation	14
2.5. Structure de présentation du rapport d'évaluation.....	14
III. Description de l'effet 3.....	16
3.1. Contenu de l'intervention.....	16
3.2. Risques associés au programme.....	17
3.3. Analyse de la situation contextuelle de l'effet 3 selon le CPD 2018-2022	17
3.4. Bénéficiaires directs et indirects du programme	18
3.5. Liens du programme avec les priorités nationales.....	18
3.6. Liens de l'effet 3 avec les cadres de programmation du Système des Nations Unies et du PNUD .	19
3.7. Phase du programme en cours et changements éventuels y intervenus.....	19
3.8. Partenariats dans le cadre du CPD/Effet3.....	19
3.9. Portée de l'Intervention	19
3.10. Ressources totales pour l'effet 3	20
3.11. Faiblesses dans la conception	20
3.12. Contraintes d'exécution de l'intervention	20
IV. Etendue et objectifs de l'évaluation.....	20
4.1. Etendue de l'évaluation.....	20
4.2. Objectifs de l'évaluation.....	20
4.3. Critères et questions évaluatives.....	21

V.	Approche méthodologique de réalisation de l'évaluation.....	23
5.1.	<i>Sources de données.....</i>	23
5.2.	<i>Echantillon et cadre d'échantillonnage.....</i>	24
5.3.	<i>Procédures et instruments de collecte de données.....</i>	24
5.4.	<i>Normes de performance.....</i>	24
5.5.	<i>Participation des parties prenantes.....</i>	24
5.6.	<i>Considérations éthiques.....</i>	25
5.7.	<i>Informations relatives à l'historique sur l'évaluateur.....</i>	25
5.8.	<i>Principales limitations de la méthodologie.....</i>	25
VI.	Analyse des données.....	26
VII.	Déductions et conclusions.....	27
7.1.	<i>Déduction.....</i>	27
7.1.1.	<i>Pertinence-cohérence-alignement.....</i>	27
7.1.2.	<i>Efficacité.....</i>	30
7.1.3.	<i>Efficience.....</i>	38
7.1.4.	<i>Durabilité-impact.....</i>	39
7.1.5.	<i>Questions transversales.....</i>	42
7.2.	<i>Conclusion.....</i>	44
7.2.1.	<i>Principales constatations sur l'intervention (effet 3).....</i>	44
7.2.2.	<i>Leçons apprises et bonnes pratiques.....</i>	47
7.2.3.	<i>Recommandations.....</i>	50
Annexes.....		52

Acronyme

AFD	Agence Française de Développement
AMCC	Alliance Mondiale Contre le Changement Climatique
APAUS	Agence pour la Promotion de l'Accès Universel aux Services
APE	Action Pauvreté Environnement
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CAD	Comité d'Aide au Développement
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDN	Contribution Déterminée Nationale
CPD	Document de Programme Pays
CPDD	Cadre de Partenariat pour le Développement Durable
DEME	Directeur de l'Electricité et de la Maitrise de l'Energie
DRR	Réduction des risques de désastres
ECHO	Direction générale de la protection civile et des opérations d'aides humanitaires européennes
EIE	Etude d'Impact Environnemental
ENABEL	Agence Belge de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
GIZ	Coopération Allemande
HSTF	Renforcer la résilience communautaire et la sécurité humaine des communautés vulnérables en milieu urbain
IFC	Société Financière internationale
ISDB	Banque Islamique de Développement
LOLF	Loi Organique de la Loi de Finances
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MINIGRIDS	Mini réseaux hybrides
MPME	Ministère du Pétrole des Mines et de l'Energie
NIM	Exécution Nationale
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONM	Office Nationale de la Météorologie
PANE	Plan National d'Actions pour l'Environnement
PCTI	Plans Climat Territoriaux Intégrés
PGE	Plan de Gestion Environnemental
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODOC	Document de Projet
ProPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président de la République
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAOR	Rapport Annuel Orienté vers les Résultats
SCAP-RU	Système Communautaire d'Alerte Précoce et Réponses aux Urgences

SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SNEDD	Stratégie Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité
UDD	Unité Développement Durable
UE	Union Européenne
UNEG	Guide pour l'Éthique de l'Evaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le code de conduite
UNFPA	Fonds des Nations pour la Population

I. Résumé exécutif

1.2. Description du Programme

(i). L'effet 3 du CPD 2018-2022, objet de cette évaluation porte sur « Les institutions et les communautés contribuent à la gestion durable des ressources naturelles, afin d'anticiper les crises et les effets du changement climatique et d'y apporter des réponses ». Sa mise en œuvre s'est faite à travers les cinq produits suivants : (P.1) Les institutions nationales disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour assurer la coordination des opérations environnementales, la protection des écosystèmes et la gestion efficace des risques de catastrophe; (P.2) Les populations vulnérables disposent de suffisamment de capacités, de ressources et d'un environnement favorable pour renforcer la résilience des ressources pour le développement socioéconomique et des moyens d'existence des populations locales grâce à une gestion efficace des risques liés aux catastrophes et au climat ; (P.3) Les acteurs nationaux disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour intégrer efficacement le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et stratégies de développement et pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ; (P.4) Les institutions nationales et les communautés rurales élaborent et mettent en œuvre des modèles durables d'accès aux énergies renouvelables ; (P.5) Les institutions nationales disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer une gestion efficace des ressources en eau sensible au genre.

(ii). Pour acter ces produits, le PNUD, avec la collaboration de partenaires financiers, a élaboré et mis en œuvre soit directement ou indirectement, un certain nombre de projets dont: Alliance Mondiale Contre le Changement Climatique (AMCC), Renforcer la résilience communautaire et la sécurité humaine des communautés vulnérables en milieu urbain grâce à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 HSTF (HSTF), renforcement de la préparation et réponse aux urgences face aux multiples risques de catastrophes naturelles appuyé par la commission européenne chargée de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire (DRR ECHO), Action-Pauvreté-Environnement (APE), Promouvoir des mini-réseaux dans les provinces mauritaniennes à l'aide de technologies hybrides (MINIGRIDS)

(iii). Selon le CPD 2018-2022, l'exécution de cet effet3 devait nécessiter une mobilisation de ressources indicatives à hauteur de 20 050 000 USD dont 2 600 000 de ressources ordinaires soit 13% du budget total. Les autres ressources à mobiliser pour le cycle de l'effet représentent 17 450 000 USD soit 87%. Ces volumes financiers étaient destinés à financer les projets élaborés et exécutés sous l'effet 3 et tout autre appui nécessaire pertinent relevant de son domaine d'intervention.

1.3. But, Objectifs, Public cible et Utilisations des résultats de l'Évaluation

(iv). L'objectif de cet exercice est d'évaluer les résultats des interventions du PNUD Mauritanie dans le domaine du renforcement des capacités des institutions et des communautés dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, d'identifier les défis majeurs qui se dressent à une gestion durable et leçons apprises de la mise en œuvre des interventions du PNUD en Mauritanie.

Le Bureau du PNUD Mauritanie, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, les autres Ministères concernés par les domaines d'intervention du CPD/Effet3, les autres partenaires nationaux impliqués dans le CPD, les partenaires techniques et financiers seront les principaux utilisateurs des résultats de cette évaluation.

1.4. Méthodologie

(v). L'évaluation a été menée en 3 phases : (i) préparation de la mission, réunion de cadrage, revue documentaire, (ii) phase de collecte de données (mission de terrain en Mauritanie du 17 novembre au 10 décembre 2021) et entretiens avec les parties prenantes clés et (iii) phase d'analyse des données, l'élaboration de ce rapport provisoire dont les réactions et contributions du commanditaire permettront de produire le rapport final de l'évaluation de l'effet3.

1.5. Principales conclusions/déductions-enseignements tirés-recommandations

(vi). Dans l'optique de l'opérationnalisation de l'effet 3 du CPD 2018-2022, plusieurs projets ont été élaborés et réalisés. Certains sont arrivés à terme et d'autres en cours jusqu'en fin 2021 et même au-delà. La revue des réalisations des différents projets et les entretiens effectués auprès des parties prenantes à l'échelle nationale et locale, font ressortir des résultats intéressants à documenter et à valoriser. Les conclusions et constats généraux qui se dégagent de l'exécution des projets de l'effet 3 sont appréhendés à deux niveaux essentiellement : stratégique et opérationnel.

En référence aux critères d'évaluation du CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique), la situation se présente comme suit :

1.5.1. Pertinence-cohérence-alignement

(vii). L'effet 3 du CPD 2018-2022 est pertinent du point de vue stratégique et opérationnel, en ce sens qu'il s'aligne parfaitement avec les priorités de développement de l'Etat Mauritanien. Il cadre avec le Programme Prioritaire Elargi du Président de la République pour la relance économique (ProPEP), la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030), la Stratégie Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable (SNEDD), la Contribution Déterminée Nationale CDN.

(viii). L'effet 3 a été élaboré en tenant compte des Objectifs de développement durable (ODD), des orientations stratégiques du Cadre de Partenariat pour le Développement Durable du système des Nations Unies (CPDD) et du Plan Stratégique du PNUD 2018-2021) auxquels il prend racine. L'effet 3 est une réponse pertinente aux plans régional et local en ce qui concerne la problématique liée à la préservation de l'environnement, au renforcement des capacités de résilience des populations au changement climatique, aux risques de catastrophe, à l'accès à l'eau, à l'énergie.

1.5.2. Efficacité

(ix). La mise en œuvre de l'intervention s'est révélée efficace dans sa globalité. Ce niveau d'efficacité a été rendu possible grâce à un paquet de projets élaborés et mis en œuvre durant la période 2018-2022. En plus de réalisations physiques sur le terrain, l'effet 3 a produit des résultats et a induit des changements importants sur le plan stratégique qui conforte son degré

d'efficacité. Ainsi de nombreuses réformes et l'élaboration d'outils et d'instruments institutionnels stratégiques pertinents ont été menées dans des domaines divers sur la période 2018-2021. Parmi ces outils, on peut notamment citer: la LOLF (Loi Organique de la Loi de Finance), l'élaboration du budget sensible au changement climatique, l'intégration de la dimension pauvreté-environnement dans la SCAPP, l'élaboration et la validation du code de l'électricité, l'élaboration du code de l'assainissement, la révision de la loi portant sur le code forestier, la mise en place de différents cadres institutionnels aussi bien au niveau régional, départemental, communal et local pour prendre en charge la question de la réduction des risques de catastrophe, etc.

Toutefois, l'absence d'une théorie de changement explicite de l'effet 3 dans le CPD qui décrit de façon précise la chaîne de résultats, n'ont pas facilité une analyse pertinente croisée de l'évolution des résultats issus de la mise en œuvre des projets de l'effet3.

1.5.3. Efficience

(x). La gestion financière de l'effet 3 a montré une certaine efficience, car elle a été supportée au sein du PNUD, par un cadre de gestion de bon standing qui optimise les emplois de ressources. L'appui et l'assistance technique fournis par le PNUD, ont été jugés satisfaisants et la planification des activités s'est faite sur une base assez régulière avec des résultats bien appréciés par les différents partenaires rencontrés. Le CPD à travers son effet3 a développé efficacement des partenariats aussi bien avec les autorités gouvernementales à travers les ministères concernés, qu'avec les ONG d'encadrement qui ont accompagné la mise en œuvre des projets sur le terrain. En dépit de ce niveau de standing dans la gestion, des partenaires ont souligné les lenteurs notées dans les procédures administratives et financières du PNUD qui ont des répercussions sur la célérité dans le démarrage et l'exécution des projets.

1.5.4. Durabilité

(xi). L'ancrage d'interventions du PNUD sous le sceau des modalités d'exécution nationale qui responsabilise les entités nationales (Ministères et Directions concernées selon les projets), ont favorisé dans une certaine mesure, l'appropriation par les autorités nationales, des projets de l'effet3, gage elle-même d'une bonne durabilité des résultats notamment sur les plans institutionnels stratégiques. Cependant, sur le terrain, la situation n'est pas identique malgré les résultats intéressants générés par les projets. A défaut d'une bonne appropriation locale par les services techniques représentant les entités nationales dans les régions ; en plus des faibles capacités de ces derniers, de l'absence de stratégies de consolidation et de plans de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires, la durabilité des acquis n'est pas pour autant assurée à satisfaction.

1.5.5. Genre et thématiques transversales

(xii). La dimension genre est diversement appréhendée dans le cadre de l'effet 3 et dans les interventions du PNUD. Sur le plan stratégique, le PNUD s'est doté d'une stratégie genre entre 2019-2022 qui a été mise en œuvre et déclinée du point de vue opérationnelle dans la conception des projets et leur mise en œuvre ensuite. Le ciblage des zones géographiques et des bénéficiaires des projets, sont soumis au respect des critères de genre.

(xiii). Tous les projets passent en revue la dimension genre, l'égalité des sexes et les droits humains les projets exécutés n'ont pas en réalité les mêmes degrés de sensibilité genre. Les projets qui ont plus une empreinte opérationnelle, sont beaucoup plus sensibles au genre et

gènèrent plus de données factuelles d'appréciation à l'immédiat ; contrairement à d'autres types de projets stratégiques intervenant plus dans l'appui institutionnel au gouvernement, à l'image du projet APE et du MINIGRIDS par exemple. Toutefois, ces derniers projets d'appui aux entités nationales de l'Etat prennent aussi en compte la dimension genre et les catégories sociales défavorisées notamment à travers les différents instruments et outils de pilotage du développement économique et social du pays qu'ils ont promus en partenariat avec les autorités nationales. Ainsi, le budget de l'Etat, du fait des appuis techniques apportés, intègre maintenant les personnes exclus et défavorisés. C'est le cas aussi des nombreuses réformes et des codes élaborés et ou révisés, notamment celui de l'électricité qui intègre les énergies renouvelables pour favoriser une meilleure couverture de l'électricité en milieu rural dont vivent la plus part des couches défavorisées.

1.6. Leçons apprises

Au plan stratégique

(xiv). Le pilotage et la mise en œuvre des projets de l'effet 3 ont révélé la dimension transversale du CPD 2018-2022 du PNUD Mauritanie qui reflète de plus sa pertinence et sa cohérence par rapport aux politiques et stratégies de développement du pays. La plupart des projets de l'effet 3 sont complémentaires et impactent directement ou indirectement des domaines aussi variés du développement (économie, environnement, résilience, énergie, eau et assainissement, etc.).

Au Bureau pays du PNUD, la création d'un mécanisme institutionnel d'appui et de support aux activités de l'Unité Développement Durable alimenté par les ressources propres du PNUD, a été déterminant dans la mise en œuvre du CPD/Effet 3. Ce mécanisme a apporté de la célérité à l'exécution d'activités spécifiques avec la partie nationale contribuant ainsi à rehausser l'efficacité de l'intervention, car ayant permis de prendre en charge les processus de formulation de certains projets, la réalisation d'activités spécifiques qui n'étaient pas prévues à travers les projets officiels de l'effet 3 et d'appuyer le processus d'élaboration de certains outils au niveau national comme l'appui du PNUD à l'actualisation de la Contribution Déterminée Nationale (CDN). Ce mécanisme est en elle-même une bonne pratique institutionnelle au sein du PNUD.

(xv). Le choix d'ancrage institutionnel national de projets d'envergure à fort impacts environnementaux et socioéconomiques comme le projet APE et le MINIGRIDS, participe pour beaucoup à renforcer le positionnement stratégique du PNUD en Mauritanie. Cet ancrage national qui responsabilise les entités nationales de l'Etat a été un facteur conducteur à l'appropriation de l'intervention du PNUD par les autorités gouvernementales. Les appuis apportés à la SCAPP et les réformes budgétaires à travers par exemple la LOLF, le CDMT qui est une étape préliminaire avant l'adoption de la LOLF, etc. qui profitent à tous les secteurs du développement, témoignent de plus, de la dimension transversale de l'intervention du PNUD via son Document de Programme Pays particulièrement en son effet 3. En plus, la complémentarité des produits de l'effets 3 du CPD et l'adossement des effets 1 et 2 à l'effet 3 (puisque l'environnement de façon globale étant le socle et le substrat de toutes les actions de développement), traduisent de façon pratique cette dimension intégrée et transversale du CPD 2018-2022.

(xvi). Lorsqu'une intervention sur des problématiques environnementales et énergétiques préoccupantes, est bâtie sur une stratégie prudente, consolidante et progressive et ayant débouché sur des changements institutionnels fort appréciés, elle offre plus de possibilités et de facilités à d'autres partenaires pour venir apporter des solutions contributives à cette problématique. Pour illustration, le MPME collabore dans le domaine des énergies

renouvelables avec d'autres partenaires techniques et financiers sous le concept MINIGRIDS, qui, de par ses résultats stratégiques obtenus, est devenu aujourd'hui, pour les autorités du Ministère, un programme ou un cadre de référence à travers lequel, des partenaires investissent dans le développement de mini réseaux hybrides. Cela met en évidence l'effet catalytique de l'intervention du PNUD à travers son CPD 2018-2022, renforce dans ce sens son leadership et confirme sa mission d'institution stratégique pourvoyeuse de solutions à des problématiques complexes du développement.

(xvii). La multiplicité et l'insuffisance de coordination des interventions des différents partenaires techniques et financiers qui appuient les mêmes entités nationales à la définition, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes stratégiques, ne militent pas en faveur d'une meilleure lisibilité et efficacité des actions de développement. Ainsi, la mise en place, par les autorités nationales avec l'aide du PNUD, d'un cadre fonctionnel d'échange et d'harmonisation des interventions, s'avère plus que jamais nécessaire.

(xviii). L'intervention du PNUD en Mauritanie montre aussi que le Ministère des Finances et le Ministère de l'Economie peuvent-être des portes d'entrée pertinentes pour la prise en compte de l'animation environnementale dans les politiques de développement économique et social du pays. Son intervention à travers par exemple le projet APE a largement contribué à mieux considérer la dimension environnement dans les politiques publiques de l'Etat. Les mécanismes financiers renforcés vont permettre d'avoir une vision claire des aspects et impacts environnementaux de chaque programme dans le cadre du budget de l'Etat.

Au plan opérationnel

(xix). L'exécution des projets de l'effet 3 du CPD 2018-2022, montre qu'il ne serait pas pertinent de vouloir considérer les résultats et changements induits par la mise en œuvre de ces projets sur le même horizon temporaire de ce CPD. En d'autres termes, pour certains projets de l'effet3 du CPD finissant, les véritables résultats et changements apportés ne seront réellement perçus qu'avec la mise en œuvre du ou des CPD à venir. Cela est tout à fait normale, car le pas de temps, pour qu'une action menée dans l'environnement, la gestion des ressources naturelles, le changement climatique, puisse porter des fruits tangibles est généralement plus important en termes de durée que celle d'un programme de 4 à 5 ans. Par conséquent, il est nécessaire, pour les projets d'environnement, de les faire suivre par d'autres phases pour l'accompagnement, la consolidation des résultats en vue d'obtenir des changements amplifiés et durables.

(xx). La complémentarité et la consolidation de réalisations par des projets qui se succèdent sont en soi, une bonne pratique ; car permettant d'éviter des doublons et de renforcer l'efficacité des interventions du PNUD sur le terrain au bénéfice des populations. Le projet ECHO a consolidé et renforcé des réalisations du projet AMCC dans certains sites de la Wilaya de l'Assaba, notamment dans la Moughataa à Barkéol par la mise en place des systèmes communautaire d'alerte précoce et des réponses aux urgences (SCAP- RU) réalisée au niveau de mêmes villages ayant bénéficiés d'initiatives communautaires pour la sécurité alimentaire (microprojets communautaires) du projet AMCC.

(xxi). L'instabilité institutionnel et les mouvements assez fréquents de personnels techniques qualifiés, conjugués au faible niveau d'appropriation des projets par quelques acteurs au niveau national ; constitue, dans une certaine mesure, une limite pour la pérennisation des acquis des projets. N'eût été cette limite, l'efficacité des projets, serait encore plus importante.

Les résultats intéressants générés par les projets, montrent que ce n'est pas uniquement avec les gros financements qu'on obtienne des résultats, mais aussi les projets d'envergure moyenne peuvent générer des résultats et des impacts importants. C'est le cas par exemple de l'AMCC, à travers lequel, les petits projets ont produits des résultats intéressants sur le terrain. Le MINIGRIDS aussi, avec un budget qui n'est pas énorme, a réussi à insuffler et catalysé une dynamique institutionnelle au niveau national sur les mini réseaux hybrides.

(xxii). Les AGR au profit des femmes soutenues par l'intervention du PNUD restent encore très utiles et se poursuivent dans les villages avec une diversification des productions (maraichage, transformation, teinture, savonnerie, etc.). Les raisons de ce succès sont d'abord et surtout imputables à la volonté manifeste de ces femmes elles-mêmes de sortir de la pauvreté et de participer pleinement à la vie de la communauté. En outre, leur expérience dans ces secteurs d'activités a facilité l'intervention du PNUD qui les a accompagnées à mieux s'organiser et être plus efficaces. La leçon apprise de ce succès est lorsqu'un projet valorise et renforce les expériences, les pratiques et les acquis d'une organisation de base en l'accompagnant par un dispositif méthodologique, d'appui-conseil et de renforcement de capacités, il offre plus de garantie pour générer des résultats susceptibles d'être durables.

1.7. Recommandations

► Au PNUD

Améliorer les modalités d'exécution nationale des projets (NIM) pour plus de performance de ces projets.

(xxiii). Suite à la perception de bon nombre de parties prenantes nationales sur les lenteurs administratives du PNUD, il est à cet effet nécessaire d'améliorer les modalités d'exécution nationale en renforçant les responsabilités et les missions des unités de coordination et de gestion des projets logées au sein des Ministères. Cette recommandation sera mise en œuvre comme suit : (i) renforcer davantage les capacités des unités de coordination et des DNP sur les procédures du PNUD, (ii) renforcer leurs responsabilités notamment en leur confiant quelques processus liés à l'attribution de marchés d'envergure moindre et à la contractualisation avec les prestataires de services. Le paiement de ces services correspondants sera assuré par le PNUD, (iii) mettre en place un dispositif d'assistance technique rapproché pour superviser, conseiller et orienter les unités de coordination des projets NIM, (iv) mettre en place un dispositif permanent d'échange et de communication entre les unités de coordination et le PNUD pour apporter rapidement de la diligence à certains goulots d'étranglement.

Institutionnaliser progressivement la gestion des connaissances, l'apprentissage et la capitalisation dans les interventions du PNUD pour améliorer sa visibilité et mieux valoriser sa contribution aux efforts nationaux de développement de la Mauritanie

(xxiv). Certes, des évaluations (à mi-parcours et finales) systématiquement réalisées par le PNUD pour ses projets et programmes, sont importantes ; mais l'institution gagnerait plus, en adoptant et en institutionnalisant, en complément au suivi-évaluation classique ; des processus d'apprentissage, de gestion des connaissances et de capitalisation qui offrent une plus grande valeur ajoutée supplémentaire en termes de visibilité, de lisibilité et de valorisation. Pour mettre en pratique cette recommandation, il faut (i) renforcer les capacités du personnel technique des Unités sur la gestion des connaissances, l'apprentissage, la capitalisation, (ii) définir et élaborer une stratégie de gestion des connaissances pour le PNUD-Mauritanie, (iii) élaborer un plan de mise en œuvre de cette stratégie sur l'horizon du CPD, (iv) systématiser l'élaboration des

théories de changements pour le CPD et les projets. Ces théories de changements ont des liens directs avec les changements attendus et les apprentissages induits par la mise en œuvre des interventions. L'institutionnalisation du processus de capitalisation nécessitera tout de même un expert supplémentaire à mettre à la disposition de l'Unité Suivi-Evaluation chargée la mise en œuvre de ce processus.

Encourager l'élaboration et la mise en œuvre de projets ou programmes d'envergure qui intègrent presque toutes les unités (UDD, Gouvernance, Croissance pauvreté, etc.) pour plus d'effets conjugués stratégiques et opérationnels

(xxv). Il s'agit d'adopter une approche programme par rapport à la multiplicité des projets d'envergure moindre pour s'offrir plus d'espaces à mieux valoriser les ressources humaines surtout et générer davantage de résultats amplifiés et structurants. Ce programme concernera toutes les Unités Développement durable, Gouvernance, Croissance pauvreté, etc. avec des composantes dédiées à chacune d'elles et l'Unité Suivi-Evaluation comme support technique. Pour mettre en œuvre cette recommandation, il est important : (i) d'initier sous la direction du Top management, des échanges entre les unités sur des thématiques qui peuvent aller ensemble par rapport aux problématiques de développement les plus prégnantes en Mauritanie, (ii) d'identifier les sources de financement (par exemple il y a beaucoup de niches de financement décentralisé du climat avec le Fonds vert et les Fonds bilatéraux, (iii) de mettre en place une petite équipe restreinte entre les unités pour l'élaboration de ce programme structurant inter-unités du PNUD.

► **Au PNUD et au Gouvernement**

Renforcer et orienter le leadership gouvernemental vers une réelle incitation des partenaires à promouvoir la programmation conjointe et harmonisée de leurs interventions, notamment sur les thématiques stratégiques pour le développement du pays.

(xxvi). Les parties prenantes nationales rencontrées ont fait état de la multiplicité des interventions mal coordonnées de divers partenaires techniques et financiers dans des domaines clés du développement en Mauritanie (Environnement, changement climatique, risques de désastres, énergie, eau). Cette défaillance de coordination supérieure conduit à un manque de lisibilité et à un déficit de performances des déploiements stratégiques comme opérationnelles. Cette recommandation pourra être mise en œuvre ainsi : (i) faire la cartographie de tous les partenaires techniques et financiers, (ii) organiser une conférence d'harmonisation sous le leadership du MPME et du MEF avec l'appui du PNUD, (iii) mettre en place un cadre d'harmonisation et de suivi composé de personnalités publiques fortes avec un engagement et un leadership avéré, (iv) insister sur la SCAPP cadre de référence. Ce cadre d'harmonisation permettra de construire des synergies efficaces entre les partenaires techniques et financiers sous la coordination et l'orientation du gouvernement avec l'appui du leadership du PNUD. Il pourra jouer aussi un rôle important pouvant éviter des chevauchements comme ce fut le cas dans l'étude du Plan Directeur d'Électrification Rurale commanditée par le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines avec appui financier du PNUD, avec l'étude d'une stratégie d'électrification nationale menée pour le compte de la Banque Mondiale.

Mettre en place une stratégie d'ingénierie sociale pour l'accompagnement, le suivi et la consolidation des acquis des projets

(xxvii). En dépit des résultats produits par l'intervention du PNUD-Mauritanie, beaucoup d'efforts restent à faire pour les rendre plus durables. Les projets qui ont plus une empreinte terrain sont terminés alors que les bénéficiaires attendent encore d'être accompagnés à l'effet de mieux tirer profit des acquis des projets. Cette recommandation pourra être mise en œuvre selon les axes suivants : (i) inclure dans les documents de projets des indicateurs de performance de l'ingénierie sociale, (ii) renforcer les capacités des ONG opératrices de mise en œuvre des projets, (iii) élaborer des protocoles qui intègrent une période additionnelle de 6 à 12 mois à la fin des projets, histoire leur permettre d'assurer le suivi des activités, des réalisations et l'application des formations et des outils que les bénéficiaires ont reçus, (iv) dédier des ressources suffisantes pour ces activités, (v) inclure dans les protocoles de partenariat avec ces ONG, des indicateurs de performance dont le renseignement à satisfaction, sera une condition de paiement de la dernière tranche du protocole de partenariat, (vi) impliquer les services techniques de l'Etat dans les stratégies d'ingénierie sociale, même si la question des moyens et matériels de déplacement se posent très souvent à leur niveau.

Mettre à l'échelle les acquis de l'intervention pour amplifier les impacts des futurs programmes.

(xxviii). L'intervention du PNUD a imprimé des résultats significatifs, mais qui restent localisés à une échelle réduite qu'il faut amplifier. Si les ressources sont disponibles, il faut passer d'actions pilotes à faibles échelles à une intervention d'envergure. Cette recommandation qui cadre d'ailleurs avec celle déjà mentionnée (élaboration de programme structurant), peut être réalisée selon les étapes suivantes à travers ce schéma de mise à l'échelle proposé.

II. Introduction

2.1. But

(1). Cette évaluation intervient à la fin du cycle de programme en cours particulièrement en son effet 3. Son principal but est de répondre aux exigences de reddition de compte, de redevabilité et de transparence à propos des interventions du PNUD à l'égard de l'institution lui-même, de l'Etat de la Mauritanie et des parties prenantes jugées utiles et pertinentes : Le Système des Nations Unies, les autres partenaires techniques et financiers et la société civile. Il s'agit de leur fournir des éléments nécessaires à une bonne appréhension des résultats obtenus des interventions du PNUD Mauritanie dans le domaine de l'environnement, du changement climatique, de la gestion des risques de catastrophe des difficultés rencontrées, ainsi que les leçons apprises et les recommandations susceptibles d'améliorer la performance de l'intervention du PNUD dans le cycle programmatique à venir ; mais aussi d'influencer ces acteurs et les politiques de développement dans le pays.

2.2. Portée de l'évaluation

(2). L'évaluation couvre tous les projets du Programme Pays 2018-2022 portant sur l'environnement, la gestion des ressources naturelles, le changement climatique, la gestion des risques de catastrophe, l'énergie, l'eau, etc. qui sont articulées autour de cinq produits (voir partie 1.1 description du programme).

Il s'agit ici, de documenter le niveau de réalisation des résultats et des objectifs de l'effet 3 à travers les projets. L'analyse évaluative sera faite en conformité aux indications et critères contenus dans les termes de références de la mission notamment la documentation de la pertinence/cohérence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité de l'intervention du PNUD dans le domaine de l'environnement de façon globale.

(3). Les données et les informations probantes collectées serviront à l'établissement d'une situation de référence nécessaire à l'analyse de la valeur ajoutée des interventions programmatiques futures du PNUD par rapport à l'état actuel des réalisations de son programme de pays finissant. Par conséquent, les leçons apprises, les conclusions et les recommandations serviront à alimenter la planification stratégique au cours du prochain cycle de programme 2023-2027 et à contribuer au renforcement du positionnement stratégique du PNUD comme partenaire pertinent au regard des défis de développement de la Mauritanie.

2.3. Objectifs et destinataires principaux de l'évaluation

(4). L'évaluation a pour objet d'examiner dans quelle mesure l'appui du PNUD aux institutions et aux communautés a contribué à une gestion durable des ressources naturelles, à anticiper les crises et les effets du changement climatique et a permis d'y apporter des réponses adéquates. Elle permettra d'identifier les facteurs critiques, les limites, les succès, les processus et les décisions ayant un impact global sur les objectifs de développement et d'établir des recommandations applicables pour une future programmation. L'objectif de cette mission est d'évaluer les résultats des interventions du PNUD Mauritanie dans le domaine du renforcement des capacités des institutions et des communautés dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, d'identifier les défis majeurs qui se dressent à une gestion durable et leçons apprises de la mise en œuvre des interventions du PNUD en Mauritanie. Les principaux destinataires de cette évaluation sont : le Bureau PNUD-Mauritanie et ses partenaires financiers impliqués, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie et les autres Ministères concernés par les domaines d'intervention du CPD/Effet3, les autres partenaires nationaux impliqués dans le CPD et les partenaires techniques et financiers seront les principaux utilisateurs des résultats de cette évaluation.

2.4. Identification succincte de l'effet 3 objet de l'évaluation

(6). Cette rubrique est en réalité annoncée à la première partie « résumé exécutif » dudit rapport d'évaluation finale. Le programme objet de cette évaluation porte sur l'effet 3 du CPD 2018-2022 « Les institutions et les communautés contribuent à la gestion durable des ressources naturelles, afin d'anticiper les crises et les effets du changement climatique et d'y apporter des réponses ». Le développement de cette section est traité ultérieurement dans le rapport notamment à la partie « description du programme qui est l'effet 3 ».

2.5. Structure de présentation du rapport d'évaluation

(7). La structuration du rapport est déterminée conformément aux exigences et indications des TDR de la mission qui sont conçus selon les orientations du guide de l'évaluation du PNUD.

► Titre et pages de démarrage

- Nom de l'intervention d'évaluation
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport

- Pays de l'intervention d'évaluation
- Nom de l'évaluateur
- Nom de l'organisation initiant l'évaluation
- Remerciements
- ▶ **Table des matières**
- ▶ **Liste des acronymes et abréviations**
- ▶ **Résumé exécutif**
- ▶ **Introduction**
- ▶ **Description de l'intervention (effet 3)**
- ▶ **Etendue et objectifs de l'évaluation**
 - Etendue de l'évaluation
 - Objectifs de l'évaluation
 - Critères d'évaluation
 - Questions relatives à l'évaluation
- ▶ **Approche et méthodes d'évaluation**
 - Sources de données
 - Echantillon et cadre d'échantillon
 - Procédures et instruments de collecte de données
 - Normes de performance
 - Participation de la partie prenante
 - Considérations éthiques
 - Informations relatives à l'historique sur les évaluateurs
 - Principales limitations de la méthodologie
- ▶ **Analyse des données**
- ▶ **Déductions et conclusions**
- ▶ **Recommandations**
- ▶ **Enseignements tirés**
- ▶ **Annexes du rapport**
 - Termes de référence pour l'évaluation
 - Documentation supplémentaire relative à la méthodologie, comme la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, Guides d'entretien, protocoles d'observation, etc.) si besoin
 - Listes des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
 - Liste des documents d'aide révisés
 - Modèle des résultats ou cadre des résultats du programme
 - Tableaux de résumé des déductions, comme les tableaux présentant les progrès vers les produits, les cibles et les objectifs relatifs aux indicateurs établis
 - Biographies succinctes de l'évaluateur
 - Code de conduite signé par l'évaluateur

III. Description de l'effet 3

3.1. Contenu de l'intervention

(8). L'effet 3 traduit les appuis du PNUD dans les domaines de l'environnement, des énergies renouvelables, de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique à travers son Document de Programme Pays du PNUD en Mauritanie. Il est en effet décliné selon les produits suivants :

Produit 3.1 : Les institutions nationales disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour assurer la coordination des opérations environnementales, la protection des écosystèmes et la gestion efficace des risques de catastrophe

Indicateur 3.1.1 : Mesure dans laquelle un mécanisme de coordination institutionnelle efficace est en place

Niveau de référence : 3 (partiellement) Cible : Totalement

Indicateur 3.1.2 : Mesure dans laquelle des plans réduction des risques de catastrophe et/ou des plans intégrés d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, ainsi que des cadres institutionnels spécialisés et des mécanismes de coordination multipartites sont en place et tiennent compte des sexes/spécificités. Niveau de référence : 0 Cible : 3

Indicateur 3.1.3 : Nombre de documents gouvernementaux dans lesquels des normes sociales et environnementales ont été intégrées. Niveau de référence : 0 Cible : 5

Indicateurs d'effets, niveaux de référence et cibles du CPDD 3.1 : néant

Produit 3.2 : Les populations vulnérables disposent de suffisamment de capacités, de ressources et d'un environnement favorable pour renforcer la résilience des ressources pour le développement socioéconomique et des moyens d'existence des populations locales grâce à une gestion efficace des risques liés aux catastrophes et au climat

Indicateur 3.2.1 : Nombre de ménages bénéficiant durablement des projets de gestion des catastrophes et des risques climatiques Niveau de référence : 1 400 Cible : 8 000

Indicateurs d'effets, niveaux de référence et cibles du CPDD 3.3 (tel que mentionné dans le CDP) Pertes économiques attribuables aux aléas naturels (par exemple, aléas géophysiques et climatiques) en part du produit intérieur brut (PIB) [Indicateur 5.2 de l'IRRF] Niveau de référence : 17 %

Cible : 16 %

Produit 3.3 : Les acteurs nationaux disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour intégrer efficacement le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et stratégies de développement et pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables

Indicateur 3.3.1 : Mesure dans laquelle un système renforcé a été mis en place pour accéder aux financements climatiques, les fournir, en assurer le suivi, établir des rapports en la matière, et les vérifier Niveau de référence : 3 (partiellement)

Cible : Totalement

Indicateurs d'effets, niveaux de référence et cibles du CPDD 3.3 : Pertes économiques attribuables aux aléas naturels (par exemple, aléas géophysiques et climatiques) en part du produit intérieur brut (PIB) [Indicateur 5.2 de l'IRRF] Niveau de référence : 17 %

Cible : 16 %

Produit 3.4 : Les institutions nationales et les communautés rurales élaborent et mettent en œuvre des modèles durables d'accès aux énergies renouvelables

Indicateur 3.4.1 : Nombre total de citoyens, ventilé par sexe, bénéficiant d'un meilleur accès à l'énergie grâce à l'intervention soutenue par le PNUD Niveau de référence : 19 700 Cible : 30 000

Indicateur 3.4.2 : Pourcentage de ménages dirigés par des femmes bénéficiant d'un meilleur accès à l'énergie Niveau de référence : 55 % Cible : 70 %

Indicateurs d'effets, niveaux de référence et cibles du CPDD 3.1 (tel que mentionné dans le CPD) Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique (SCAPP) Niveau de référence : 32 % (2015) Cible : 50 % (2020)

Source des données : Rapport de mise en œuvre de la SCAPP Fréquence : Annuel Source des données : SE4ALL Fréquence : Annuel

Produit 3.5 : Les institutions nationales disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer une gestion efficace des ressources en eau sensible au genre.

Indicateur 3.5.1 : Mesure dans laquelle les capacités de mise en œuvre des plans nationaux et locaux de gestion intégrée des ressources en eau ont été améliorées
Niveau de référence : 3 (partiellement) Cible : Totalement

3.2. Risques associés au programme

(9). Pour l'ensemble des composantes du Document de programme Pays, y compris l'Effet 3, le PNUD a identifié cinq catégories de risques potentiels, auxquels, des stratégies d'atténuation sont nécessaires, à savoir: (i) le domaine programmatique; (ii) les impacts climatiques et catastrophes; (iii) la sécurité; (iv) la capacité limitée des partenaires et des structures nationales à exécuter les programmes, et (v) les conflits sociopolitiques, avec une attention particulière sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Pour faire face, de manière adéquate à ces risques, un plan d'atténuation devait être élaboré en collaboration avec les parties prenantes nationales. Les normes d'assurance qualité du PNUD devraient être adoptées par le Bureau Pays Mauritanie.

3.3. Analyse de la situation contextuelle de l'effet 3 selon le CPD 2018-2022

(10). L'Environmental Performance Index (EPI 2020) a classé la Mauritanie au 167^{ème} rang sur 180 pays (160^{ème} en 2016), indiquant une très haute vulnérabilité et des capacités très limitées pour la gestion convenable de l'environnement à travers des investissements structurants conséquents. Malgré l'importance accordée à l'environnement depuis les années 90, les pas à franchir sont encore énormes et les capacités nationales en charge de la gestion de l'environnement restent encore limitées.

(11). Fort de ce constat, le gouvernement Mauritanien a entrepris depuis plusieurs années des initiatives pour inverser la tendance de déperdition des ressources et lutter efficacement contre la pauvreté. A l'adhésion et à la signature de multiples accords et conventions internationaux sur l'environnement, s'ajoute une réelle volonté politique de faire de l'environnement, un levier de l'économie nationale et du progrès social. Appuyés par les partenaires techniques et financiers (PNUD, GIZ, UE, BM, etc.), des mécanismes institutionnels ont été mis en place pour accompagner l'Etat de la Mauritanie dans cette dynamique de prise en charge des préoccupations environnementales, climatiques, énergétiques et de la gestion des risques de catastrophes. Parmi ces mécanismes additionnels, on peut notamment citer : la stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable

(SNEDD), un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) en 2006, évalué et amélioré en une seconde phase 2012-2016 (PANE2). Sur le plan institutionnel, un ministère est en charge de l'environnement pour coordonner et gérer les programmes environnementaux en droite ligne avec les priorités nationales.

(12). Le PNUD a aussi aidé le gouvernement à intégrer l'environnement, le changement climatique et les énergies renouvelables dans les stratégies et politiques nationales de développement. Ainsi, la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2016-2030) consacre le 8^{ème} chantier de son 3^{ème} lever à la gouvernance environnementale, la gestion rationnelle des ressources naturelles et la réduction des risques de désastres. Dans ce sillage, d'autres instruments ont été élaborés et ou revus. Il s'agit des différents codes (assainissement, forestier, électricité), de la Loi organique de le Loi de Finance (LOLF), du Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) qui en est son préalable, de la budgétisation sensible au sensible au changement climatique et prenant en compte les couches défavorisées, etc.

En résumé, un éventail de programmes intervenant sur les politiques environnementales, des changements climatiques, de la protection de la biodiversité, de l'énergie, etc. a été développé, notamment avec l'appui du PNUD à travers son Document de Programme Pays (CPD 2018-2022).

3.4. Bénéficiaires directs et indirects du programme

(13). Les bénéficiaires de l'intervention sous l'effet 3 sont la partie nationale (Ministères et entités nationales concernées), les autorités administratives et locales, la population en général et en particulier celle des zones d'intervention des projets de l'effet 3. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie, le Ministère de l'Economie et des Finances sont les principaux bénéficiaires institutionnels de l'appui du CPD/Effet 3. Toutefois, les acquis de l'intervention du PNUD dans ce domaine, vont impacter les autres Ministères sectoriels du pays. Les activités réalisées sur le terrain ont profité aux femmes et aux jeunes dans les localités d'intervention des projets. Enfin la société civile en particulier les ONG partenaires de mise en œuvre, les organisations coopératives de femmes essentiellement, font partie aussi, des bénéficiaires du programme.

3.5. Liens du programme avec les priorités nationales

(14). L'effet 3 est fortement ancré aux cadres stratégiques nationales définies par l'Etat avec l'appui de ses partenaires. Il est en lien étroit avec le (i) Programme Prioritaire Elargi du Président de la République pour la relance économique (PROPEP) sous l'angle pratiquement de tous ses axes (2 à 6). Le programme est en même temps arrimé à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030) en son axe « chantier stratégique d'une meilleure gouvernance environnementale, de gestion rationnelle des ressources naturelles et de réduction des risques de désastres ». La SCAPP, qui est aussi alignée sur les ODD, constitue la vision stratégique de développement socioéconomique de la Mauritanie durant la période 2016-2030 et sert de cadre de référence pour toutes les actions de développement entreprises par l'Etat, les organismes publics et socioprofessionnels ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF). l'effet 3 et la CDN (Contribution Déterminée) sont aussi étroitement liés en ce sens, que la dimension changement climatique (atténuation et adaptation) constitue un pan important pour l'effet 3, car des projets entiers y étaient consacrés.

3.6. Liens de l'effet 3 avec les cadres de programmation du Système des Nations Unies et du PNUD

(15). L'Effet 3 objet de cette évaluation est aligné au CPDD (Cadre de Partenariat pour le Développement Durable) du Système des Nations Unies en Mauritanie dans la période 2018-2022. Il est la déclinaison de l'effet 1.3 du CPDD en effet 3 dans le CPD. En d'autres termes, l'effet 3 du CPD correspond à l'effet 1.3 du CPDD intitulé « Les institutions et les communautés contribuent à la gestion durable des ressources naturelles, afin d'anticiper les crises et les effets du changement climatique et d'y apporter des réponses ». Parallèlement, il est en lien avec l'effet 1 du Plan Stratégique du PNUD qui stipule « La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus ». Sur le plan international, il est aligné avec les ODD 1, ODD 6, ODD 7, ODD 11, ODD 13, ODD 14, ODD 15.

3.7. Phase du programme en cours et changements éventuels y intervenus

(16). Le changement ou la mutation dans l'environnement institutionnel du document de Programme Pays réside principalement dans le remplacement du PNUAD (Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement) qui était l'ancrage institutionnel de l'intervention du PNUD-Mauritanie, par le CPDD (Cadre de Partenariat pour le Développement Durable). Somme toute, ce changement institutionnel n'a pas affecté le contenu de l'intervention. Ainsi, l'effet 3 continue à trouver son ancrage dans le CPDD.

3.8. Partenariats dans le cadre du CPD/Effet3

(17). La dimension transversale et multisectorielle du CPD 2018-2022 en son effet 3, justifie dans une certaine mesure, l'approche partenariale adoptée par le PNUD dans la mise en œuvre de l'effet3. Ainsi, en partenariat avec le gouvernement, le PNUD collabore avec les différents partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile dans la mise en œuvre des projets de son Document de Programme Pays et en particulier les projets de l'effet3. Sur le plan environnemental et énergétique, le PNUD participe aux réunions thématiques comme le groupe technique sectoriel énergie qui, en plus du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie, de la SOMELEC, regroupe des partenaires techniques et financiers comme l'AFD, l'UE, la Banque Mondiale, ENABEL, ISDB, OIT, BAD, IFC.

3.9. Portée de l'Intervention

(18). La portée de l'intervention, détermine le nombre de projets mis en œuvre avec l'effet3, leurs différentes composantes et le nombre total de population ciblée pour chacun de ces projets et d'autres initiatives continues ou ponctuelles réalisées dans le cadre de l'effet3. A l'exploitation croisée et combinée des données de ces projets, on peut classer la population cible en deux catégories : le niveau stratégique et le niveau opérationnel. Avec la première catégorie de cible, toute la population du pays est visée, car les réformes et cadres institutionnels promus profitent à tout le pays. Par contre, seule les populations des zones d'intervention des projets de l'effet 3 sont ciblées

3.10. Ressources totales pour l'effet 3

(19). Les engagements financiers contenus dans le cycle 2018-2022 du Document de Programme Pays en son effet 3, se sont chiffrés à 20 050 000 USD et répartis comme suit : Ressources ordinaires : 13%, contre 87% à mobiliser sur le cycle.

3.11. Faiblesses dans la conception

(20). Globalement l'effet 3 du CPD, n'a pas souffert de faiblesses majeures dans sa conception, notamment dans le processus d'élaboration des projets qui s'inspire d'expériences antérieures du PNUD en valorisant les leçons apprises et les recommandations pertinentes de ces expériences à la suite d'évaluations menées. Pour la plupart des projets de l'effet 3, leurs cadres de résultats sont bien conçus clairement. En revanche, pour le cadre des résultats de l'effet 3, les résultats en tant que nom n'y apparaissent. Toutefois, cela peut ne pas avoir beaucoup d'importance si, tant les produits attendus sont considérés comme résultats ; et tel est le cas ici. Par contre, il se pose juste un déséquilibre de cohérence et de concordance entre les indicateurs d'effets contenus dans le CPDD et les produits attendus dans le CPD. Grosso modo, concernant l'effet 3 du CPD, l'une des lacunes notées et relayée dans la partie « efficacité » est l'absence d'une théorie de changement formellement bien articulée avec les différentes chaînes de résultats attendus et la façon dont le PNUD compte les atteindre.

3.12. Contraintes d'exécution de l'intervention

(21). La pandémie du COVID 19 a impacté l'exécution des projets de l'effet 3 en ralentissant considérablement le processus et le rythme de mise en œuvre des projets. L'instabilité institutionnelle au niveau nationale avec le départ et l'arrivée de nouveaux cadres étrangers aux projets et procédures du PNUD qui prennent du temps à imprimer leur marque et être mis à niveau pour continuer le processus déjà enclenché. En plus de ces contraintes relevant de l'environnement de l'intervention du PNUD, s'ajoute aussi d'autres changements institutionnels comme la dissolution de l'APAUS dont le transfert de compétences à la SOMELEC a pris du temps pour permettre au MINIGRIDS, projet de l'effet 3 de réaliser les investissements prévus. Les tensions de plus en plus fortes constatées sur les ressources humaines du Bureau sont aussi un défi structurel à relever.

IV. Etendue et objectifs de l'évaluation

4.1. Etendue de l'évaluation

(22). En réponse aux exigences des TDR, l'évaluation a passé en revue l'appui du PNUD aux institutions nationales en charge des questions environnementales, de gestion durable des ressources naturelles, de changement climatique et de la gestion de crises et catastrophes durant la période (2018-2021).

4.2. Objectifs de l'évaluation

(23). L'objectif de cet exercice est d'évaluer les résultats des interventions du PNUD Mauritanie dans le domaine du renforcement des capacités des institutions et des communautés dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, d'identifier les

défis majeurs qui se dressent à une gestion durable et leçons apprises de la mise en œuvre des interventions du PNUD en Mauritanie

Spécifiquement, il s'est agi de :

- Documenter l'efficacité, l'efficacé, la durabilité, la pertinence et l'impact des interventions du PNUD dans le domaine et durant la période sous revue ;
- Documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques;
- Collecter les données et appuyer la définition de situations de référence pour mesurer les progrès et les résultats de mise en œuvre de futurs programmes dans le domaine ;
- Faire des recommandations stratégiques et opérationnelles pour améliorer l'impact et la mise en œuvre des interventions futures dans le domaine.

4.3. Critères et questions évaluatives

Critères d'évaluation

(24). L'évaluation s'est focalisée principalement sur les critères d'évaluation relatifs à : la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, l'impact et la durabilité. Ainsi, une série de questions ont été posées selon ces critères ayant facilité la collecte de données et d'informations pour l'évaluation.

A partir des constats et des informations disponibles, des appréciations ont été faites sur le niveau de mise en œuvre de l'effet 3 du Document de Programme de Pays Mauritanie par rapport aux orientations et indications de départ et sur la propension à atteindre ses objectifs, ses résultats et ses impacts à la fin de sa mise en œuvre.

L'évaluation s'est faite sur la base des critères ci-dessus orientés vers le niveau d'apport des interventions du PNUD surtout celles relatives à l'effet 3 de son Document de Programme de Pays en Mauritanie.

• **Cohérence**

(25). Dans le cadre de cette mission, la cohérence renseigne sur le rendement de l'intervention du PNUD en Mauritanie et dans quelles mesures, cette intervention (effet3) est en cohérence avec d'autres interventions dans le Pays.

Cette analyse renseigne aussi sur la cohérence entre la conception du Document de Programme de Pays en Mauritanie en référence à son effet 3 et les méthodes de sa mise en œuvre, les activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies mises en place, l'appui apporté aux partenaires nationaux. Cela a permis de bien jauger et d'apprécier la contribution du PNUD-Mauritanie aux efforts nationaux d'une gestion durable des ressources naturelles, de développement du secteur de l'énergie, aux efforts nationaux à anticiper les crises et les effets du changement climatique et a permis d'y apporter des réponses adéquates.

• **Pertinence**

(26). La pertinence examine le bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ. En d'autres termes, la pertinence examine aussi dans quelle mesure, les objectifs et la conception de l'effet 3 du CPD 2018-2022 ont répondu aux besoins, aux politiques nationales (en matière de gestion de l'environnement, de l'énergie, du changement climatique, des risques de catastrophe, de l'eau) et aux priorités des communautés et continuent de le faire si les circonstances changent.

A ce titre, la pertinence de chaque action par rapport aux contextes et sur les acteurs concernés a été analysé.

- **Efficacité**

(27). A travers ce critère, une appréciation du degré d'atteinte des objectifs et des résultats de l'intervention par rapport à ses projets ainsi que ses éventuels effets attendus et non attendus (effets positifs ou négatifs) est faite.

Elle comprend :

- Une appréciation de la stratégie de mise en œuvre de l'effet 3 du CPD (conception, cadre des résultats/cadre logique) et de sa gestion adaptative;
- une comparaison des résultats attendus et des résultats obtenus à la de la mise en œuvre des actions entreprises ;
- une appréciation du niveau de progression vers les réalisations et l'atteinte des résultats ;
- une analyse des écarts constatés.

- **Efficiace**

(28). L'efficiace étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les réalisations financées, d'autre part.

L'évaluation a permis :

- d'apprécier si les ressources nécessaires ont bien été mises en place, en temps voulu et au moindre coût ;
- d'analyser les éventuels retards et dépassements constatés

- **Durabilité**

Il s'est agi d'examiner si le niveau de progression vers l'atteinte des objectifs, des résultats et des effets attendus est dans une bonne dynamique de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, à la fin du CPD 2018-2022 Mauritanie.

Pour mieux asseoir l'analyse de la durabilité, une attention particulière a été portée sur les points suivants :

- Les risques financiers pour la durabilité ;
- Les risques socio-économiques pour la durabilité ;
- Le cadre institutionnel et les risques de gouvernance pour la durabilité ;
- Les risques environnementaux et les risques de catastrophes peuvent compromettre la durabilité des interventions du PNUD (Effet 3 du CPD);
- Les risques liés à l'exploitation des ressources pétrolières et gazières,
- Etc.

Questions évaluatives

Les termes de référence de la mission détaillent comme suit les questions évaluatives selon les critères précédemment décrits:

Pertinence

- les interventions du PNUD dans le domaine objet d'évaluation font-elles les bonnes choses ?
- Dans quelle mesure les objectifs et la conception de l'intervention répondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, nationaux et partenaires / institutions, et continuent de le faire si les circonstances changent.

Cohérence

- quel est le rendement des interventions ?
- dans quelle mesure les interventions du PNUD sont en cohérence avec d'autres interventions dans le Pays.

Efficacité

- dans quelle l'intervention a atteint ou devrait atteindre ses objectifs et ses résultats, y compris les résultats différentiels entre les groupes.

Efficienne

- Comment les ressources sont-elles utilisées ?
- Dans quelle mesure l'intervention donne ou est susceptible de donner lieu se traduit de manière économique et opportune.

Durabilité

- Les avantages induits par l'effet 3 dureront-ils ?
- Dans quelle mesure les avantages nets de l'intervention se poursuivent ou se maintiendront probablement, en vue d'assurer leur bonne continuité, leur réplication ou leur extension au niveau des collectivités territoriales et les autres Institutions impliquées ?
- De quelle manière les intérêts pour l'égalité du genre, ont été pris en compte par les principales parties prenantes ?

Questions d'évaluation transversales

- Dans quelle mesure les activités du PNUD dans le pays ont-elles bénéficié aux pauvres, aux autochtones et aux handicapés physiques, aux femmes et aux autres groupes défavorisés et marginalisés ?

Égalité entre les sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du programme ?
- Les données des marqueurs de genre attribuées aux projets sous cet effet sont-elles représentatives de la réalité ?
- Dans quelle mesure les interventions ont-elles favorisé, ou ont le potentiel de favoriser, des changements positifs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets non intentionnels ?

V. Approche méthodologique de réalisation de l'évaluation

(29). L'approche méthodologique qui a sous-tendu cette évaluation a été participative, consultative, collaborative et inclusive, prenant en compte les contributions, suggestions et orientations du Bureau PNUD Mauritanie. Ainsi, l'évaluation a été réalisée en impliquant toutes les catégories d'acteurs concernés. En définitive, la méthodologie d'évaluation a été articulée étroitement aux directives du PNUD pour la réalisation des évaluations de projets et programmes soutenus par le PNUD. L'évaluation a été conduite en conformité avec les principes énoncés dans le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies. Elle repose essentiellement sur les étapes suivantes :

5.1. Sources de données

(30). Les données et informations collectées proviennent de deux sources principalement : primaires et secondaires. Les sources secondaires font référence à l'exploitation de la documentation classée en deux catégories : la documentation sur les outils et instruments stratégiques (SCAPP, CPDD, CPD, CDN, Codes, Plan stratégique du PNUD, etc.) et les documents de programmation et de mise en œuvre (PRODOC, rapports, études, etc.). Quant aux sources primaires, elles constituent les interviews avec (i) le PNUD : le Top Management, Unité Développement Durable, Unité Suivi-évaluation, et d'autres experts du Bureau ; (ii) Partenaires stratégiques particulièrement la Conseillère régionale Energie du Bureau régional PNUD et le Point focal FEM ; (iii) la Partie nationale stratégique : MPME, MEF, Agences sectorielles; (iv) Partie nationale locale : autorités décentralisées et déconcentrées, services

techniques; les populations bénéficiaires (v) Opérateurs de mise en œuvre (société civile et groupements d'entreprises). Conformément aux TDR, les sources de données secondaires (documents consultés) et primaires (listes des institutions et personnes rencontrées) sont en annexe de ce rapport.

5.2. Echantillon et cadre d'échantillonnage

(31). Compte tenu du calendrier serré, il était presque impossible de visiter tous les sites d'intervention des projets de l'effet3. Ainsi en concertation avec l'Unité Développement Durable et l'Unité Suivi-Evaluation, un échantillon dirigé de 12 localités a été retenu en tenant compte du bon maillage territorial, de l'accessibilité des sites, de la distribution équilibrée des interventions du PNUD à travers ces sites.

5.3. Procédures et instruments de collecte de données

(32). Le PNUD a mis à la disposition du consultant, toutes les sources de données secondaires qui sont par la suite, complétées par des recherches internet et le partage de documents aussi de la part de certaines autorités nationales rencontrées et des partenaires de mise en œuvre de l'effet en l'occurrence les ONG. Concernant les sources de données primaires, des entretiens et des focus groups ont été utilisés comme des méthodes et techniques de collecte des données et des informations. En plus de cela et profitant des opportunités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les sources primaires ont été complétées par des entretiens zoom qui ont été réalisés avec le Bureau PNUD Mauritanie et quelques partenaires techniques stratégiques. Etant dans un processus participatif et d'interactivité, la triangulation des sources a été utilisée pour s'assurer de la fiabilité des données et des informations collectées.

5.4. Normes de performance

(33). Pour l'évaluation de la performance de l'effet 3, les produits et leurs indicateurs correspondants, sont les normes de performance qui sont utilisées par l'évaluateur. Les produits et leurs indicateurs permettent essentiellement de renseigner sur l'efficacité/impact de l'effet 3. Pour les autres critères (pertinence, efficacité, durabilité), le cadre logique n'en traite pas explicitement, et n'en fournit pas les moyens de vérification (indicateurs de performance). Toutefois, le consultant, à travers les résultats des projets de l'effets, examine et détermine, les éléments de raison qui les constituent et apprécie à quel degré, ils contribuent à la performance de l'intervention (effet3). Par exemple, l'alignement de l'effet3 sur les priorités nationales et sa capacité à apporter des réponses aux problématiques locales d'accès à l'énergie, de changement climatique, d'environnement, etc. est un élément important d'appréciation de sa pertinence.

5.5. Participation des parties prenantes

(34). Le PNUD comme la première partie prenante, a participé activement à toutes les étapes de la mission : de la préparation, à la mise en relation et la facilitation avec les entités publiques nationales et les autres parties prenantes et à l'accompagnement de l'évaluateur pour les entretiens. Le PNUD a aussi mis à la disposition de l'évaluateur toute la documentation et la logistique nécessaire pour les déplacements à Nouakchott et sur le terrain. Dans un esprit collaboratif, toutes les parties prenantes ont coopéré et fournit des données et des informations lors des interviews avec l'évaluateur.

5.6. Considérations éthiques

(35). A ce niveau le consultant s'est conformé aux prescriptions éthiques et professionnelles du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation, avec acception totale sans réserve de son Code de conduite. Par conséquent, les attitudes suivantes ont été strictement observées :

- Assurer aux sources toute la confidentialité et l'anonymat nécessaires
- Donner un égal respect aux parties prenantes interviewées
- Respecter la liberté de parole des interlocuteurs
- Respecter la diversité des acteurs et la refléter dans un échantillonnage inclusif, avec une attention particulière vers les femmes et les parties vulnérable
- Utiliser les protocoles appropriés pour toucher adéquatement les femmes et les plus défavorisés
- Faire comprendre, d'entrée, à tous les interlocuteurs que l'Évaluateur n'est ni staff du PNUD, ni membre d'aucune autre partie prenante, mais un professionnel externe et indépendant qui recherche du feedback sur le Programme et sa mise en œuvre
- Traiter avec tous dans la transparence, le respect et la sérénité
- S'écarter de toutes pratiques prohibées par le droit et la morale

5.7. Informations relatives à l'historique sur l'évaluateur

(36). L'évaluation a été conduite par le consultant international M. Cheikh Tidiane SALL Docteur en management de projets, programmes et gestion de portefeuilles, titulaire d'un Master en Environnement et d'un Diplôme d'ingénieur en Environnement, Aménagement du Territoire et Développement. Il a capitalisé plusieurs missions d'évaluation de projets, de programmes en Afrique de l'ouest et du centre avec des agences du Système des Nations Unies dont l'UNFPA, le PNUD, le FIDA. Il est le Directeur Général du cabinet P2V Afrique (Performance-valorisation-visibilité) spécialisé dans l'évaluation, la capitalisation, la gestion des connaissances, la communication et des études (socioéconomique, environnement, énergie, gouvernance, impacts).

5.8. Principales limitations de la méthodologie

(37). Le déroulement de la mission a eu lieu entre novembre et décembre 2021, une période qui coïncide avec la fin d'année où beaucoup de cadres étaient mobilisés dans des missions soit à l'intérieur du pays ou à l'étranger. Cette situation a pu impacter négativement la disponibilité de personnes-ressources au sein des Agences du SNU, des Ministères et des autres partenaires au développement. C'est ainsi que le Directeur de l'Electricité et de la Maitrise de l'Energie (DEME), le Directeur de l'eau et de l'électricité au niveau de l'autorité de régulation, le Point Focal FEM n'ont pas pu être rencontrée à dates échues. En guise de remédiation, des rencontres virtuelles via zoom ont été privilégiées. L'évaluation du MINIGRIDS intervenue en cours de mission de l'évaluation de l'effet 3 a impacté sur la durée suffisante de l'évaluation de ces deux interventions. Ainsi le nombre de jours de travail fixé au départ s'est également révélé limité pour l'évaluation finale de l'effet 3 et du MINIGRIDS. En termes de mitigation, à cet égard, le prolongement du séjours du consultant en Mauritanie a été pris comme mesure alternative.

VI. Analyse des données

(38). L'analyse des données et des informations collectées a été sans doute l'une des phases les plus importantes de ce processus d'évaluation. Elle a permis de passer de la description pure à l'identification d'éléments d'apprentissage et d'appréciation de la performance de l'effet 3. Il s'est agi à la fois de la synthèse et de l'examen critique des données et des informations collectées, sur la base des critères de l'OCDE et des outils (matrice d'évaluation, guides d'entretien) conformément aux TDR. C'est dans cette phase que les données et informations collectées et traitées sont compilées, argumentées, de même que les points de vue, les appréciations, les recommandations, les succès et facteurs de succès qui ont été déterminants dans l'obtention des résultats, des changements induits, des impacts, des leçons apprises, etc. bref, la performance de l'intervention du PNUD dans le cadre de l'effet 3.

Dans un premier temps, il a été défini, des critères d'analyse qui se sont rapprochés des objectifs et résultats de ce processus d'évaluation (selon les TDR) et des éléments qui sont contenus dans les outils de collecte.

(39). A cette analyse, succèdent l'organisation et la systématisation des résultats de l'évaluation.

Cette étape a consisté à organiser et à mettre en forme les éléments du rapport. Cela implique un travail important d'écriture, d'édition, de correction de styles dans l'effort de donner au rapport final, des contenus éprouvés et un aspect visuellement acceptable et agréable. Strictement, le plan de rédaction du rapport d'évaluation proposé dans les TDR a été utilisé afin d'assurer une cohérence d'ensemble des différentes parties et de répondre aux exigences du PNUD en la matière.

(40). En plus, une grille d'analyse de textes a été utilisée pour évaluer le travail d'analyse et nous assurer que toutes les parties du rapport et leurs contenus sont bien abordés en respect aux TDR de la mission. Les cas de bonnes pratiques identifiées et documentés sous forme de leçons apprises, sont présentés dans ce rapport.

La documentation de ces bonnes pratiques traitées sous forme de leçons apprises ou d'enseignements tirés de l'intervention du PNUD à travers la mise en œuvre de l'effet 3 du CPD 2018-2022 a été faite concomitamment avec le processus de collecte, de traitement, d'analyse et de rédaction du rapport d'évaluation. Cette approche a été doublement bénéfique, car ayant permis de garder une cohérence d'ensemble dans l'analyse et de gagner en efficacité en évitant autant que faire se peut, des retours de terrain pour des compléments d'informations. Pour la prise en compte des dimensions transversales dans le processus d'évaluation finale de l'effet3, l'analyse s'est intéressée à quel niveau les populations pauvres, les jeunes, les femmes et aux autres groupes défavorisés et marginalisés ont bénéficié des appuis de l'intervention du PNUD. A cet effet, l'analyse des données et des informations voit dans quelle mesure, ces aspects transversaux sont présents dans les produits et indicateurs de l'effet3.

(41). Au-delà de cette considération opérationnelle, l'analyse détermine également si les stratégies, les mécanismes institutionnels, les outils développés sont sensibles au genre et inclusif à l'égard de l'égalité homme/femme, des couches défavorisées et vulnérables.

Globalement, pour l'appréciation de la performance de l'effet 3, l'analyse a été bâtie autour d'une échelle de notation graduées jusqu'à niveaux : 6 Très satisfaisant ; 5 Satisfaisant ; 4 Modérément satisfaisant ; 3 Modérément Insatisfaisant ; 2 Insatisfaisant ; 1 Très insatisfaisant. Cette échelle de notation s'est faite sur les critères d'évaluation déjà passés en revue dans le rapport : pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité, questions transversales.

VII. Déductions et conclusions

7.1. Déduction

7.1.1. Pertinence-cohérence-alignement

Les interventions du PNUD dans le domaine objet d'évaluation font-elles les bonnes choses (selon les TDR) ?

(42). L'Effet 3 objet de cette évaluation est aligné au CPDD (Cadre de Partenariat pour le Développement Durable) du Système des Nations Unies en Mauritanie dans la période 2018-2022. Il est la déclinaison de l'effet 1.3 du CPDD en effet 3 dans le CPD. En d'autres termes, l'effet 3 du CPD correspond à l'effet 1.3 du CPDD intitulé « Les institutions et les communautés contribuent à la gestion durable des ressources naturelles, afin d'anticiper les crises et les effets du changement climatique et d'y apporter des réponses ». Parallèlement, il est en lien avec l'effet 1 du Plan Stratégique du PNUD qui stipule « La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus ». Sur le plan international, il est aligné avec les ODD 1, ODD 6, ODD 7, ODD 11, ODD 13, ODD 14, ODD 15.

(43). L'effet 3 est pertinent du point de vue stratégique et opérationnel, en ce sens qu'il s'aligne parfaitement avec les priorités de développement de l'Etat Mauritanien. Il cadre parfaitement avec le Programme Prioritaire Elargi du Président de la République pour la relance économique (PROPEP), la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030) en son axe « chantier stratégique d'une meilleure gouvernance environnementale, de gestion rationnelle des ressources naturelles et de réduction des risques de désastres » qui constitue la vision stratégique de développement de la Mauritanie durant la période 2016-2030 et sert de cadre de référence pour toutes les actions de développement entreprises par l'Etat, les organismes publics et socioprofessionnels ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF). L'alignement de l'effet 3 à la CDN (Contribution Déterminée Nationale) qui vient d'être actualisée grâce à l'appui du PNUD, illustre encore sa pertinence et sa cohérence par rapport aux priorités stratégiques nationales. La CDN sert de cadre de définition de la politique climatique du pays et d'instrument de sa mise en œuvre.

Dans quelle mesure les objectifs et la conception de l'intervention répondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, des acteurs nationaux et partenaires / institutions, et continuent de le faire si les circonstances changent (selon les TDR).

(44). Du point de vue stratégique et opérationnelle, l'effet 3 du CPD est bâti sur la base des préoccupations et des besoins nationaux et locaux du pays tels que relatés dans la partie « analyse de la situation contextuelle de l'effet 3 ». Sur le plan stratégique, les différentes interventions faites portant sur la mise en place de cadres juridiques, institutionnels et réglementaires pour la gestion durable de l'environnement suivies de leurs évaluations laissent apparaître toujours des gaps significatifs dans la mise en œuvre et le fonctionnement de ces mécanismes institutionnels. Aussi, l'Effet 3 inscrit à ce niveau des interventions portant sur l'appui institutionnel, sur le renforcement de capacités des institutions au niveau national en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques de l'environnement, de l'énergie, du changement climatique, de la réduction des risques de catastrophe, etc. C'est ainsi qu'au sein du Ministère de l'environnement et du développement durable et de ses entités qui ont en charge la politique environnementale et climatique, des appuis conséquents sont apportés par le PNUD.

(45). En effet, l'évaluation de la SCAPP en 2020 fait ressortir une série de résultats ci-après : (i) le suivi et le contrôle de l'impact environnemental et de conformité, de surveillance et d'inspection environnementale pour s'assurer de la conformité des activités économiques dans le pays avec la réglementation nationale, les standards internationaux et les bonnes pratiques en matière de gestion environnementale au niveau des secteurs de la pêche, des mines et carrières, des infrastructures, de l'industrie, de l'élevage, de l'agriculture, du pétrole et des produits chimiques ; (ii) l'instruction des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et Plans de Gestion Environnementale (PGE) de plusieurs projets de développement publics et privés ; (iii) l'élaboration d'un système d'information pour le suivi-évaluation des données environnementales et pour l'échange intersectoriel, mis en œuvre avec l'appui du projet AMCC financé par l'UE ; et (iii) la mise en œuvre du Projet Initiative Pauvreté-Environnement pour l'intégration des objectifs Pauvreté-Environnement dans les processus de planification et de mise en œuvre des stratégies, politiques et budgets nationaux pour un développement durable. Le processus de réactualisation de la Contribution Nationale Déterminée pris en charge par le PNUD vient compléter cette batterie d'actions.

(46). Au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, d'importants appuis ont été consentis par le programme Effet 3 sous l'aisselle du projet ECHO et HSFT par le renforcement des mécanismes nationaux, régionaux et locaux d'animation et de coordination des actions de riposte et de gestion des crises en cas de catastrophes. Ces différents appuis ont changé le visage et conforté la mission des délégations régionales de la protection civile.

(47). Avec le Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie, un paquet d'actions stratégiques et institutionnelles a été mis en selle dans le cadre du projet MINIGRID (Code de l'électricité, intégration des énergies renouvelable dans le secteur de l'électricité, appui aux réformes institutionnelles du secteur de l'électricité, le plan directeur de l'électrification rurale, les formations des cadres du ministère sur la maîtrise de l'énergie, la maîtrise du potentiel éolien, etc.)

(48). Parallèlement, au sein du Ministère de l'économie, ses démembrements clés qui pilotent la SCAPP sont régulièrement appuyés par le PNUD pour assoir et renforcer leurs compétences techniques par des formations de personnels techniques, des voyages d'études, d'innovations apportées sur le processus budgétaires par la LOFL supporté par le Cadre des Dépenses à Moyen Terme, la mise à disposition d'expertises diverses pour aider à développer des outils de gestion dédiés comme le Modèle d'équilibre général calculable (MEGC), l'appui à la révision du code forestier, à l'élaboration du code de l'assainissement, au renforcement des compétences de gestion des ressources en eau, l'appui au Ministère de la pêche pour l'organisation d'activités sur la pêche continentale, le renforcement de l'opérationnalité des Cellules régionales de planification appuyés par des Volontaires des Nations Unies (VNU). A cela, s'ajoute le suivi coordonné de l'évaluation de la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP). Sur le plan opérationnel, l'application de ces différents outils et mécanismes profitera à tous les ministères sectoriels, donc à toute la population nationale dont les plus défavorisées.

Le PNUD est un partenaire stratégique très important pour l'Etat de la Mauritanie. En tant qu'autorité, nous saluons l'ancrage national du projet APE au Ministère de l'Economie et des Finances. Son intervention à travers le projet APE nous a permis d'enclencher de véritables réformes institutionnelles sur le plan financier et budgétaire parmi lesquelles, on peut citer : les appuis à la SCAPP, la Loi Organique de la Loi de Finance (LOLF), le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), l'assistance à la direction générale des impôts dans ses efforts pour introduire la fiscalité écologique dans le système fiscal national, l'élaboration d'un projet de loi sur la fiscalité environnementale, le budget sensible au changement climatique, l'assistance dans l'informatisation des applications financières, l'adoption d'un modèle d'équilibre général budgétaire, la révision du code forestier, l'élaboration du code de l'assainissement, etc. En résumé, ce sont beaucoup de changements apportés, des réformes institutionnelles engagées, des renforcements de capacités des cadres des ministères, des outils institutionnels élaborés de façon participative et inclusive. Autant d'actions stratégiques de très haute portée déployées par le PNUD et qui profitent à tous les segments du développement du pays. Cet acquis immense demande encore un suivi et un accompagnement soutenu que nous attendons encore du PNUD, même au-delà de ce projet APE.

Monsieur Moctar Ahmed Ely DNP, ancien Secrétaire général du Ministère de l'Economie et des Finances

(49). La prise en compte de la dimension transversale, particulièrement le genre et l'égalité homme-femme a deux niveaux : stratégique (outils, mécanismes juridiques, institutionnels et réglementaires) et opérationnelle (à travers les projets de l'effet 3) est manifestement une réalité dans l'intervention du PNUD. Même à travers d'autres interventions transversales du PNUD comme l'appui à la résilience face à la Pandémie du COVID19 qui a des incidences sur les actions de l'effet 3, le genre est aussi pris en compte. C'est le cas par exemple de la Publication d'un Plan de Riposte Socioéconomique contre la COVID19 sensible au genre, la mise en place du Programme National de Relance Post-COVID19 assortit de son cadre de suivi-évaluation.

(50). En 2020, le nouveau pouvoir a développé une feuille de route dénommée Programme Prioritaire Elargi du Président axé notamment sur la relance économique et les secteurs sociaux, dimensions avec lesquelles les interventions du PNUD, à travers l'Effet 3, appuient les Ministères (MEF, MEDD, MPME) dont leurs actions impactent toutes les couches sociales. Le Bureau Pays du PNUD-Mauritanie a fait preuve de flexibilité dans la programmation, pour aider à la formulation d'un cadre d'opérationnalisation de cette vision que les nouvelles autorités se sont données. Autant de facteurs, qui attestent de la cohérence et de la pertinence de l'intervention du PNUD aussi bien au niveau national que local.

Quel est le rendement des interventions ? Dans quelle mesure les interventions du PNUD sont en cohérence avec d'autres interventions dans le Pays.

(51). Fort de ce qui est précédemment développé dans le corps du rapport, l'on peut en déduire que le rendement de l'intervention du PNUD est bon et elle est en cohérence avec d'autres interventions dans le pays. A titre illustratif, les effets positifs catalytiques du MINIGRIDS ont été des facteurs déterminants à l'intervention d'autres partenaires comme l'AFD, l'UE et la Banque Mondiale dans le développement de mini réseaux hybrides pour contribuer à améliorer le taux d'accès à l'électrification rurale en Mauritanie. Cette cohérence se manifeste aussi par la mise en place d'un groupe sectoriel énergie qui regroupe tous les partenaires techniques et financiers concernés dont le PNUD qui est membre de premier plan. L'appui coordonné du PNUD avec les autres partenaires et ayant contribué à consolider les

capacités de suivi et de rapportage des politiques publiques par le Ministère en charge des affaires Economiques, vient étayer de plus la cohérence de l'intervention du PNUD avec d'autres partenaires. Ainsi, les quatre rapports publiés à cet effet, ont permis au Ministère de l'Economie, d'être à jour sur le suivi annuel.

7.1.2. Efficacité

Dans quelle mesure l'intervention a atteint ou devrait atteindre ses objectifs et ses résultats, y compris les résultats différentiels entre les groupes.

(52). Pour rappel l'Effet 3 qui est « Les institutions et les communautés contribuent à la gestion durable des ressources naturelles, afin d'anticiper les crises et les effets du changement climatique et d'y apporter des réponses » cristallise les appuis du PNUD-Mauritanie aux politiques de gestion de l'environnement, énergétiques, de changement climatique et de renforcement de la résilience du pays. Pour traduire cette orientation en actes, l'intervention de l'effet 3 doit livrer les cinq produits suivants : (P.1) Les institutions nationales disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour assurer la coordination des opérations environnementales, la protection des écosystèmes et la gestion efficace des risques de catastrophe; (P.2) Les populations vulnérables disposent de suffisamment de capacités, de ressources et d'un environnement favorable pour renforcer la résilience des ressources pour le développement socioéconomique et des moyens d'existence des populations locales grâce à une gestion efficace des risques liés aux catastrophes et au climat ; (P.3) Les acteurs nationaux disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour intégrer efficacement le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et stratégies de développement et pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ; (P.4) Les institutions nationales et les communautés rurales élaborent et mettent en œuvre des modèles durables d'accès aux énergies renouvelables ; (P.5) Les institutions nationales disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer une gestion efficace des ressources en eau sensible au genre.

(53). **A travers le premier produit de l'effet 3** « Les institutions nationales disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour assurer la coordination des opérations environnementales, la protection des écosystèmes et la gestion efficace des risques de catastrophe », le PNUD a consenti beaucoup d'appuis au profit du pays, notamment à travers les ministères clés dont le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (MPM), le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID).

(54). Il est important de rappeler que les appuis institutionnels du PNUD au MEF et traités dans la partie précédente « 7.1.1 » profitent à tous les autres ministères sectoriels qui sont sur la ligne de mire de l'effet 3. Ainsi, ces appuis vont pouvoir sûrement impacter sur les capacités des acteurs nationaux à assurer la coordination la coordination des opérations environnementales, de protection des écosystèmes et de gestion efficace des risques de catastrophe, puisque le MEF est l'instrument institutionnel financier des politiques et stratégies de développement du pays.

(55). Les transformations institutionnelles notées sur le plan environnemental qui se sont traduites par la création du MEDD constituent un résultat phare de l'intervention du PNUD en Mauritanie. Ce résultat institutionnel fortement apprécié par la partie nationale, même s'il est antérieur à l'effet 3 objet de cette évaluation, constitue un facteur de succès du déploiement du PNUD et un cadre de référence d'intervention auquel, il s'arrime bien.

L'appui à la direction générale des impôts dans ses efforts pour introduire la fiscalité écologique dans le système fiscal national est fortement salué. Cette assistance s'est traduite par la réalisation d'une étude et d'une formation des cadres de certains ministères (finance, environnement et pétrole, énergie et mines) sur la fiscalité environnementale. Un avant-projet de loi sur la fiscalité environnementale a été aussi élaborée. A cela, s'ajoutent la réalisation d'une étude portant sur l'intégration de l'environnement dans la stratégie du Ministère du Développement rural (MDR), l'élaboration du profil environnemental des zones arides de Mauritanie ainsi que l'élaboration de la situation de référence de la Stratégie Nationale de l'Environnement et de Développement Durable (SNEDD). L'intervention du PNUD a aussi aidé à réaliser une formation sur l'économie verte au profit des cadres et agents des départements ministériels, les acteurs de la société civile et le secteur privé.

(56). Avec le Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie, un paquet d'actions stratégiques et institutionnelles a été mis en selle dans le cadre du projet MINIGRID (Code de l'électricité qui favorise l'intégration des énergies renouvelable dans le secteur de l'électricité, élaboration du plan directeur pour l'électrification rurale, étude de faisabilité pour l'électrification de 15 localités rurales isolées, les formations des cadres, la maîtrise du potentiel éolien, etc.).

(57). Sur un autre côté, l'amélioration du dispositif institutionnel sur la protection civile par la mise en place de différents mécanismes de coordination et de gestion des crises et des catastrophes est à considérer. Sur ce plan, le PNUD a mis en place un dispositif régional de coordination de la préparation de la riposte urgente aux crises. Ce dispositif de niveau supérieur a aussi des répondants au niveau au niveau local. Il s'agit : du système communautaire d'Alerte Précoce et de Réponse aux Urgences (SCAP-RU) au niveau village, de l'observatoire de suivi de la vulnérabilité au niveau de la commune(OSV), des Comités départementaux de gestion des crises (CDGC) et des Comités régionaux de prévention et de gestion des crises (CRPGR) Ces comités travaillent en période d'hivernage sur les inondations et en saison sèche sur la lutte contre les feux de brousse. Toutefois, l'absence de stratégies de consolidation clairement définies par les autorités, constitue un frein à leur pérennité. Des changements institutionnels importants ont été induits par l'invention du PNUD.

(58). On note également la transformation de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) communément appelé « sapeurs-pompiers » en Délégation Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) avec comme conséquences positives l'extension de son champs de compétences qui ne se limite plus à gérer des accidents et des incendies, mais qui intègre désormais toute la dimension protection civile et les risques de catastrophes et de crises. Le PNUD a doté aussi certaines communes au nombre de neuf (9) dont celle de Nouakchott, de plans communaux de gestion des catastrophes, mais qui cherchent à être financés pour être opérationnels. Ces communes bénéficiaires sont : Rosso, Boghé, kaedi, Tavrigh Zeina, Tintane , Laweissi, Lebher, Blajmil et Hamoud. Une étude stratégiques sur les mécanismes de coordination des différents risques a été réalisée. Ainsi le mécanisme de coordination sur la sécurité alimentaire a commencé à fonctionner tant bien que mal. Une plateforme des acteurs en matière de risque a été aussi créée et que l'organisation des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Désastres (UNDRR) veut redynamiser.

(59). En définitif, ces différents déploiements ont aidé les parties prenantes nationales à rehausser leurs capacités techniques et être à la hauteur de leurs missions de coordination du secteur de l'environnement et du développement durable de manière générale.

(60). **Pour le deuxième produit** « Les populations vulnérables disposent de suffisamment de capacités, de ressources et d'un environnement favorable pour renforcer la résilience des ressources pour le développement socioéconomique et des moyens d'existence des populations locales grâce à une gestion efficace des risques liés aux catastrophes et au climat »

Ce deuxième produit relève de la dimension opérationnelle de l'intervention du PNUD à travers l'effet 3 de son CPD 2018-2022. Ainsi le ROA

R de 2020 indique que l'appui du PNUD dans seulement 4 communes des régions de l'Assaba et du Guidimakha, avait touché 2560 personnes dont 2500 femmes et 60 hommes en mettant à leur disposition des ressources financières, matériels et techniques qui leur ont permis de renforcer leurs capacités de résilience et leurs moyens d'existence. Dans ces régions, environ 40.000 personnes (dont 70% de femmes) ont pu bénéficier de l'intervention du PNUD et ont, désormais un accès plus facile aux actifs de production clés comme le maraîchage, la transformation des produits locaux, la meunerie, la savonnerie, la teinture, accompagnés d'équipements collectifs (moulins, adduction d'eau, congélateurs solaires) et de santé.

(61). La sécurisation de 31 périmètres maraîchers et pluviaux, dans la Wilaya de l'Assaba, au profit d'une population d'environ 6650 dont 65% de femmes, a contribué à renforcer les moyens d'existence et la capacité de résilience des femmes face aux effets du changement climatique et aux diverses crises liées aux catastrophes naturelles et climatiques. En matière de résilience économiques aux mesures de confinement imposées avec la situation du COVID19, le PNUD, à travers un réseau de partenaires spécialisés dont le Programme National de Déménagement, et des ONG spécialisées a contribué à appuyer les populations par le déploiement d'activités génératrices de revenus au profit de 19 432 personnes, regroupés dans 94 coopératives, dont 65% de femmes, issus essentiellement de milieux pauvres. Ces populations ont bénéficié de 20 activités génératrices de revenus dans les Moughatta de Koboni et Kenkoussa, des zones frontalières avec le Mali. Des coopératives féminines regroupant en moyenne entre 50 et 100 membres en fonction de la taille de leurs communautés d'appartenance, ont bénéficié des appuis en matière d'activités génératrices de revenus. Les activités et métiers sur lesquels sont articulées ces interventions sont également des créneaux généralement occupés par les femmes.

(62). Les AGR mises en place au profit des femmes sont aujourd'hui une réalité et se poursuivent convenablement. En effet, la diversité des productions (produits maraichers, teinture, savonnerie, etc.) a permis aux femmes notamment d'être des productrices à part entière au sein des localités bénéficiaires. Les raisons de ce succès sont d'abord et surtout imputables à la volonté manifeste de ces femmes elles-mêmes de sortir de la pauvreté et de participer pleinement à la vie de la communauté. En outre, leur expérience dans ces secteurs d'activités a facilité l'intervention du PNUD qui les a accompagnées à mieux s'organiser et être plus efficaces. Ce succès a été facilité aussi par les différentes sessions de renforcement des capacités dont elles ont bénéficié et les outils mis à leur disposition.

(63). Dans les circonscriptions de pauvreté prégnante, en l'occurrence les Moughataa de Kobenni, Kankossa, Oul Yengé et Seylibabi, Le PNUD a mené des interventions opérationnelles en améliorant leur savoir-faire, en mettant à leur disposition, des ressources et des aménagements, dans le cadre d'activités génératrices de revenus et d'emplois. Ainsi, quatre-vingt-quatorze (94) coopératives communautaires, essentiellement composées de femmes rurales, ont bénéficié de l'appui du programme qui les a dotées de nouvelles compétences de productions dans les domaines du maraîchage, de la conservation et transformation des produits locaux, de la teinture, de la savonnerie, de la meunerie. Cet appui s'est traduit par la création de 768 emplois, dont 510 pour les femmes. Au-delà des emplois directs, ces interventions ont

amélioré les moyens d'existence et l'autonomie économique de 5097 personnes, parmi lesquelles 3568 femmes et 300 jeunes.

(64). Le programme a aussi favorisé l'amélioration des conditions de vie en milieu rural en contribuant à la constitution de capacités techniques de pilotage du sous-secteur de l'électrification rurale, à travers le projet des mini réseaux hybrides dédiés à relever le niveau des sources renouvelables dans le mix énergétique. A cet effet, le fonctionnement attendu installations des unités de dessalement sur la côte dans les villages de Belawakh, Lemsid, Tiwilitt et M'hayjratt, vont pouvoir permettre aux coopératives de femmes dans ces villages, d'avoir de la glace comme matière première pour la conservation de leurs produits halieutiques pour mieux les rentabiliser.

En matière de réduction de la pression sur les ressources naturelles, 700 ménages vulnérables ont bénéficié de foyers améliorés à Kankossa, Wilaya de l'Assaba.

(65). **Au titre du troisième produit** « Les acteurs nationaux disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour intégrer efficacement le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et stratégies de développement et pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables »

(66). Le Programme PNUD, sous la barque du projet MINIGRIDS a soutenu l'Etat de la Mauritanie à mieux prendre en compte la dimension changement climatique dans ses politiques et programmes de développement. Il a appuyé l'office nationale de la météorologie (ONM) devenue maintenant une institution qui fait des prévisions grâce aux stations de captage de vents, aux renforcements de capacités de leurs agents en partenariat avec AGRIMETH. Avec l'appui du PNUD aussi, un cahier de charges pour la gestion des stations de mesures pour l'ONM a été élaboré.

(67). Le repositionnement stratégique du pays à l'effet de mieux bénéficier des avantages liés à la Finance climat par la réactualisation de la vision de la Contribution déterminée Nationale (CDN) destinée à promouvoir un développement plus résilient aux variabilités climatiques avec les créations d'emplois verts, est à verser dans le panier d'actions stratégiques mis en place par le PNUD-Mauritanie.

(68). Le programme a appuyé la participation de membres du gouvernement et du MEDD à différents événements mondiaux notamment les conférences des parties sur le climat (COP). Ces rencontres internationales ont permis à la partie nationale d'être mieux informées des enjeux du changement climatique, des décisions fortes prises par les décideurs mondiaux, des créneaux et niches de financement climatique et de leurs conditions d'accès.

Ces déploiements ont finalement contribué à l'intégration de la gestion des risques de catastrophes naturelles et climatiques dans la SCAPP.

(69). Les multiples actions déployées sur les mécanismes institutionnelles, juridiques, réglementaires (code de l'électricité avec intégration des énergies renouvelables dans la fourniture de l'électricité qui réduit la part des énergies fossiles contributrices à l'émission de gaz à effet de serre, le code forestier pour une meilleure préservation des ressources ligneuses qui contribuent à la séquestration du carbone, le code de l'assainissement préservant le cadre des populations, etc.) vont avoir des incidences positives sur la réduction de l'empreinte écologique du pays, et par ricochet, contribuer à l'atténuation du changement climatique en Mauritanie. A l'échelle régionale et locale dans les wilayas de Brakna et de l'Assaba, le PNUD a aidé à l'intégration du changement climatique, de la vulnérabilité sensible au genre et de la réduction des risques de catastrophe par l'élaboration de documents de planification qui concernent les Plans Climat Territoriaux Intégrés (PCTI) assortis de leurs Plans d'Actions Communaux (PAC).

(70). Sur le plan de la gestion des risques de catastrophe et des crises, l'intervention du PNUD a amélioré les capacités des parties prenantes nationales et locales à faire face à ce fléau par la mise en place de différents mécanismes de coordination précédemment détaillées dans le premier produit.

Ces investissements se sont traduits entre autres, par l'institutionnalisation de la gestion des risques de catastrophe. A l'échelle nationale, il y a la réhabilitation de la mission de l'organe de l'Etat chargé de la protection civile qui passent de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) à la Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises (DGSCGC) lui mettant d'étendre son champs d'intervention par l'intégration et la prise en charge des préoccupations liés aux différentes formes de crises de catastrophes. Ainsi, les capacités organisationnelles de la DGSCGC ont été améliorées à travers la mise en place d'instances régionales, inclusive et sensibles au genre (au niveau des 15 Wilaya du Pays), d'alerte précoce et de gestion de crises. Ces cadres composées de hautes autorités régionales, d'élus locaux, des forces de sécurité et d'autres acteurs de développement ont eu à intervenir dans la coordination de la riposte nationale contre la Covid-19 et toute autre crise.

(71). Dans le même sillage, 409 personnes (dont 35% de femmes) ont été formées en alerte précoce harmonisée. En zone minière, quelque 2060 orpailleurs ont également été sensibilisés sur les impacts environnementaux et sanitaires néfastes liés à l'utilisation du mercure dans leur activité. La Stratégie locale Climat a eu un effet sur la vie de 40 000 personnes dont 70% de femmes et d'enfants (RAOR 2020).

(72). Le programme a contribué à mettre en place un mécanisme de surveillance et d'alerte précoce multirisques ainsi que des protocoles de réponse au niveau local. Il est composé d'un Système Communautaire d'Alerte Précoce et Réponse aux Urgences (SCAP-RU), d'un Observatoire de Suivi des Vulnérabilités (OSV ()) et de Comités Départementaux de Gestion des Crises (CDGC). Il a aussi contribué à (i) renforcer les capacités de collecte des données et des vulnérabilités, ainsi que des capacités locales de réaction rapide aux catastrophes, et iii) à établir des liens entre les trois premiers niveaux à savoir, le local, communal et départemental. La création d'une Base de données et la mise en place d'un Comité Régional de Prévention et de Gestion des Crises (CRPGC) sous le leadership du Wali de l'Assaba sont des facteurs déterminants établissant le lien de complémentarité entre les différents niveaux (région, département, arrondissement, commune, village).

Jusqu'à l'intervention du PNUD, personne ne connaissait et ne respectait la Direction régionale de la protection civile puisque nous n'avions rien. Il y avait juste du personnel affecté sans équipements. Rien que pour envoyer des correspondances à nos supérieurs à Nouakchott, on squattait les multiservices privés de la ville et cela ne nous honorait pas en tant structure régionale qui devait aider les populations en cas de crises et de catastrophes. Nous avons maintenant un siège bien équipé digne d'une structure régionale de protection civile. Notre image est devenue la meilleure. Si nous parvenons à vous accueillir dans nos locaux pour faire des entretiens, c'est grâce au PNUD qui a beaucoup fait pour notre service. Cela nous permet maintenant de répondre aux préoccupations et sollicitations des populations en cas de catastrophes déclarées. Grâce aux appuis du PNUD, nous parvenons à intervenir et à coordonner avec les autorités régionales, les opérations de gestion des crises et des risques de catastrophes portant sur les feux de brousse, les inondations, les risques liés à l'insécurité alimentaire, etc. Nous savons très bien aujourd'hui que si la question des crises et risques de catastrophe est devenue à la une et que tout le monde en parle au plan national et local dans le pays, c'est grâce au PNUD à qui nous remercions vivement.

Ibrahima Diallo Directeur régional de la protection civile à KIFFA

(73). **En direction du quatrième produit** « Les institutions nationales et les communautés rurales élaborent et mettent en œuvre des modèles durables d'accès aux énergies renouvelables »

Des résultats de l'évaluation de la SCAPP en 2020, il en ressort que l'amélioration de l'accès des populations rurales à l'énergie est restée stable à 8% en 2020, de même que le mix énergétique de la Mauritanie qui est restée à 42% en 2020 (Rapport mise en œuvre SCAPP, 2020).

Fort de ce constat, l'intervention du PNUD pour améliorer ces taux de couverture de l'accès à l'énergie et au mix énergétique, était attendu sous la direction du MINIGRIDS.

(74). En matière promotion des énergies renouvelables, les interventions ont permis d'accélérer le plaidoyer pour l'adoption du système d'énergie hybride au niveau national. Les Solutions types 4 (promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète) et 5 (combler le déficit énergétique) du Plan Stratégique du PNUD ont été, par conséquent, traduites en actes grâce aux investissements du GEF, et de l'Union Européenne. Les outils de gouvernance des MINIGRIDS développés sont également des contributions importantes dans ce domaine.

(75). Encore sous ce produit, le programme PNUD a beaucoup plus porté des fruits sur le plan stratégique et institutionnel que local. Le MINIGRIDS qui devait apporter des éléments de contenus et des résultats pour les communautés rurales a trop souffert du bicéphalisme dans la coordination et la gestion globale du projet. En effet si la partie « Soft » du projet gérée par la coordination du projet au MPME, a été efficace par la production d'outils et d'instruments stratégiques de haute facture, la partie « hard » sous la responsabilité de la SOMELEC et qui a en charge la réalisation des investissements structurants sur les mini réseaux hybrides, a entraîné le pas pour diverses et institutionnelles.

(76). A la date de l'évaluation, les unités de dessalement étaient encore en construction dans les quatre sites du projet sur le littoral. De surcroit, la décision de raccorder les unités de dessalement à la ligne électrique qui alimente le port de Tanit, a été prise au plus haut niveau de l'Etat avec l'aval du partenaire financier. Cela impacte déteint de ce fait sur l'empreinte écologique du projet qui devrait utiliser les centrales hybrides avec le couplage à l'éolien pour alimenter les unités de dessalement. La maîtrise du coût des investissements a semblé prendre le dessus sur l'adoption de technologies propres, sobres en carbone et plus respectueuses de l'environnement et contribuant mieux à l'atténuation du changement climatique. La question de l'entretien et de la maintenance de ces genres d'ouvrages qui devraient être alimentés par le mix énergétique, demeurerait problématique surtout pour la SOMELEC à cause de la disponibilité déficitaire de compétences requises. Cela a aussi pesé sur la balance pour changer de système d'alimentation énergétique des unités de dessalement.

(77). Qu'à cela ne tienne, ces limites structurelles technologiques, n'entament en rien de la qualité de la réponse apportée par le PNUD à travers (i) l'élaboration participative et inclusive d'outils institutionnels, juridiques et réglementaires comme l'élaboration et la validation du code de l'électricité et du Cahier de charges pour Délégués des Services Publics d'Electricité (DSPE) qui intègre désormais les énergies renouvelables dans la fourniture de l'électricité surtout en milieu rural; (ii) l'élaboration du plan directeur pour l'électrification rurale ; (iii) l'élaboration d'un cahier de charges pour la gestion des stations de mesures pour l'ONM. Ces différents acquis institutionnels, ont davantage renforcé l'intérêt et l'espoir que les autorités nationales ont accordé à l'intervention du PNUD à travers ce projet. Désormais, l'approche du MINIGRIDS est considéré comme un modèle par les autorités nationales, qui

sert de référence à toutes les autres intervention dans le secteur des énergies renouvelable avec la mise en place de mini-réseaux hybrides.

(78). **Enfin pour le cinquième produit** : « Les institutions nationales disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer une gestion efficace des ressources en eau sensible au genre ».

A ce niveau, l'intervention du PNUD a montré des insuffisances. Avec le mécanisme institutionnel (assistance préparatoire) à l'interne du PNUD, un processus d'élaboration de projets portant sur le secteur a été initié, mais qui n'a pas été poursuivi, à cause dit-on d'un manque de financements. Somme toute, l'intervention du PNUD à travers des projets comme l'AMCC par la construction et ou la réhabilitation de châteaux d'eau et de bonnes fontaines, sont à considérer dans le cadre de ce produit. L'accessibilité et la gestion de la ressource eau est un des problèmes prioritaires des localités visitées. L'accès à l'eau potable a été un résultat direct de l'intervention du PNUD dans certains villages dans le département de Barkéol, de Laweïssi, Kankossa, Kiffa, induisant par ricochet, un résultat indirect portant sur l'amélioration de la santé, de l'hygiène.

(79). Cependant des faiblesses ont été observées dans la formation des comités de gestion de l'eau, leurs capacités à déterminer le coût de l'eau selon les diverses formes d'utilisation (consommation, maraichage, élevage) leurs capacités de maintenance et de d'entretien des ouvrages. De l'avis des femmes rencontrées, le déploiement des bornes dans ces localités, a beaucoup à réduire la fréquence des conflits liés à la ruée vers les quelques points d'eau qui étaient disponibles à l'époque avant le démarrage du projet.

(80). Malgré, toutes ces incidences factuelles positives dans l'accessibilité de l'eau en milieu rural, elles ne renseignent pas pour autant le produit qui fait référence plus aux capacités techniques nationales pour assurer une bonne gestion des ressources en eau. Néanmoins, les initiatives endogènes notées et consistant à gérer les ressources en eau (Châteaux d'eau, bornes fontaines) peuvent être des déclinaisons au plan local des mécanismes nationaux de gestion des ressources en eau qui auraient pu être promus à cet effet. Par ailleurs, le MINIGRID, comportant une dimension eau (unités de dessalement de l'eau de mer) devrait contribuer à mieux renseigner ce produit et ses indicateurs par la mise en marche de ses unités de dessalement en construction dans le littoral.

(81). **Analyse du cadre des résultats de l'effet 3**

L'appréciation de la performance de l'intervention à travers le critère « efficacité-impact » se fait aussi, en plus des produits, par l'analyse du cadre des résultats qui figure dans le CPD 2018-2022.

(82). **Ainsi, au regard des indicateurs contenus dans le cadre des résultats**, le niveau de référence pour le Pourcentage de la population rurale ayant accès à l'électricité est de 5 % [IRRF 1.4.A.2.1] alors que dans le rapport de EPCV 2014, ce niveau de référence est de 2,7%. Même certaines cibles des indicateurs d'effets diffèrent d'une source de référence à une autre. Le taux d'électrification rurale attendu dans le SCAPP 2016-3030 était de 40% dont finalement 15 % seulement atteint à l'évaluation du plan d'actions de la SCAPP en 2020. Par contre dans le CPDD 2018-20220, selon toujours l'étude IRRF 1.4.A.2.1, la valeur cible attendue était de 15% pour une cible de référence de 5%. Ce qui veut que dire que, soit la cible était surestimée dans la SCAPP ou évaluée avec plus de réalisme dans le CPDD 2018-2022. Toute cela peut poser un problème de fiabilité de ces données de référence pour le cadre des résultats et ne facilite pas ainsi une analyse pertinente des résultats obtenus avec l'effet3 du CPD. En

conséquence, faudrait-il harmoniser les sources de données de références pour le cadre des résultats du CPDD et du CPD et procéder de même pour tous les documents de planification stratégiques à venir.

(83). La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie était de 32% en 2015 avec une valeur cible attendue de 50% en 2020. Cependant, cette valeur cible est largement dépassée selon le rapport de l'évaluation du plan d'actions et d'orientations stratégiques de la SCAPP qui mentionne une cible atteinte de 84%. Toutefois, ce chiffre est à prendre avec beaucoup de prudence, car tous les acteurs rencontrés aussi au niveau du gouvernement qu'auprès des autres partenaires techniques et financiers (UE, AFD par exemple), ont révélé que même si des investissements ont été consentis dans la réalisation d'infrastructures dans le domaine des énergies renouvelables, il demeure du reste que la part effective de ces types d'énergie dans l'énergie globale du pays reste encore faible. Ce qui justifierait d'ailleurs les importants projets sur les énergies renouvelables engagés par ces partenaires, grâce aux résultats encourageants du MINIGRIDS surtout sur le plan institutionnel et réglementaire.

(84). Les autres produits 3.2 ; 3.3 et 3.5 ne sont pas adossés sur des indicateurs d'effets et des niveaux de référence et cibles du CPDD, ce qui ne permet pas de faire une analyse correspondante comme c'est le cas du produit 3.4 portant sur les énergies renouvelables. En plus de ce manquement référentiel du point de vue stratégique, on note aussi une incohérence dans la numérotation des produits et de leurs indicateurs d'effets, des niveaux de référence et des cibles du CPDD.

(85). Par contre, sur le plan présentation des produits/résultats dans le document du programme pays, le cadre des résultats est clairement définis avec des produits bien libellés et déclinés en indicateurs. Ces produits et indicateurs font plus référence à des mécanismes institutionnels, à des processus de renforcement de capacités et à des outils mis en place ; ce qui leur confère un caractère explicite facile à apprécier.

(86). Le cadre des résultats souffre aussi d'une insuffisance de données probantes pour renseigner le produit 3.5 portant sur les ressources en eau avec son indicateur correspondant. Certes, l'élaboration de projets portant sur l'eau avait été initiée par le PNUD, mais de telles initiatives n'ont pas pu être continuées et finalisées pour aboutir à des projets concrets. Ce qui fait, qu'il est difficile de disposer de données factuelles et de résultats pour renseigner et apprécier ce produit et son indicateur. Même s'il n'y a pas de projets spécifiques sur l'eau, les projets AMCC et Emploi (Promouvoir des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'Environnement) par exemple, avaient comporté des réalisations importantes dans le domaine de l'eau par la construction de châteaux d'eau, de bornes fontaines et d'adduction d'eau dans les villages situés dans les départements de Barkéol et de Kankossa.

(87). A cela, s'ajoute aussi les unités de dessalement de l'eau de mer qui sont en train d'être construites dans les sites du projet MINIGRIDS notamment à Belawakh, Lemsid, Tiwilit et M'hayjratt. Une fois finalisés et fonctionnels, ces ouvrages vont contribuer certainement à l'accès à l'eau potable de ces villages traditionnels de pêcheurs et produire par ricochet, des données qui alimenteront le produit 3.5 et son résultat 3.5.1 de l'effet 3. Autant d'éléments ou de facteurs qui illustrent encore le caractère intégré, complémentaire et transversal de ce CPD de façon globale, car les projets mis en œuvre se complètent à bien des égards.

7.1.3. Efficience

Comment les ressources sont-elles utilisées ?

(88). La gestion financière de l'intervention est basée sur la gestion budgétaire à court terme (annuel) qui englobe tous les aspects des projets classés par activités dans un ensemble cohérent de prévisions budgétaires bien élaborées et chiffrées. Ce qui permet une comparaison périodique entre les réalisations et les prévisions en mettant en évidence les écarts qui doivent entraîner des actions correctives. Cela s'est fait ressentir au niveau des taux relativement importants d'exécution physique et financière des activités des projets.

La mise en œuvre des projets de l'effet 3 avait nécessité au départ une mobilisation de ressources totales de 20 50 000 USD. Les tableaux suivants fournissent la situation la situation d'exécution financière de l'effet 3.

Tableau 1 : Mobilisation et exécution des ressources budgétaires(USD) concernant l'Effet3 du CPD par année sur la période 2018-2022

Projets	2018			2019			2020			2021		
	Budget	Dépenses	Ratio D/B	Budget	Dépenses	Ratio D/B	Budget	Dépenses	Ratio D/B	Budget	Dépenses	Ratio D/B
AMCC	156 930	107 301	68%									
Emplois	198 085	65 333	33%	828 865	446 394	54%						
DRR ECHO	327 900	252 145	77%	319 937	217 648	68%						
APE	18 410	8 890	48%	271 848	244 727	90%	462 946	244 363	53%	890 331	410 501	46%
HSTF	56 571	80 052	141%	107 557	143 559	133%	249 314	240 747	97%			
MINIGRID S	706 298	688 526	97%	440 000	579 097	131%	305 142	185 086	60%	303 104	255 995	84%
Total	1 464 194	1 202 247	82%	1 968 207	1 631 425	95%	1 017 402	670 196	70%	1 193 435	666 496	62%

Source : PNUD Mauritanie décembre 2021

Tableau 2 : Mobilisation et exécution des ressources budgétaires USD de l'effet 3 par année sur la période 2018_2022

Projets	Période 2018-2021		
	Budget	Dépenses	Ratio D/B
AMCC	156 930	107 301	68%
Emplois	1 026 950	511 727	50%
DRR ECHO	647 837	469 793	72%
APE	1 643 535	908 481	55%
HSTF	413 442	464 358,00	112%
MINIGRIDS	1 754 544	1 708 704	97%
Total	5 643 238	4 170 364	76%

Sources : PNUD Mauritanie Décembre 2021

(89). L'exploitation de ces tableaux financiers illustre l'efficience de l'effet 3 en terme d'absorption de ressources budgétaires appréhendée sous l'angle de l'importances des réalisations faites aussi bien sur le terrain qu'au niveau national et sur le plan institutionnel

d'appui au Gouvernement de la Mauritanie. Les entretiens effectués auprès des populations, des partenaires gouvernementaux et l'exploitation de la documentation, y compris les rapports de progrès et d'évaluation finale des projets concernés, confirment un niveau d'efficacité global satisfaisant de la mise en œuvre de l'effet 3.

(90). Par ailleurs, les données chiffrées de ces tableaux ne reflètent pas exactement le niveau d'exécution financière par projet durant la période 2018-2022. Certains projets étaient même antérieurs à l'effet 3 du CPD 2018-2022. C'est le cas par exemple du projet AMCC qui avait démarré bien avant et qui s'est chevauché avec ce CPD pendant seulement six à huit mois environ et du projet de promotion des mini réseaux hybrides dont la mise en œuvre avait débuté en novembre 2016. Donc la situation financière de ces projets durant cette période, ne peut pas être comptabilisée sur l'efficacité globale de l'effet 3 « 2018-2020 ». En plus, le projet emplois qui était logé dans l'effet 3 a été retiré pour être logé dans l'effet 1 du CPD du fait de sa forte résonance et empreinte en matière croissance inclusive et durable. Par conséquent, la situation d'exécution financière qui en découle, ne peut pas être prise en compte dans l'appréciation de l'efficacité de l'effet 3.

(91). Par contre les acquis et réalisations de ces projets avant la mise en œuvre de l'effet 3, ont contribué à son efficacité globale, car la performance physique d'un projet est fortement tributaire à l'évolution progressive et continue de la réalisation de toutes ses activités dont les unes, bien exécutées, constituent en réalité des facteurs de succès pour les autres à réaliser.

(92). Globalement, les tableaux montrent un niveau d'exécution assez satisfaisant des projets de l'effet 3. Cependant, cela cache une certaine disparité. En 2018 et 2019, les taux d'exécution financière sont les plus importants et représentent respectivement 82% et 95% du total des budgets correspondants des projets à ces années. A l'opposé en 2020, on note une baisse du niveau d'absorption des ressources budgétaires, du fait en grande partie de la pandémie du Covid 19 dont les taux de contamination étaient les plus élevées durant cette année, occasionnant ainsi des restrictions de la mobilité et des rassemblements de la population.

(93). Comme toutes les actions de développement en Mauritanie et partout ailleurs, les projets de l'effet 3 qui étaient en cours jusqu'en 2020 avaient connu un relâchement dans la mise en œuvre des activités, donc il s'en suit naturellement une diminution de la consommation budgétaire. A cela, s'ajoute le fait que des projets étaient d'ailleurs arrivés à terme avant même 2020. C'est le cas par exemple des projets AMCC (ayant pris fin en 2018), ECHO en 2019 et HSTF en 2020.

7.1.4. Durabilité-impact

Dans quelle mesure les avantages nets de l'intervention se poursuivent ou se maintiendront probablement, en vue d'assurer leur bonne continuité, leur réplication ou leur extension au niveau des collectivités territoriales et les autres Institutions impliquées.

(94). La durabilité des acquis et des impacts d'un programme est consubstantiellement liée à la solidité de ses interventions d'ordres stratégiques et opérationnelles. Elle est aussi fonction de facteurs clés, d'amont et d'aval de l'intervention du programme. En amont, il y a tout le dispositif d'appui méthodologique dont sa mise en œuvre a généré des livrables de qualité (cadres et mécanismes institutionnels, outils stratégiques, etc.). En aval, on retrouve des résultats tangibles qui répondent aux préoccupations des bénéficiaires et susceptibles de se pérenniser avec un bon niveau d'appropriation.

(95). Ainsi, si de meilleurs produits sont en cohérence avec les orientations stratégiques nationales et les besoins opérationnels des populations locales, la durabilité a de forte de chance d'être une réalité. En termes claires, la pertinence et la cohérence déjà démontrées de l'intervention du PNUD par le biais de l'effet 3 du CPD finissant, constitue un facteur de durabilité importante à considérer. Par conséquent, les réponses positives apportées aux différentes questions sous-jacentes posées sous la lumière des critères d'évaluation, fournissent des indications sur la bonne probabilité de la durabilité des acquis sur le plan institutionnel et stratégique en l'occurrence.

(96). Sur le plan méthodologique ou modalités de mise en œuvre de projets de l'effet 3, l'ancrage jusque-là solide des résultats stratégiques obtenus, dans des instruments et mécanismes institutionnels animés par des structures étatiques, favorise une appropriation des acquis de l'effet 3 par les autorités nationales. Ces mécanismes et cadres institutionnels concernent entre autres : les documents stratégiques SCAPPP, codes élaborés et ou révisés, différents plans d'intégration du changement climatique et des risques de catastrophe, plan directeur de l'électrification rurale, les instruments financiers et budgétaires comme la LOFL, les documents de planification stratégiques élaborés et validés, les mécanismes de coordination et de gestion des opérations environnementales, climatiques et des risques de catastrophe, autres outils de gouvernance développés par l'intervention du PNUD, etc.

(97). Pour que cette durabilité institutionnelle et stratégique, puisse continuer en être ainsi, il est important de s'assurer de la continuité de l'appropriation et de mettre en place, des stratégies de consolidation des acquis par les autorités nationales. La forte considération et l'intérêt accordés par les autorités nationales aux secteurs d'intervention du programme (Economie, Finance, Environnement, changement climatique, risques de catastrophe, énergie) du fait de leurs potentielles contributives au développement socioéconomique de la Mauritanie, constituent en soit, un facteur robuste d'appropriation des livrables du programme (effet 3). Cependant cette probabilité assez forte de durabilité des acquis et impacts des interventions du PNUD, peut être limitée et fragilisée dans son occurrence par le contexte institutionnel du pays dont certaines structures publiques impliquées dans le programme sont sujettes parfois à des instabilités institutionnelles.

(98). Concernant l'échelle opérationnelle du programme, la durabilité des résultats, est assez peu probable, malgré l'intérêt et l'engouement de la part des acteurs autour des réalisations des projets. Sur le terrain, la mission a constaté un esprit d'attente et d'assistanat énorme à l'égard du partenaire PNUD et des autres intervenants. Des problèmes de dégradation de périmètres maraichers, la non disponibilité de matières premières pour continuer la transformation et la fabrication de produits artisanaux, les problèmes de gestion des ressources en eaux, la léthargie de mécanismes et de cadres de coordination d'opérations relevant du domaine de l'environnement, de la gestion des risques de catastrophe, du changement climatique, etc. ont été souvent constatés et soulevés par des acteurs locaux rencontrés.

(99). Des solutions locales peuvent exister, mais l'esprit d'assistanat des populations inhibe cette éclosion de solutions endogènes simples à mettre en œuvre. L'ingénierie sociale menée par les ONG d'appui était juste limitée à la période d'exécution des microprojets qui leur ont été confiés, alors qu'un tel dispositif devrait se poursuivre quelques mois après la fin de la réalisation des activités pour la consolidation.

(100). Cette défaillance dans l'architecture partenariale avec les ONG conduit à des interventions souvent courtes et laissent ces opérateurs plutôt préoccupés par les livrables que de d'accorder une attention particulière aux bénéficiaires quant à leurs possibles initiatives d'inscrire les acquis de ces microprojets dans la durée.

(101). En définitif, les principaux facteurs de durabilité de l'intervention du PNUD sont : (i) la position stratégique du PNUD et son sens élevé de leadership qui peut servir à insuffler un nouvel élan pour l'animation des cadres institutionnels et juridiques mises en place, (ii) l'existence de ces cadres qui servent d'ancrage national aux interventions du programme et à d'autres interventions actuelles et futures du PNUD et des autres partenaires techniques et financiers; (iii) la qualité généralement solide des produits rendus (documents stratégiques et outils méthodologiques de qualité), (iv) la pertinence de l'effet 3 par rapport aux priorités nationales et locales du pays en matière de gouvernance environnementale, de gestion des ressources naturelles, de la prise en compte des effets du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe, (v) l'approche du PNUD bâtie sur la responsabilisation des parties prenantes et qui a facilité la collaboration étroite et la participation effective des autorités à la conception et à la mise en œuvre de son programme, (vi) l'ancrage institutionnel des projets sous le joug des modalités d'exécution nationale (NIM) avec les coordonnateurs des projets et leurs équipes logées dans les Ministères de tutelle ont facilité aussi la dynamique d'appropriation par les autorités nationales et ont conforté la position stratégique de leader du PNUD en tant qu'organisme d'appui et d'assistance au développement du pays. Ces facteurs de durabilité peuvent aussi être considérés et formulés en enseignements ou leçons apprises.

L'intervention du PNUD dans le domaine de l'environnement est vraiment catalytique. Aujourd'hui, s'il y a un Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) en Mauritanie, nous le devons au PNUD qui, grâce à son expertise technique et à ses capacités de plaidoyer et de lobbying, a aidé à la création du premier mécanisme institutionnel «Cellule Capacité 21 » dédié à l'environnement en 2001. Cette cellule a évolué jusqu'en 2006 pour aboutir à un cadre institutionnel formel devenu le MEDD. Le PNUD a ouvert les sentiers du développement durable dans ce pays qui ont facilité, par la suite, l'intervention d'autres agences du système des Nations Unies et de partenaires techniques et financiers.

Mohamed Yahya Ould Lafdal Point Focal FEM au MEDD Mauritanie

(102). Par ailleurs, les limites ou points faibles susceptibles d'entraver la poursuite des acquis sont entre autres : (i) l'absence de stratégies et d'actions clairement définies par les autorités nationales pour assurer la consolidation des acquis de l'intervention aussi bien à l'échelle nationale et locale ; (ii) l'absence de mesures d'accompagnement des bénéficiaires à mettre en œuvre dans le cadre d'une ingénierie sociale de proximité ; (iii) le cycle de partenariat et de financement très court avec les ONG d'accompagnement qui ne facilite pas la consolidation des acquis des projets; (iv) la faible disponibilité de ressources de contrepartie pour prendre le relais des interventions à la fin de l'intervention.

7.1.5. Questions transversales

Dans quelle mesure les activités du PNUD dans le pays ont-elles bénéficié aux pauvres, aux autochtones et aux handicapés physiques, aux femmes et aux autres groupes défavorisés et marginalisés ?

(103). Les cadres mis en place et les outils institutionnels élaborés ont pris en considération, dans leurs contenus, les pauvres, les femmes et autres groupes marginalisés. A titre d'exemple, le code de l'électricité dans ses dispositions en son titre IV, accorde une attention toute particulière à l'électrification rurale dont son objectif ultime est de favoriser l'accès de l'énergie en milieu rural qui regroupe l'essentielle de ces catégories défavorisées.

Sur le plan des ressources naturelles, la révision de la Loi 2007-055 portant Code Forestier de la Mauritanie en référence en son chapitre « les droits d'usage » par exemple, place les communautés rurales (dont les plus pauvres dépendants de ces ressources) au centre de ses préoccupations, en est de plus, un aspect démonstratif. A l'échelle supérieure, les évaluations de la SCAPP ont montré que les pauvres, les femmes et les autres groupes défavorisés sont pris en compte dans les interventions du PNUD.

(104). Le chantier stratégique d'une meilleure résilience des couches les plus vulnérables de la SCAPP accorde une attention significative à ces cibles. De façon explicite, ces catégories de population sont fortement intégrées dans ce chantier stratégique à travers les principales axes d'intervention dont : (i) l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sévère; (ii) l'amélioration de la protection sociale, l'égalité du genre, l'enfance et la famille ; (iii) la garantie de l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement adéquats ; (iv) la garantie de l'accès à l'électricité.

Sur le plan opérationnel, les interventions sur le terrain ont pratiquement bénéficié à toutes ces catégories sociales vulnérables. Les résultats et les données chiffrés traités dans l'analyse de l'efficacité en son produit deux (2) sont suffisamment illustratifs de la façon dont l'intervention du PNUD a bénéficié à toutes ces catégories sociales.

Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du programme ?

(105). Les données factuelles suivantes montrent bien la prise en compte des sexes et de l'autonomie des femmes dans l'intervention. En effet, sur 2560 emplois créés, 2500 sont des femmes ; sur une population de 40 000 personnes touchées par les activités de maraîchage, de transformation de produits locaux, de meunerie, de fabrication de savon, de teinture dans 4 communes d'intervention, les 70% sont constitués de femmes ; la sécurisation de 31 périmètres maraîchers et pluviaux, dans la Wilaya de l'Assaba, au profit d'une population d'environ 6650 dont 65% de femmes ; le déploiement d'AGR dans les Moughatta de Koboni et Kenkoussa profitant à 19 432 individus, regroupés dans 94 coopératives, dont 65% de femmes. Ces données ont été obtenus principalement avec la réalisation des activités des projets AMCC, DRR ECHO, Emplois, APE.

Nous les femmes de Lamsab Laweïssi, nous remercions beaucoup le PNUD et ses partenaires qui nous ont vraiment soutenues, car nous passions beaucoup de temps et d'énergies à la recherche de l'eau avec pénibilité. Aujourd'hui ce problème est résolu avec cette bonne fontaine au centre du village qui a été réhabilitée. Nous avions un sérieux problème d'eau et le PNUD l'a réglée. Notre moulin à grains aussi est très important dans notre vie, parce qu'il nous évite, nous et nos enfants d'aller ailleurs pour moudre le mil, le sorgho et le blé. Ce moulin nous permet de gagner du temps en nous occupant de nos familles. Nous le gérons bien avec les revenus que nous gagnons, car après avoir défalqué les charges pour le gasoil, le paiement du meunier et l'entretien du moulin ; le reste de l'argent est réparti en trois parts : les deux parts pour la coopérative et l'autre part pour la femme qui a été de tour pour superviser le travail du meunier. Avec ce mode de gestion, même nos petits enfants pourront trouver le moulin ici et continuer à l'utiliser. Cette forme d'organisation nous que nous appliquons aussi avec notre périmètre maraicher, a été possible grâce aux formations que nous avons reçues. Nos remerciements pour le PNUD et ses partenaires n'ont pas de limites. Ils valorisent la femme rurale.

Aicha mint Samba Tewmi, coopérative des femmes de Lamsab Laweïssi

(106). Le projet de mini-réseaux a accordé aussi en parallèle une importance à l'égalité des sexes de façon transversale. Dans le cadre des formations dispensées dans le secteur de l'énergie, un quota a été imposé pour la participation des femmes à ces activités. Un quota minimum de 25% pour la participation des femmes à la formation des laboratoires d'énergies renouvelables et la formation sur les systèmes automatisés et le SCADA a été respecté. Ces résultats ont été confirmés par les femmes rencontrées qui affirment que les interventions reçues du PNUD ont contribué à améliorer leurs conditions de vie, leur statut social et la performance de leurs activités.

Toutefois, ces femmes, même organisées en groupements ou en coopératives sont toujours sous le poids des pesanteurs socioculturelles, car presque toutes les réunions tenues avec les coopératives lors de cette mission sur le terrain, l'ont été en présence des hommes avec les chefs de villages.

Les données des marqueurs de genre attribuées aux projets sous cet effet 3 sont-elles représentatives de la réalité ?

(107). Les livraisons de l'effet 3 sur le genre sont en réalité représentatives, si l'on considère les données désagrégées à l'échelle des zones d'intervention des projets. Le bon niveau de pourcentage de femmes par rapport aux différents rendus ou résultats (voir partie précédente) témoigne de cette représentativité de la réalité à cette échelle considérée des zones d'intervention des projets de l'effet 3. En revanche, ce niveau de représentativité peut être faible si ces données sont ramenées au niveau national et appréhendées en fonction de la position et du leadership du PNUD sur l'échiquier national. Cela traduit autrement et confirme la pertinence de la recommandation issue de partenaires nationaux à l'égard du PNUD et qui concerne à étendre davantage sa sphère d'intervention en milieu rural de la Mauritanie.

Dans quelle mesure les interventions ont-elles favorisé, ou ont le potentiel de favoriser, des changements positifs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets non intentionnels ?

(108). Ce facteur est à appréhender à l'échelle de l'intervention globale du PNUD dont le programme effet3 en constitue une composante. La considération des retombées issues de toutes les interventions du PNUD dans les domaines clés du développement socioéconomique, serait beaucoup plus pertinent pour se prononcer sur ce domaine devenu une préoccupation stratégique en Mauritanie et même dans les autres pays en développement.

(109). Le choix à travers les projets de l'effet 3, des filières entrepreneuriales gérées par les femmes, ont induit des changements positifs fort appréciables. La meilleure reconnaissance des femmes, par leurs communautés d'appartenance, de leurs capacités à insuffler, au même titre que les hommes, des changements positifs sur l'amélioration des conditions de vie des familles, constitue l'un des changements les plus importants. Les appuis apportés par le PNUD aux femmes et destinés à améliorer la performance de leurs activités, contribuent de plus, sans nul doute à renforcer leur autonomie à travers leurs organisations coopératives.

7.2. Conclusion

7.2.1. Principales constatations sur l'intervention (effet 3)

(110). Couvrant la période 2018-2022, l'effet 3 du Programme Pays en Mauritanie visait cet objet ultime : Les institutions et les communautés contribuent à la gestion durable des ressources naturelles, afin d'anticiper les crises et les effets du changement climatique et d'y apporter des réponses. Pour rappel, il est structuré autour de cinq (5) produits actés par l'élaboration et la mise en œuvre de différents projets présentés au début du rapport. Au regard des critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement, de l'organisation pour la coopération pour le développement économique (OCDE), la situation de l'intervention se présente comme suit :

Pertinence : l'intervention est bien ancrée dans les priorités nationales en matière d'environnement, de changement climatique, d'énergie et gestion des crises. Elle répond aussi aux besoins prioritaires des populations dans les zones d'intervention.

(111). Le Programme est ressorti pertinent du point de vue stratégique et opérationnel, dans la mesure où il est en ligne avec les priorités de développement de la Mauritanie, les orientations stratégiques du PNUD et du Système des Nations Unies en Mauritanie, et qu'il a effectivement, sur le terrain, contribué à apporter des solutions à des besoins avérés, notamment dans les domaines de l'environnement, des ressources naturelles, du changement climatique, de la gestion des crises et risques de catastrophe, de l'énergie.

Efficacité : Grâce aux appuis stratégiques, les autorités nationales disposent de capacités leur permettant d'améliorer le fonctionnement des cadres institutionnels et des outils développés pour une gestion efficace de l'environnement, pour faire aux crises et effets du changement climatique, assurer la gestion des risques et mettre en place des modèles viables d'investissement dans les énergies renouvelables

(112). Considérant les résultats sur le plan stratégique et institutionnel, l'intervention du PNUD (Effet 3 du CPD 2018-2022) montre un bon rendement avec des cadres et des outils élaborés de façon participatives. Le programme s'est révélé assez efficace, car tous les projets élaborés ont été exécutés convenablement conduisant ainsi à renseigner les produits de l'effet3. Toutefois, cette efficacité serait encore mieux, si des projets permettant de renseigner le produit5 étaient élaborés et exécutés.

(113). Grâce aux efforts conjugués du PNUD et du gouvernement mauritanien, l'utilisation des énergies renouvelables connaît une progression dans le pays. En outre, une concertation des partenaires autour du code de l'électricité a permis de structurer le débat sur la validation de cet

instrument en 2021. Ceci permettra à terme, de mieux organiser le secteur de l'électricité, notamment en ce qui concerne la production et la commercialisation.

L'amélioration de l'accès des populations rurales à l'énergie est restée stable à 8% en 2020, de même que le mix énergétique de la Mauritanie qui est restée à 42% en 2020 (Rapport mise en œuvre SCAPP, 2020).

(114). Par ailleurs, grâce au plaidoyer et aux appuis du PNUD, un mécanisme national d'alerte précoce et de réponses aux crises et catastrophes naturelles a été articulé à travers différentes instances au niveau central et régional. Ces mécanismes de veille n'ont pas réellement fonctionné à la fin de l'intervention du programme Effet 3, puisque les autorités qui devraient prendre le relais pour leur animation, n'ont pas mis en place de stratégies et d'actions opérationnelles de consolidation et de continuité de ces mécanismes. Une autre faiblesse notée dans le cadre de l'intervention (Effet 3) relève du dernier produit portant sur l'eau où il n'y a pas eu de projets spécifiques à ce niveau.

(115). En direction des résultats opérationnels, l'intervention a été assez performante, mais elle l'est plus par rapport aux acquis stratégiques et institutionnels. A ce niveau, d'importantes réalisations portant sur la mise en place de paquets d'activités (AGR, création d'emplois respectueux de l'environnement, activités de préservation des ressources naturelles, artisanat, etc.), de services, de cadres et d'instruments locaux (renforcement de capacités, mise en place de systèmes d'alerte précoce, cadres régionaux et locaux de gestion des crises, instruments de planification intégrant les risques et le changement climatique, en direction des populations, etc.) ont été déployées par le programme.

(116). Malgré des insuffisances liées à un déficit d'accompagnement, de suivi et de consolidation, ces résultats ont contribué significativement à la transformation des conditions de vie des populations. Avec l'appui du PNUD, cinq Wilayas sur 15 disposent d'un profil environnemental décrivant l'état des ressources naturelles exhaustives et actualisées permettant de mieux orienter les interventions en matière de conservation. Les trois études réalisées à cet effet prennent en compte la dimension genre.

(117). A l'interne, l'existence au sein de l'Unité Développement Durable, d'un mécanisme institutionnel d'appui et de support aux activités de l'Unité, a rendu la célérité dans l'exécution d'activités spécifiques avec la partie nationale. Il a aussi contribué à rehausser l'efficacité de l'intervention en permettant de prendre en charge les processus de formulation de certains projets, d'activités spécifiques qui n'étaient pas prévues dans le cadre des projets officiels de l'effet3. Enfin, le PNUD à ce mécanisme, a soutenu le processus d'élaboration de certains outils au niveau national comme l'actualisation de la Contribution Déterminée Nationale (CDN). Cet aspect est considéré comme une bonne pratique institutionnelle au sein du PNUD.

Efficiences : Le modèle organisationnel et les standards de gestion qui encadrent les interventions ont permis à une meilleure utilisation des ressources et leur ont garanti un rapport coût efficacité avantageux.

(118). L'exécution financière des activités de l'intervention ont montré une certaine efficacité, en étant insérée dans une gestion de bon standing qui optimise l'utilisation des ressources et qui contribue à réduire les coûts directement et exclusivement supportés par les interventions. Cela permet ainsi aux opérations d'affecter plus de ressources aux aspects stratégiques et opérationnels. Ce modèle de gestion de haut niveau international du PNUD et les garanties fiduciaires qui les accompagnent, assurent que chaque unité monétaire dépensée,

le soit dans le cadre d'une convention ou d'un protocole d'acquisition de services et ou d'équipements concurrentiel et transparent qui optimise les ressources financières.

(119). Toutefois, l'efficacité globale de l'intervention peut souffrir d'une situation en dehors du cadre du PNUD. Au regard du volume budgétaire programmé pour l'effet 3 qui est de 20 millions environ, moins de 6 millions ont été mobilisés pour des secteurs aussi transversaux et stratégiques comme l'environnement, le changement climatique, l'énergie, etc. Cela constitue, à bien des égards des limites, dont leur levée, pourrait permettre de financer plus de projets notamment dans le domaine de l'eau par exemple.

(120). Certaines modalités et natures de financements assez limités ne seraient pas quelquefois compatibles avec les types de projets qui doivent être mis en œuvre dans le domaine de l'environnement qui nécessite un pas de temps assez important. La durée limitée de ces genres de financement qui soutiennent des interventions dans le domaine global de l'environnement nécessitant plus de temps, peut ne pas favoriser la production de résultats d'échelles structurantes et solides. Ainsi la durée relativement courte de certaines ressources ayant déterminé la durée des projets y afférant laissent aux interventions, peu de marge de manœuvre pour construire les résultats robustes, les suivre et les consolider dans le cycle budgétaire des projets. C'est ce qui fait que l'ingénierie sociale, comme dimension importante de stratégies de sortie pour les projets, est généralement occultée ou insuffisamment considérée ; alors qu'elle permet de contribuer à l'appropriation des résultats et des acquis et leur offrir plus de probabilité de durabilité. Ce constat sur les caractéristiques de certaines ressources sont en rapport avec quelques leçons apprises ou recommandations abordées dans le rapport.

Durabilité : les résultats obtenus de l'intervention du PNUD à l'échelle institutionnelle/stratégique et au niveau opérationnels sont susceptibles d'être poursuivis sous réserve de prendre en compte certains facteurs ou disposition à retrouver dans les leçons apprises et ou les recommandations.

(121). L'ancrage des interventions dans une exécution nationale qui responsabilise les entités nationales, favorise a priori une certaine appropriation, gage elle-même d'une bonne durabilité des résultats stratégiques et institutionnelles. Toute de même, la poursuite et la consolidation des résultats nécessite un certains de dispositions à prendre en considération et qui sont traités dans les sections leçons apprises et ou recommandations de ce rapport pour plus de cohérence. La même disposition est aussi prise sur les probabilités de résultats issus du terrain.

(122). Spécifiquement, il y a une bonne appropriation de certains projets de l'effet 3 par les autorités gouvernementales. Les projets APE et MINIGRIDS en sont une illustration. Le MPME collabore dans le secteur des énergies renouvelables, avec d'autres partenaires techniques et financiers sous le concept MINIGRIDS qui est devenu déjà pour les autorités du Ministère, un programme ou un cadre de référence à travers lequel, les partenaires interviennent. C'est le cas par exemple de l'UE, de la Banque Mondiale et de l'AFD qui ont mis en place un grand projet de mini-réseaux hybrides qui s'inspire des acquis stratégiques du MINIGRIDS.

Genre et axes transversaux : *Les thématiques transversales, le genre en particulier, est bien présent dans l'intervention du PNUD aussi sur le plan stratégique qu'opérationnel*

(123). Tout le dispositif technique, institutionnel et stratégique mis en place dans le cadre de l'effet3 du CPD 2018-2022 profite de façon générique à toute la population de la Mauritanie, y compris les femmes, les personnes défavorisées et marginalisées. Les activités opérationnelles, en revanche, sont plus ciblées. D'abord, des critères de vulnérabilité, de pauvreté, d'accès aux ressources, etc. prévalait sur le choix des zones géographiques d'intervention et des bénéficiaires. Subséquemment, toutes les activités réalisées notamment les AGR ont une forte sensibilité genre, voire exclusivement orientée aux femmes.

Le partenariat autour de l'intervention : *L'intervention du PNUD dans le cadre de l'effet 3 s'est faite à travers une synergie assez solide avec les autres parties prenantes travaillant dans les mêmes thématiques.*

(124). La dimension transversale et multisectorielle du CPD 2018-2022, justifie dans une certaine mesure, l'approche partenariale adoptée par le PNUD dans sa mise en œuvre. Ainsi, avec le gouvernement, le PNUD collabore avec différents partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des projets de son CPD et en particulier les projets de l'effet3. Par exemple, sur le plan institutionnel et réglementaire, les résultats catalytiques du MINIGRIDS traduisent en évidence, l'importance que le PNUD accorde au partenariat ; car les effets de ce projet ont été des facteurs déterminants à l'intervention d'autres partenaires comme l'AFD, l'UE et la Banque Mondiale dans le développement de mini réseaux hybrides pour contribuer à améliorer le taux d'accès à l'électrification rurale en Mauritanie.

(125). La dynamique partenariale s'est aussi manifestée par la mise en place d'un groupe sectoriel énergie qui ; en plus du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie ; de la SOMELEC ; regroupe tous les partenaires techniques et financiers intéressés par le secteur de l'énergie dont le PNUD qui est membre de premier plan. L'appui coordonné du PNUD avec les autres partenaires a permis de consolider les capacités de suivi et de rapportage des politiques publiques par le Ministère en charge des affaires Economiques. Cette synergie se retrouve aussi sur le terrain, où elle est d'ailleurs, de façon concrète beaucoup plus efficace, car permettant d'éviter des doublons et de superpositions d'actions sur des mêmes zones par des partenaires techniques et financiers.

7.2.2. Leçons apprises et bonnes pratiques

Au plan stratégique

(126). Le pilotage et la mise en œuvre des projets de l'effet 3 ont révélé la dimension transversale du CPD 2018-2022 du PNUD Mauritanie qui reflète de plus sa pertinence et sa cohérence par rapport aux politiques et stratégies de développement du pays. La plus part des projets de l'effet 3 sont complémentaires et impactent directement ou indirectement des domaines aussi variés du développement (économie, environnement, résilience, énergie, eau et assainissement, etc.).

(127). Au Bureau pays du PNUD, la création d'un mécanisme institutionnel d'appui et de support aux activités de l'Unité Développement Durable alimenté par les ressources propres du PNUD, a été déterminant dans la mise en œuvre du CPD/Effet 3. Ce mécanisme a apporté de la célérité à l'exécution d'activités spécifiques avec la partie nationale contribuant ainsi à

rehausser l'efficacité de l'intervention, car ayant permis de prendre en charge les processus de formulation de certains projets, la réalisation d'activités spécifiques qui n'étaient pas prévues à travers les projets officiels de l'effet 3 et d'appuyer le processus d'élaboration de certains outils au niveau national comme l'appui du PNUD à l'actualisation de la Contribution Déterminée Nationale (CDN). Ce mécanisme est en elle-même une bonne pratique institutionnelle au sein du PNUD.

(128). Le choix d'ancrage institutionnel national de projets d'envergure à fort impacts environnementaux et socioéconomiques comme le projet APE et le MINIGRIDS, participe pour beaucoup à renforcer le positionnement stratégique du PNUD en Mauritanie. Cet ancrage national qui responsabilise les entités nationales de l'Etat a été un facteurs conducteur à l'appropriation de l'intervention du PNUD par les autorités gouvernementales. Les appuis apportés à la SCAPP et les réformes budgétaires à travers par exemple la LOLF, le CDMT qui est une étape préliminaire avant l'adoption de la LOLF, etc. qui profitent à tous les secteurs du développement, témoignent de plus, de la dimension transversale de l'intervention du PNUD via son Document de Programme Pays particulièrement en son effet 3. En plus, la complémentarité des produits de l'effets 3 du CPD et l'adossement des effets 1 et 2 à l'effet 3 (puisque l'environnement de façon globale étant le socle et le substrat de toutes les actions de développement), traduisent de façon pratique cette dimension intégrée et transversale du CPD 2018-2022.

(129). Lorsqu'une intervention sur des problématiques environnementales et énergétiques préoccupantes, est bâtie sur une stratégie prudente, consolidante et progressive et ayant débouché sur des changements institutionnels fort appréciés, elle offre plus de possibilités et de facilités à d'autres partenaires pour venir apporter des solutions contributives à cette problématique. Pour illustration, le MPME collabore dans le domaine des énergies renouvelables avec d'autres partenaires techniques et financiers sous le concept MINIGRIDS, qui, de par ses résultats stratégiques obtenus, est devenu aujourd'hui, pour les autorités du Ministère, un programme ou un cadre de référence à travers lequel, des partenaires investissent dans le développement de mini réseaux hybrides. Cela met en évidence l'effet catalytique de l'intervention du PNUD à travers son CPD 2018-2022, renforce dans ce sens son leadership et confirme sa mission d'institution stratégique pourvoyeuse de solutions à des problématiques complexes du développement.

(130). La multiplicité et l'insuffisance de coordination des interventions des différents partenaires techniques et financiers qui appuient les mêmes entités nationales à la définition, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes stratégiques, ne militent pas en faveur d'une meilleure lisibilité et efficacité des actions de développement. Ainsi, la mise en place, par les autorités nationales avec l'aide du PNUD, d'un cadre fonctionnel d'échange et d'harmonisation des interventions, s'avère plus que jamais nécessaire.

(131). L'intervention du PNUD en Mauritanie montre aussi que le Ministère de l'Economie et des Finances, peut-être une porte d'entrée pertinente pour la prise en compte de l'animation environnementale dans les politiques de développement économique et social du pays. Son intervention à travers par exemple le projet APE a largement contribué à mieux considérer la dimension environnement dans les politiques publiques de l'Etat. Les mécanismes financiers renforcés vont permettre d'avoir une vision claire des aspects et impacts environnementaux de chaque programme dans le cadre du budget de l'Etat.

Au plan opérationnel

(132). L'exécution des projets de l'effet 3 du CPD 2018-2022, montre qu'il ne serait pas pertinent de vouloir considérer les résultats et changements induits par la mise en œuvre de ces projets sur le même horizon temporaire de ce CPD. En d'autres termes, pour certains projets de l'effet3 du CPD finissant, les véritables résultats et changements apportés ne seront réellement perçus qu'avec la mise en œuvre du ou des CPD à venir. Cela est tout à fait normalement, car le pas de temps, pour qu'une action menée dans l'environnement, la gestion des ressources naturelles, le changement climatique, puisse porter des fruits tangibles est généralement plus important en termes de durée que celle d'un programme de 4 à 5 ans. Par conséquent, il est nécessaire, pour les projets d'environnement, de les faire suivre par d'autres phases pour l'accompagnement, la consolidation des résultats en vue d'obtenir des changements amplifiés et durables.

(133). La complémentarité et la consolidation de réalisations par des projets qui se succèdent sont en soi, un bonne pratique ; car permettant d'éviter des doublons et de renforcer l'efficacité des interventions du PNUD sur le terrain au bénéfice des populations. Le projet ECHO a consolidé et renforcé des réalisations du projet AMCC dans certains sites de la Wilaya de l'Assaba, notamment dans la Moughataa à Barkéol par la mise en place des systèmes communautaire d'alerte précoce et des réponses aux urgences (SCAP- RU) réalisée au niveau de mêmes villages ayant bénéficiés d'initiatives communautaires pour la sécurité alimentaire (microprojets communautaires) du projet AMCC.

(134). L'instabilité institutionnel et les mouvements assez fréquents de personnels techniques qualifiés, conjugués au faible niveau d'appropriation des projets par quelques acteurs au niveau national ; constitue, dans une certaine mesure, une limite pour la pérennisation des acquis des projets. N'eût été cette limite, l'efficacité des projets, serait encore plus importante.

(135). Les résultats intéressants générés par les projets, montrent que ce n'est pas uniquement avec les gros financement qu'on obtienne des résultats, mais aussi les projets d'envergure moyenne peuvent générer des résultats et des impacts importants. C'est le cas par exemple de l'AMCC, à travers lequel, les petits projets ont produits des résultats intéressants sur le terrain. Le MINIGRIDS aussi, avec un budget qui n'est pas énorme, a réussi à insuffler et catalysé une dynamique institutionnelle au niveau national sur les mini réseaux hybrides.

(136). Les AGR au profit des femmes soutenues par l'intervention du PNUD restent encore très utiles et se poursuivent dans les villages avec une diversification des productions (maraichage, transformation, teinture, savonnerie, etc.). Les raisons de ce succès sont d'abord et surtout imputables à la volonté manifeste de ces femmes elles-mêmes de sortir de la pauvreté et de participer pleinement à la vie de la communauté. En outre, leur expérience dans ces secteurs d'activités a facilité l'intervention du PNUD qui les a accompagnées à mieux s'organiser et être plus efficaces. La leçon apprise de ce succès est lorsqu'un projet valorise et renforce les expériences, les pratiques et les acquis d'une organisation de base en l'accompagnant par un dispositif méthodologique, d'appui-conseil et de renforcement de capacités, il offre plus de garantie pour générer des résultats susceptibles d'être durables.

7.2.3. Recommandations

► Au PNUD

Améliorer les modalités d'exécution nationale des projets (NIM) pour plus de performance de ces projets.

(137). Suite à la perception de bon nombre de parties prenantes nationales sur les lenteurs administratives du PNUD, il est à cet effet nécessaire d'améliorer les modalités d'exécution nationale en renforçant les responsabilités et les missions des unités de coordination et de gestion des projets logées au sein des Ministères. Cette recommandation sera mise en œuvre comme suit : (i) renforcer davantage les capacités des unités de coordination et des DNP sur les procédures du PNUD, (ii) renforcer leurs responsabilités notamment en leur confiant quelques processus liés à l'attribution de marchés d'envergure moindre et à la contractualisation avec les prestataires de services. Le paiement de ces services correspondants sera assuré par le PNUD, (iii) mettre en place un dispositif d'assistance technique rapproché pour superviser, conseiller et orienter les unités de coordination des projets NIM, (iv) mettre en place un dispositif permanent d'échange et de communication entre les unités de coordination et le PNUD pour apporter rapidement de la diligence à certains goulots d'étranglement.

Institutionnaliser progressivement la gestion des connaissances, l'apprentissage et la capitalisation dans les interventions du PNUD pour améliorer sa visibilité et mieux valoriser sa contribution aux efforts nationaux de développement de la Mauritanie

(138). Certes, des évaluations (à mi-parcours et finales) systématiquement réalisées par le PNUD pour ses projets et programmes, sont importantes ; mais l'institution gagnerait plus, en adoptant et en institutionnalisant, en complément au suivi-évaluation classique ; des processus d'apprentissage, de gestion des connaissances et de capitalisation qui offrent une plus grande valeur ajoutée supplémentaire en termes de visibilité, de lisibilité et de valorisation. Pour mettre en pratique cette recommandation, il faut (i) renforcer les capacités du personnel technique des Unités sur la gestion des connaissances, l'apprentissage, la capitalisation, (ii) définir et élaborer une stratégie de gestion des connaissances pour le PNUD-Mauritanie, (iii) élaborer un plan de mise en œuvre de cette stratégie sur l'horizon du CPD, (iv) systématiser l'élaboration des théories de changements pour le CPD et les projets. Ces théories de changements ont des liens directs avec les changements attendus et les apprentissages induits par la mise en œuvre des interventions. L'institutionnalisation du processus de capitalisation nécessitera tout de même un expert supplémentaire à mettre à la disposition de l'Unité Suivi-Evaluation chargée la mise en œuvre de ce processus.

Encourager l'élaboration et la mise en œuvre de projets ou programmes d'envergure qui intègrent presque toutes les unités (UDD, Gouvernance, Croissance pauvreté, etc.) pour plus d'effets conjugués stratégiques et opérationnels

(139). Il s'agit d'adopter une approche programme par rapport à la multiplicité des projets de taille moindre pour s'offrir plus d'espaces à mieux valoriser les ressources humaines surtout et générer davantage de résultats amplifiés et structurants. Ce programme concernera toutes les Unités Développement durable, Gouvernance, Croissance Pauvreté, etc. avec des composantes dédiées à chacune d'elles et l'Unité Suivi-Evaluation comme support technique. Pour mettre en œuvre cette recommandation, il est important : (i) d'initier sous la direction du Top management, des échanges entre les unités sur des thématiques qui peuvent aller ensemble par rapport aux problématiques de développement les plus prégnantes en Mauritanie,

(ii) d'identifier les sources de financement (par exemple il y a beaucoup de niches de financement décentralisé du climat avec le Fonds vert et les Fonds bilatéraux, (iii) de mettre en place une petite équipe restreinte entre les unités pour l'élaboration de ce programme structurant inter-unités du PNUD.

► **Au PNUD et au Gouvernement**

Renforcer et orienter le leadership gouvernemental vers une réelle incitation des partenaires à promouvoir la programmation conjointe et harmonisée de leurs interventions, notamment sur les thématiques stratégiques pour le développement du pays.

(140). Les parties prenantes nationales rencontrées ont fait état de la multiplicité des interventions mal coordonnées de divers partenaires techniques et financiers dans des domaines clés du développement en Mauritanie (Environnement, changement climatique, risques de désastres, énergie, eau). Cette défaillance de coordination supérieure conduit à un manque de lisibilité et à un déficit de performances des déploiements stratégiques comme opérationnelles.

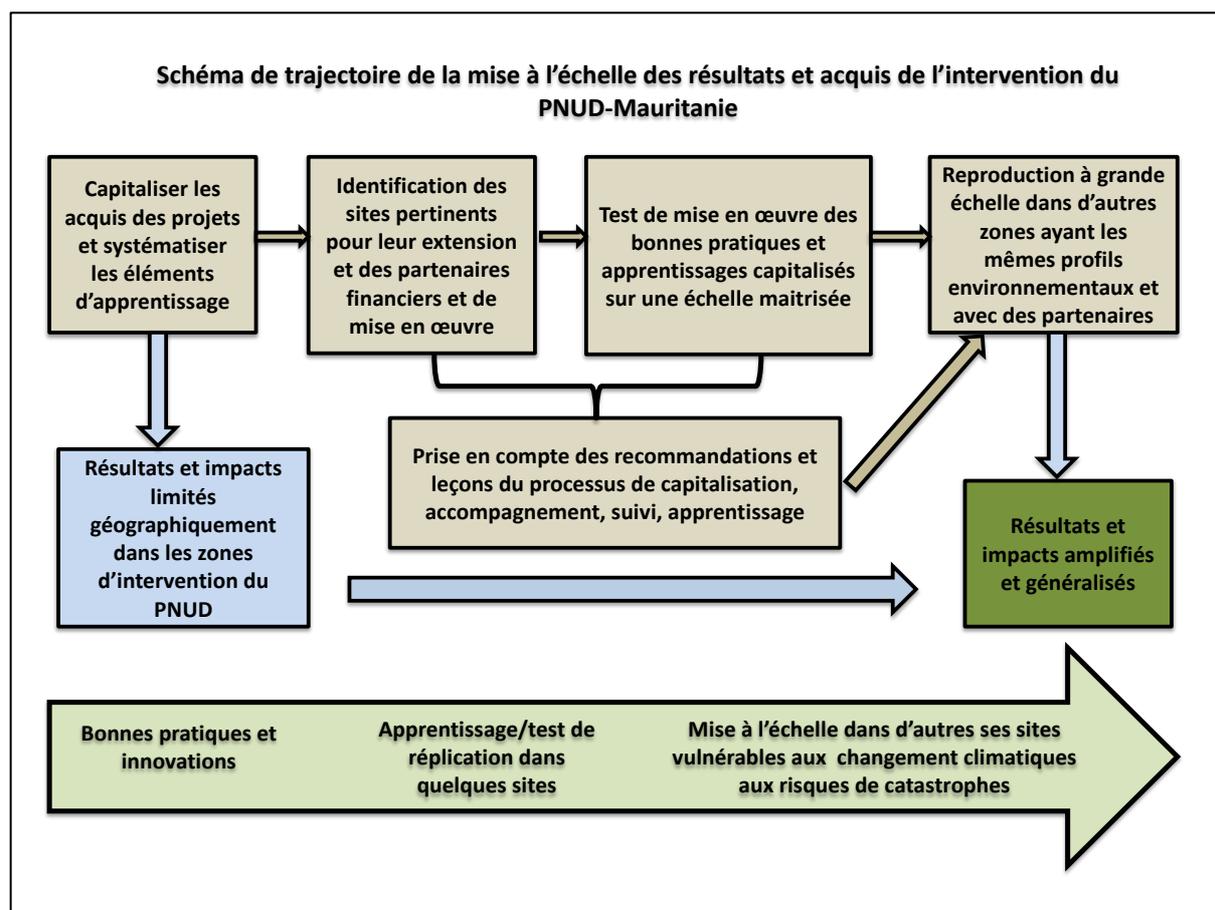
(141). Cette recommandation pourra être mise en œuvre ainsi : (i) cartographier tous les partenaires techniques et financiers, (ii) organiser une conférence d'harmonisation sous le leadership du MPME et du MEF avec l'appui du PNUD, (iii) mettre en place un cadre d'harmonisation et de suivi composé de personnalités publiques fortes avec un engagement et un leadership avéré, (iv) insister sur la SCAPP comme cadre de référence. Ce cadre d'harmonisation permettra de construire des synergies efficaces entre les partenaires techniques et financiers sous la coordination et l'orientation du gouvernement avec l'appui du leadership du PNUD. Il pourra jouer aussi un rôle important pouvant éviter des chevauchements comme ce fut le cas dans l'étude du Plan Directeur d'Électrification Rurale commanditée par le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines avec appui financier du PNUD, avec l'étude d'une stratégie d'électrification nationale menée pour le compte de la Banque Mondiale.

Mettre en place une stratégie d'ingénierie sociale pour l'accompagnement, le suivi et la consolidation des acquis des projets

(142). En dépit des résultats produits par l'intervention du PNUD-Mauritanie, beaucoup d'efforts restent à faire pour les rendre plus durables. Les projets qui ont plus une empreinte terrain sont terminés alors que les bénéficiaires attendent encore d'être accompagnés à l'effet de mieux tirer profit des acquis des projets. Cette recommandation pourra être mise en œuvre selon les axes suivants : (i) inclure dans les documents de projets des indicateurs de performance portant sur l'ingénierie sociale, (ii) renforcer les capacités des ONG opératrices de mise en œuvre des projets, (iii) élaborer des protocoles qui intègrent une période additionnelle de 6 à 12 mois à la fin des projets, histoire de leur permettre d'assurer le suivi des activités, des réalisations et de l'application des formations et des outils que les bénéficiaires ont reçus, (iv) dédier des ressources suffisantes pour ces activités, (v) inclure dans les protocoles de partenariat avec ces ONG, des indicateurs de performance dont le renseignement à satisfaction, sera une condition au paiement de la dernière tranche du protocole de partenariat, (vi) impliquer les services techniques de l'Etat dans les stratégies d'ingénierie sociale, même si la question des moyens et matériels de déplacement se posent très souvent à leur niveau.

Mettre à l'échelle les acquis de l'intervention pour amplifier les impacts des futurs programmes.

(143). L'intervention du PNUD a imprimé des résultats significatifs, mais qui restent localisés à une échelle réduite qu'il faut amplifier. Si les ressources sont disponibles, il faut passer d'actions pilotes à faibles échelles à une intervention d'envergure. Cette recommandation qui cadre d'ailleurs avec celle déjà mentionnée (élaboration de programme structurant), peut être réalisée selon les étapes suivantes à travers ce schéma de mise à l'échelle proposé.

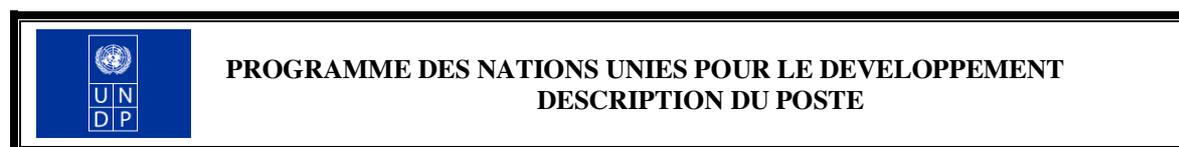


Annexes

- ▶ Termes de références
- ▶ Outils méthodologiques
 - ◆ Matrice d'évaluation globale
 - ◆ Matrice d'évaluation pour les aspects transversaux
 - ◆ Guide d'entretien
- ▶ Résumé des déductions et performances de l'effet 3
- ▶ Liste des personnes rencontrées
- ▶ Liste des documents consultés

Matrice de traitement des commentaires des commanditaires

Commentaires	Auteurs	Références	Réponses de l'évaluateur
C'est au 2 ministères séparés en Mauritanie	PNUD	Parag. (xviii). Page 10	Vous avez parfaitement raison et c'est pris en compte
C'est plutôt Barkéol. L'AMCC n'intervenait pas à Kankossa	PNUD	Parag. Page 10	Commentaires pris en compte
Qu'est-ce que vous voulez dire au juste ?	PNUD	Parag. (50) page. 29	Je propose plutôt d'enlever cette partie. Elle n'a pas sa raison d'être là
C'est Diallo. Sall tu le sais mieux que moi on ne confond jamais un Diallo à un Bâ.	PNUD	Témoignage à la page 34	Commentaire pris en compte
Insérer aussi les témoignages des bénéficiaires rencontrés sur le terrain	PNUD	Témoignage à la page 41	Une idée pertinente qui est prise en compte
C'est le Maire de Blajmil	PNUD	Liste de personnes rencontrées. Page 76	Pris en compte



I. Information sur le poste	
<p>Titre du poste : Recrutement d'un(e) consultant(e) International(e) pour l'évaluation de l'effet 3 du CPD – Mauritanie : Les institutions et les communautés contribuent à la gestion durable des ressources naturelles, afin d'anticiper les crises et les effets du changement climatique et d'y apporter des réponses.</p> <p>Type de contrat : Contrat Individuel</p> <p>Lieu de travail : Nouakchott, Mauritanie avec possibilité de déplacements à l'intérieur du Pays</p>	<p>Superviseur : Chargé de S&E PNUD</p> <p>Durée de la mission : 30 jours</p> <p>Date de démarrage : Juillet 2021</p>

I. Contexte

Située au Nord-Ouest du continent africain, la République Islamique de Mauritanie compte une population estimée en 2020 à 4 750 000 habitants (3.537.368 d'habitants selon le dernier RGPH de 2013), répartis inégalement sur un vaste territoire de 1,03 million de km², désertique à plus de 75%. Le pays présente un profil écologique extrêmement vulnérable aux aléas climatiques. Les sécheresses sont récurrentes et accentuent le phénomène de désertification.

L'eau constitue une ressource rare et très précieuse. L'essentiel des ressources en eaux de surface se résume au fleuve Sénégal et ses affluents (le Gorgol et le Karakoro). Les eaux sous-terraines constituent une importante ressource mais sont dispersées sur le territoire, éloignées des principales zones urbaines et par conséquent réduisent les possibilités d'accès pour leur utilisation.

En Mauritanie, les coûts des dommages environnementaux et des inefficiences dans le domaine des ressources en eau demeurent très élevés. Ils avoisinent 6% du PIB, soit plus 156 millions et 35% du coût de dégradation global. L'assainissement, aussi bien des eaux usées que pluvial, demeure très insuffisant.

Plusieurs grandes villes du pays, dont la capitale Nouakchott, ont fait et font face à des inondations graves faute d'infrastructures d'assainissement pluvial. Les eaux usées industrielles sont directement déversées dans le milieu naturel par manque d'infrastructures de traitement, ce qui constitue une source de pollution. L'agriculture est limitée par sa dépendance vis-à-vis des précipitations et la rareté des sols cultivables qui représentent moins de 1 % du territoire. La production céréalière ne couvre que 38% des besoins du pays dans les bonnes années. Les sécheresses répétées, la pression anthropique de l'homme sur les ressources (eau, sols, forêts), l'inadéquation des modes d'exploitation agricole ont entraîné une salinisation des sols, l'appauvrissement des terres arables et leur abandon, l'ensablement des cours d'eau, la sédimentation, la prolifération des plantes aquatiques envahissantes et différents autres types de pollutions.

A cela s'ajoute l'effet d'un élevage transhumant qui, à travers le surpâturage, accentue la dégradation de la végétation arborescente et herbacée et contribue à la désertification. Cet élevage est également source de conflits et de tensions sociales.

Le pays regorge de zones humides et d'aires protégées de première importance (plus de 300 zones dont huit sont considérées zones stratégiques) constituant des haltes migratoires pour de milliers d'espèces d'oiseaux. Le pays dispose de deux parcs nationaux d'intérêt international : le Parc National du Banc d'Arguin et le Parc National du Diawling. Les écosystèmes, riches en faune sauvage, enregistrent une disparition quasi-totale de la grande faune due à l'absence de contrôles efficaces sur la chasse et la destruction des habitats naturels.

Le secteur de la pêche, malgré la surveillance dont il est l'objet, est sous la menace de la surexploitation par la pêche industrielle et artisanale difficiles à contrôler. D'autres facteurs menacent la biodiversité marine, notamment les recherches pétrolières et l'exploitation en offshore.

Le sous-sol mauritanien recèle divers minerais, dont les plus connus sont le fer, l'or, le cuivre, le gypse, le sel, le soufre, l'uranium, le phosphate et le pétrole. Le développement de l'exploitation des ressources du sous-sol présente une menace pour l'environnement terrestre avec les mines à ciel ouvert (poussières), utilisant une grande quantité d'eau (souvent celle destinée à la consommation humaine) et produisant des déchets et des pollutions. Le développement récent de l'orpaillage dans le nord présente aujourd'hui un réel défi de risque de pollution par le mode d'exploitation des mines artisanales et l'utilisation de substances chimiques polluantes. L'exploitation pétrolière présente également un risque élevé de pollution marine par le déversement accidentel des hydrocarbures.

Concernant le volet énergie, le bilan énergétique du pays est encore constitué à plus de 67% de combustibles traditionnels [RR_IRENA, 2013]. La demande en bois énergie (bois et charbon de bois), estimée à 1,3 millions de m³ équivalent bois par an, est deux à trois fois plus élevée que la productivité annuelle de l'ensemble des formations forestières actuelles du pays et plus de dix fois supérieure à celle des ressources forestières réellement accessibles. On estime à 2,5% par an la perte du couvert forestier et les zones traditionnellement boisées, incluant les forêts classées, sont fortement dégradées. En plus de la consommation nationale, le charbon de bois fait l'objet d'une exportation vers les pays voisins. La substitution aux combustibles forestiers (gaz butane, énergies alternatives, électrification rurale) n'a pas encore eu d'impact significatif et la gestion durable des ressources en bois énergie constitue un des principaux enjeux environnementaux et énergétiques du pays.

Cette tendance lourde à la désertification, accentuée par les facteurs anthropiques, a considérablement déstructuré l'équilibre socio-économique de la société mauritanienne et a fortement contribué à la paupérisation des couches les plus vulnérables.

A l'ensemble des problèmes environnement s'ajoutent les phénomènes liés aux changements climatiques perceptibles sur les zones les plus sensibles comme le littoral.

Certaines zones du Pays, y compris une partie de la capitale Nouakchott sont sous le niveau de la mer. Le pays dispose d'un parc automobile vétuste et le comportement des populations et leurs modes de vies ne contribuent pas encore à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'Environmental Performance Index (EPI 2020) a classé le pays au 167^{ème} rang sur 180 pays (160^{ème} en 2016), indiquant une très haute vulnérabilité et des capacités très limitées pour l'investissement dans l'infrastructure environnementale, le contrôle efficace de la pollution et la gestion systématique de l'environnement. Malgré l'importance accordée depuis les années 90 à l'environnement, il n'existe pas encore de Système d'Information Environnemental centralisé (SIE). Les capacités nationales en charge de la gestion de l'environnement restent encore limitées.

Par ailleurs, le pays a été rudement frappé par la crise sanitaire à fort impact socioéconomique, liée à la covid-19. Selon le Ministère des affaires, l'économie mauritanienne subira en 2020, une contraction du PIB de 2% alors que le Pays tablait auparavant sur une croissance de 6%. Le déficit budgétaire est estimé à 5%.

Fort de ce constat, le gouvernement Mauritanien a entrepris depuis plusieurs années des initiatives pour inverser la tendance de déperdition des ressources et lutter efficacement contre la pauvreté. A l'adhésion et à la signature de multiples accords et conventions internationaux sur l'environnement, s'ajoute une réelle volonté politique de faire de l'environnement un levier de l'économie nationale et du progrès social. Ainsi, la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2016-2030) consacre le 8^{ème} chantier de son 3^{ème} lever à la gouvernance environnementale, la gestion rationnelle des ressources naturelles et la réduction des risques de désastres.

Appuyée par les partenaires techniques et financiers (PNUD, GIZ, UE, AFD etc.), la Mauritanie s'est dotée d'une politique en matière d'environnement avec l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable (SNDD), un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) en 2006, évalué et amélioré en une seconde phase 2012-2016 (PANE2). Sur le plan institutionnel, un ministère est en charge de l'environnement pour coordonner et gérer les programmes environnementaux en droite ligne avec les priorités nationales.

Un éventail de programmes environnementaux dans le domaine des politiques environnementales, des changements climatiques, de la protection de la biodiversité, de l'énergie et de la gouvernance de l'eau a été développé, notamment avec l'appui du PNUD.

C'est dans ce cadre, et en tenant compte des besoins évolutifs du pays, que le PNUD souhaite engager une évaluation de son rôle et de sa contribution dans le secteur de l'environnement, de l'énergie et de la gestion durable des ressources naturelles en Mauritanie.

Le Bureau du PNUD cherche à recruter un(e) consultant international(e), pour conduire une mission d'évaluation de l'effet 3 de son Document de Programme de Pays (CPD 2018-2022) intitulé : « Les institutions et les communautés contribuent à la gestion durable des ressources naturelles, afin d'anticiper les crises et les effets du changement climatique et d'y apporter des réponses ». Les présents termes de référence serviront pour le recrutement et l'encadrement de la mission du consultant international.

Objet de l'évaluation

Cette évaluation d'effet, qui intervient à la fin du cycle de programme en cours, a pour objet d'examiner dans quelle mesure l'appui du PNUD aux institutions et aux communautés a contribué à une gestion durable des ressources naturelles, à anticiper les crises et les effets du changement climatique et a permis d'y apporter des réponses adéquates. Elle doit permettre d'identifier les facteurs critiques, les processus et les décisions ayant un impact global sur les objectifs de développement et établir une liste des bonnes pratiques en termes de réalisation des objectifs ainsi que de recommandations applicables pour une future programmation.

Les conclusions et recommandations serviront à alimenter la planification stratégique au cours du prochain cycle de programme 2023-2027 et à contribuer au positionnement stratégique du PNUD comme partenaire pertinent au regard des défis de développement de la Mauritanie.

L'évaluation sera réalisée par un consultant indépendant. Elle sera basée sur les directives prescrites et internationalement reconnues en matière d'évaluation, notamment, les normes et directives d'éthique du Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation (UNEG).

Le Bureau du PNUD Mauritanie, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et les autres partenaires nationaux impliqués dans le CPD seront les principaux utilisateurs des résultats de cette évaluation.

Objectifs et portée de l'évaluation

L'objectif de cet exercice est d'évaluer les résultats des interventions du PNUD Mauritanie dans le domaine du renforcement des capacités des institutions et des communautés dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, d'identifier les défis majeurs qui se dressent à une gestion durable et

leçons apprises de la mise en œuvre des interventions du PNUD en Mauritanie. Les conclusions de cette évaluation permettront au PNUD :

- de s'assurer de l'opportunité de son intervention dans le domaine;
 - d'adapter ses stratégies et approches d'intervention pour obtenir les meilleurs résultats;
 - Faire le point sur le partenariat développé au cours de la période écoulée (résultats atteints et objectifs à atteindre) ;
 - Analyser les parties prenantes et leurs rôles et contributions dans les résultats atteints ;
 - Apprécier la contribution de l'intervention du PNUD en la matière et son positionnement stratégique ;
 - Analyser la prise en compte effective de la dimension Genre et des personnes vulnérables en la matière ;
- Pour ce faire, l'évaluation passera en revue l'appui du PNUD aux institutions nationales en charge des questions environnementales, de gestion durable des ressources naturelles, de changement climatique et de la gestion de crises et catastrophes durant la période (2018-2021).

Le consultant effectuera, entre autres, les tâches ci-après :

- Documenter l'efficacité, l'efficacé, la durabilité, la pertinence et l'impact des interventions du PNUD dans le domaine et durant la période sous revue ;
- Documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques;
- Collecter les données et appuyer la définition de situations de référence pour mesurer les progrès et les résultats de mise en œuvre de futurs programmes dans le domaine ;
- Faire des recommandations stratégiques et opérationnelles pour améliorer l'impact et la mise en œuvre des interventions futures dans le domaine.

II. Fonctions / Résultats clés attendus

Le principal résultat de ce travail est un rapport final d'évaluation, ne dépassant pas 40 pages, hors annexes. A cet effet, le rapport doit comporter au moins les éléments suivants :

- L'analyse de l'intervention du PNUD en appui aux institutions nationales en charge des questions environnementales, de gestion durable des ressources naturelles, de changement climatique et de la gestion de crises et catastrophes et des progrès réalisés dans ce domaine et sous quelle forme poursuivre cette intervention ;
- L'identification des facteurs externes ou internes ayant influencé positivement ou négativement l'atteinte de l'objectif ;
- Les lacunes, le cas échéant, qui ont empêché le Programme d'atteindre les résultats attendus ;
- Les stratégies de partenariat développées et leur efficacité ou non pour l'atteinte de l'objectif ;
- L'identification et la documentation des enseignements qui en résultent en termes de bonnes ou de mauvaises pratiques ;
- La typologie de résultats sensibles réalisés : ciblage, responsive et/ou transformatifs
- La définition d'orientations claires, d'objectifs à atteindre, d'actions à entreprendre, de partenariat à développer ainsi que, toute autre information, suggestion ou recommandation pertinente pour de meilleurs résultats ;
- Les implications de la crise COVID-19 sur les interventions du PNUD dans ce domaine, en termes de contenu et d'approche.
- Les acquis, les contraintes et les leçons apprises sont identifiés ;
- Tout élément jugé nécessaire pour une appréciation complète de l'action du PNUD déjà passée et une bonne orientation de celles à venir en vue de renforcer les capacités des institutions nationales aux institutions nationales en charge des questions environnementales, de gestion durable des ressources naturelles, de changement climatique et de la gestion de crises et catastrophes.
- Des recommandations aidant à capitaliser sur les programmations futures ;

Un canevas de rapport d'évaluation est fourni en annexe. Toutefois, celui-ci devra, au minimum, inclure les éléments suivants :

- Un résumé analytique d'un maximum de trois pages,
- Une introduction,
- Une description de la méthodologie d'évaluation,
- Une analyse de la contribution et des recommandations précises quant aux interventions à développer sur la base des besoins et priorités identifiées ainsi que les leçons apprises.
- Le résumé devra faire la synthèse des constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation.

Le rapport de l'évaluation sera partagé lors d'une réunion qui regroupera les partenaires d'exécution et les autres partenaires intervenant sur la thématique, avec les représentants du bureau PNUD. Outre le rapport, une présentation PowerPoint sera demandée, retraçant le processus, les objectifs et les principales conclusions et recommandations. Cette présentation sera faite au cours de la réunion de partage.

III. Durée de la mission et lieu de travail :

La durée de la mission est de trente (30) jours.

IV. Méthodologie

L'évaluation sera conduite par un(une) consultant(e) international(e). Ce/ Cette consultant(e) est responsable de la conduite de la mission et de la production de tous ses livrables.

Le consultant devra être indépendant et n'ayant pas été associé(e)s ni à la formulation, ni à la mise en œuvre d'aucun des projets du Programme PNUD Mauritanie durant la période couverte. Il doit recourir à toute la panoplie d'outils disponibles pour collecter et analyser les informations pertinentes pour l'évaluation. La méthodologie devra se baser, en particulier sur :

- Une combinaison de méthodes et d'instruments d'évaluation à la fois qualitatifs et quantitatifs.
- Un examen documentaire de toute la documentation pertinente. Il s'agirait notamment d'examiner les documents suivants :
 - Le document de la SCAPP
 - L'UNDAF/UNSDCF
 - Les stratégies sectorielles que le programme a appuyé
 - Les Documents de projet de l'effet
 - La Théorie du changement des documents de Programme de Pays et leurs cadres de résultats.
 - Rapports sur l'assurance de la qualité des programmes et des projets.
 - Plans de travail annuels.
 - Rapports consolidés trimestriels et annuels.
 - Rapport de suivi axé sur les résultats.
 - Rapports de suivi technique/financier.
- Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes, notamment les principaux homologues gouvernementaux, le donateur ou ses représentants, les représentants des principales organisations de la société civile si pertinent, et les partenaires d'exécution :
 - Élaboration de questions d'évaluation sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité, conçues pour différentes parties prenantes à interroger.
 - Discussions avec des informateurs clés et des groupes de discussion avec des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des intervenants.
 - Toutes les entrevues doivent être menées en toute confidentialité et dans l'anonymat. Le rapport d'évaluation final ne devrait pas attribuer de commentaires particuliers à des personnes.
- Enquêtes et questionnaires incluant les participants aux programmes de développement, et/ou des enquêtes et questionnaires impliquant d'autres parties prenantes aux niveaux stratégique et programmatique.
- Visites sur le terrain et validation sur place des principaux résultats et interventions tangibles. Ces visites de terrains sont réalisées sur un échantillon des interventions du programme sur le terrain et en concertation avec les responsables du Bureau.
- L'évaluateur doit suivre une approche participative et consultative qui assure un engagement étroit avec les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires directs.
- Autres méthodes telles que la cartographie des incidences, les visites d'observation, les discussions de groupe, etc.

Examen et analyse des données de suivi et d'autres sources et méthodes de données.

- Assurer une validité et une fiabilité maximales des données (qualité) et promouvoir leur utilisation ; l'équipe d'évaluation assurera la triangulation des différentes sources de données.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'évaluation, devrait être clairement décrite dans le rapport initial et faire l'objet d'une discussion approfondie et d'un accord entre le PNUD, les parties prenantes et le consultant évaluateur.

Le rapport provisoire sera partagé avant la tenue de la réunion et un délai maximum d'une semaine, parallèlement à la préparation de la réunion, sera accordé aux différents partenaires concernés pour faire part de leurs commentaires et observations ou en les envoyant directement aux consultants ou au PNUD.

Questions d'évaluations

Pertinence : les interventions du PNUD dans le domaine objet d'évaluation font-elles les bonnes choses ?

Dans quelle mesure les objectifs et la conception de l'intervention répondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, nationaux et partenaires / institutions, et continuent de le faire si les circonstances changent.

Cohérence : quel est le rendement des interventions ? dans quelle mesure les interventions du PNUD sont en cohérence avec d'autres interventions dans le Pays.

Efficacité : dans quelle l'intervention a atteint ou devrait atteindre ses objectifs et ses résultats, y compris les résultats différentiels entre les groupes.

Efficience : Comment les ressources sont-elles utilisées ?

Dans quelle mesure l'intervention donne ou est susceptible de donner lieu se traduit de manière économique et opportune.

Impact : Quelle différence fait l'intervention ? dans quelle mesure l'intervention a généré ou devrait générer des effets positifs ou négatifs importants, voulus ou non, de niveau supérieur.

Durabilité : Les avantages dureront-ils ? Dans quelle mesure les avantages nets de l'intervention se poursuivent ou se maintiendront probablement, en vue d'assurer leur bonne continuité, leur réplique ou leur extension au niveau des collectivités territoriales et les autres Institutions impliquées.

De quelle manière les intérêts pour l'égalité du genre, ont été pris en compte par les principales parties prenantes.

Questions d'évaluation transversales

- Dans quelle mesure les activités du PNUD dans le pays ont-elles bénéficié aux pauvres, aux autochtones et aux handicapés physiques, aux femmes et aux autres groupes défavorisés et marginalisés ?

Égalité entre les sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du programme ?
- Les données des marqueurs de genre attribuées aux projets sous cet effet sont-elles représentatives de la réalité ?
- Dans quelle mesure les interventions ont-elles favorisé, ou ont le potentiel de favoriser, des changements positifs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets non intentionnels ?

Les questions clefs de l'évaluation et les réponses devront être résumées dans une matrice de l'évaluation qui devra être présentée dans le rapport de démarrage de la mission et validée par le PNUD.

Dispositions particulières pour adapter la méthodologie pendant la crise COVID-19 :

Compte tenu du contexte actuel de la pandémie du COVID-19, la méthodologie de la mission y compris, les outils seront adaptés au contexte pour garantir la qualité des produits et pour s'assurer du respect des normes et principes en pareils circonstances.

Ainsi, durant cette mission, le PNUD et l'équipe d'évaluation s'assureront du respect du principe de « Ne pas nuire ». Durant toute la mission, la vie et le bien être de toutes les parties prenantes à la mission, sera pris en priorité.

Si la mission devait s'effectuer durant la période de restrictions de voyage et des mesures de confinement en vigueur, les dispositions suivantes devront être adoptées :

- Les efforts de collecte de données, les réunions d'équipe et l'engagement du consultant international avec le PNUD et les autres parties prenantes se dérouleront virtuellement.
- L'étude de cas sera réalisée par le consultant et toutes les activités se dérouleront via des plateformes distantes.
- Le consultant international est tenu de faire le point dans le rapport de démarrage sur la mise à jour de la méthodologie en fonction de l'évolution de la situation du Corona Virus dans le Pays. Dans ce rapport devront être traitées les questions de risque plus élevé que d'habitude que le plan d'évaluation soit soumis à des changements imprévus en cours de route, le risque plus élevé d'obtenir trop peu de données (quantité et qualité) en raison des défis de validation et des défis probables posés par les faibles capacités d'Internet.

V. Livrables :

Le principal résultat de ce travail est un rapport final d'évaluation, ne dépassant pas 40 pages, hors annexes. Le rapport d'évaluation devra, au minimum, comporter les parties suivantes : un résumé analytique d'un maximum de trois pages, une introduction, une description de la méthodologie d'évaluation, une analyse de la contribution et des recommandations précises quant aux interventions à développer sur la base des besoins et priorités identifiées ainsi que les leçons apprises. Le résumé devra faire la synthèse des constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation.

A cet effet, le rapport doit comporter au moins les éléments suivants :

- L'analyse de l'intervention du PNUD;
- L'identification des facteurs ayant influencé positivement ou négativement l'atteinte de l'objectif ;
- Les stratégies de partenariat développées et leur efficacité ou non pour l'atteinte de l'objectif ;
- L'identification et la documentation des enseignements qui en résultent en termes de bonnes ou de mauvaises pratiques ;
- La définition d'orientations claires, d'objectifs à atteindre, d'actions à entreprendre, de partenariat à développer ainsi que, toute autre information, suggestion ou recommandation pertinente pour justifier si l'intervention du PNUD en la matière doit être poursuivie ou non, sous quelles formes le cas échéant ;
- Tout élément jugé nécessaire pour une appréciation complète de l'action du PNUD déjà passée et une bonne orientation de celles à venir en vue de contribuer, de manière efficiente aux résultats attendus.

Les annexes comprendront l'ensemble des outils et méthodes utilisés pour la collecte et l'analyse des informations et données dans le cadre de l'évaluation, les documents et autres sources utilisés, les structures et personnes rencontrées, ainsi que toute autre information permettant de soutenir les analyses afin d'apprécier et de comprendre les conclusions et recommandation de l'évaluation.

Le rapport provisoire de l'évaluation qui aura déjà fait l'objet d'échanges avec le PNUD et les partenaires du MEDD au cours de la mission, sera partagé lors d'un atelier de partage qui regroupera les partenaires d'exécution et les autres partenaires intervenant sur la thématique, avec les représentants du bureau PNUD. Outre le rapport, une présentation PowerPoint sera demandée, retraçant le processus, les objectifs et les principales conclusions et recommandations. Cette présentation sera faite au cours de l'atelier de partage/réunion de débriefing. A l'issue de ces rencontres, le rapport final de l'évaluation, intégrant les observations et commentaires retenus, sera soumis.

Il est attendu les produits suivants aux termes de la mission :

- Un premier rapport (rapport initial) qui sera soumis dans un délai maximum de 5 jours après le commencement de la mission de consultation et qui devra décrire de façon détaillée l'approche qui sera adoptée tout au long de l'évaluation tout en spécifiant le cadre d'analyse, la méthodologie, le plan d'exécution de la mission et une liste des exigences en matière de ressources ou de dispositions à prendre par le PNUD et en relation avec l'exécution de la mission.
 - Un rapport provisoire à soumettre 15 jours après l'adoption de la méthodologie.
 - Une présentation à la réunion de partage du rapport provisoire et un rapport de l'atelier
 - Un rapport final incluant un résumé du rapport ainsi que tous les documents annexes, et tenant compte des commentaires et suggestions apportés par le PNUD, le gouvernement et les différents partenaires concernés.
 - Audit-trail : traitement des commentaires des parties dans le rapport
 - Un résumé assorti d'infographiques permettant de saisir de manière rapide et claire les infos clés de l'évaluation à l'attention des décideurs du commanditaire.
 - Une ébauche d'article, d'une page et demi, mettant en relief les témoignages des bénéficiaires directs sur les effets du programme.

Les différents rapports et présentations devront être effectués en français.

VI. Compétences

- Capacité à travailler en équipe, et de communiquer aisément ;
- Faire preuve d'initiative, de réactivité, d'objectivité, d'organisation et avoir une bonne méthodologie dans l'exécution du travail.

VII. Qualification

Education

Diplôme universitaire niveau Master 2 (au moins Bac+5) en sciences sociales ou études du développement. La spécialisation sur les questions environnementales est un atout.

Expérience:	<ul style="list-style-type: none"> • Un minimum de dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine des évaluations stratégiques et de programme, de la planification, de la coordination et la direction d'activités relatives à la recherche et au développement ; • Une bonne connaissance et une expérience prouvée en conduite d'évaluations sur les questions environnementales, de changement climatique ou de gestion des ressources naturelles • Une expérience avec le Système des Nations Unies, en particulier le PNUD et une bonne connaissance de son mandat est un atout ; • Une bonne expérience en conduite d'évaluation en situation de crise est vivement souhaitée •
Langues :	La maîtrise du Français et la connaissance de l'Arabe et de l'Anglais est un atout

VIII. Grille d'évaluation	
Critères	Points maximum
Pertinence des qualifications académiques	15
Expérience générale	20
Expérience professionnelle dans des missions similaires	35
Pertinence de la méthodologie proposée	30
Total	100

IX. Signatures- Certification des descriptions du poste		
Incumbent (<i>if applicable</i>)		
Name	Signature	Date
Name :	Signature	Date
Name :	Signature	Date

Annexes :

Annexe 1 : Exemple de Matrice d'évaluation

Critères d'évaluation appropriés	Questions Clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Normes de réussite	Méthodes pour analyser les données

Annexe 2 : Contenu du rapport de démarrage

1. Contexte illustrant la compréhension du projet/résultat à évaluer.
2. Objectif, but et portée de l'évaluation. Un énoncé clair des objectifs de l'évaluation et des principaux aspects ou éléments de l'initiative à examiner.

3. Critères d'évaluation et questions. Les critères que l'évaluation utilisera pour évaluer le rendement et la justification. Les parties prenantes à rencontrer et les questions d'entretien devraient être incluses et approuvées, ainsi qu'un calendrier proposé pour les visites sur le terrain.
4. Analyse d'évaluabilité. Illustrer l'analyse d'évaluabilité basée sur les résultats formels (produits clairs, indicateurs, bases de référence, données) et substantiels (identification du problème traité, théorie du changement, cadre de résultats) et l'implication sur la méthodologie proposée.
5. Questions transversales. Fournir des détails sur la façon dont les questions transversales seront évaluées, examinées et analysées tout au long de l'évaluation. La description devrait préciser comment les méthodes de collecte et d'analyse des données intégreront les considérations de genre, veilleront à ce que les données recueillies soient ventilées par sexe et autres catégories pertinentes, et utiliseront un large éventail de données.
6. des sources et des processus pour assurer l'inclusion des diverses parties prenantes, y compris les plus vulnérables, le cas échéant.
7. Approche et méthodologie de l'évaluation, mettant en évidence les modèles conceptuels adoptés et décrivant les méthodes de collecte de données³¹, les sources et les approches analytiques à employer, y compris la justification de leur sélection (comment elles éclaireront l'évaluation) et leurs limites ; les outils, instruments et protocoles de collecte de données ; la discussion sur la fiabilité et la validité de l'évaluation et du plan de sondage, notamment la raison et les limites.
8. Matrice d'évaluation. Il identifie les questions clés de l'évaluation et la façon dont les méthodes choisies permettront d'y répondre.
9. Un calendrier révisé des principaux jalons, produits livrables et responsabilités, y compris les phases d'évaluation (collecte de données, analyse des données et production de rapports).
10. Les besoins détaillés en ressources liés aux activités d'évaluation et aux produits livrables sont décrits en détail dans le plan de travail. Inclure l'assistance spécifique requise de la part du PNUD, telle que la mise en place d'arrangements pour la visite de bureaux ou de sites spécifiques sur le terrain.
11. Aperçu de l'ébauche/du rapport final tel que détaillé dans les lignes directrices et assurant la qualité et la convivialité (décrit ci-dessous). Le schéma de rapport convenu doit répondre aux objectifs de qualité énoncés dans les présentes lignes directrices ainsi qu'aux exigences en matière d'évaluation de la qualité énoncées à la section 6.

Annexe 3 : Modèle de rapport d'évaluation

Le modèle de rapport d'évaluation est destiné à servir de Guide pour préparer des rapports d'évaluation significatifs, utiles et crédibles qui répondent aux normes de qualité. Il suggère le contenu devant être inclus dans un rapport d'évaluation de qualité. Les descriptions qui suivent proviennent des « Normes pour l'évaluation dans le système des NU » et des « Normes éthiques pour les évaluations » de l'UNEG.

Le rapport d'évaluation doit être complet et organisé de manière logique. Il doit être rédigé clairement et être compréhensible pour le public visé.

Le rapport doit comporter les éléments suivants :

Titre et pages de démarrage – Doivent fournir les informations de base suivantes :

- Nom de l'intervention d'évaluation
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport
- Pays de l'intervention d'évaluation
- Noms et organisations des évaluateurs
- Nom de l'organisation initiant l'évaluation
- Remerciements

Table des matières – Doit toujours inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les Références des pages.

Liste des acronymes et abréviations

Document de synthèse (Résumé exécutif) – une section indépendante de deux ou trois pages qui doit :

- Décrire brièvement l'intervention de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention) qui a été évaluée.
- Expliquer le but et les objectifs de l'évaluation, y compris le public de l'évaluation et les utilisations souhaitées.
- Décrire le principal aspect de l'approche et des méthodes d'évaluation.
- Résumer les principales déductions, conclusions et recommandations.

Introduction - Elle doit :

- Expliquer pour quelle raison l'évaluation a été menée (le but), pour quelle raison l'intervention est évaluée à ce moment précis et pour quelle raison elle a abordé ces questions.

- Identifier le public primaire ou les utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils souhaitaient retirer de l'évaluation et pourquoi et comment ils pensent utiliser les résultats de l'évaluation.
- Identifier l'intervention de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre Intervention-voir la section suivante sur l'intervention).
- Familiariser le lecteur avec la structure et le contenu du rapport et comment les informations contenues dans le rapport vont répondre aux buts de l'évaluation et satisfaire les besoins d'informations des utilisateurs présumés du rapport.

Description de l'intervention - Fournit la base pour que les utilisateurs du rapport puissent comprendre la logique et évaluer les mérites de la méthodologie d'évaluation, et également comprendre l'applicabilité des résultats de l'évaluation. La description doit fournir suffisamment de détails pour que l'utilisateur du rapport puisse trouver du sens à l'évaluation. La description doit :

- Décrire **ce qui est évalué, qui cherche à en bénéficier, et le problème ou le sujet** qu'elle cherche à aborder.
- Expliquer le **modèle des résultats attendus ou le cadre des résultats, les stratégies d'exécution** et les principales **hypothèses** définissant la stratégie.
- Relier l'intervention aux **priorités nationales**, aux priorités du PCNUAD (Plan cadre des NU pour l'aide au développement), aux cadres de financement pluriannuels d'entreprise ou aux plans d'objectifs stratégiques, ou autres plans ou objectifs spécifiques au pays.
- Identifier la phase dans l'exécution de l'intervention et tout autre **changement important** (par ex. plans, stratégies, cadres logiques) qui sont survenus au cours du temps, et expliquer les implications de ces changements pour l'évaluation.
- Identifier et décrire les **principaux partenaires** impliqués dans l'exécution et leurs rôles.
- Décrire **la portée de l'intervention**, comme le nombre de composants (par ex. phases d'un projet) et la taille de la population cible pour chaque composant.
- Indiquer les **ressources totales**, y compris les ressources humaines et les budgets.
- Décrire le contexte des **facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels, ainsi que le paysage géographique** au sein duquel l'intervention opère et expliquer les effets (défis et opportunités) que ces facteurs représentent pour son exécution et ses réalisations.
- Désigner les **faiblesses de conception** (par ex. logique d'intervention) ou d'autres
- **Contraintes d'exécution** (par ex. limitations des ressources).

Etendue de l'évaluation et objectifs – Le rapport doit fournir une explication claire quant à l'étendue, aux principaux objectifs et principales questions liés à l'évaluation.

- **Etendue de l'évaluation** – Le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple, la durée, les segments de la population cible incluse, la zone géographique incluse et quels composants, produits ou effets ont été ou pas évalués.
- **Objectifs de l'évaluation** – Le rapport doit détailler les types de décisions que les utilisateurs de l'évaluation vont prendre, les sujets qu'ils devront prendre en compte pour prendre ces décisions et ce vers quoi l'évaluation devra tendre afin de contribuer à ces décisions.
- **Critères d'évaluation** – Le rapport devra définir les critères d'évaluation ou les normes de performance utilisés. Le rapport devra expliquer les principes de sélection des critères spécifiques utilisés dans l'évaluation.
- **Questions relatives à l'évaluation** – Les questions relatives à l'évaluation définissent les informations que l'évaluation va générer. Le rapport devra détailler les principales questions relatives à l'évaluation abordées par l'évaluation et expliquer comment les réponses à ces questions abordent les besoins en informations des utilisateurs.

Approche et méthodes d'évaluation – Le rapport d'évaluation devra décrire en détails les approches méthodologiques, méthodes et analyses sélectionnées ; les principes de leur sélection ; et comment, avec les contraintes de temps et d'argent, les approches et méthodes utilisées ont générées des données qui ont aidé à répondre aux questions de l'évaluation et ont atteint les objectifs d'évaluation. La description devra aider les utilisateurs du rapport à juger des mérites des méthodes utilisées dans l'évaluation et de la crédibilité des déductions, conclusions et recommandations. La description de la méthodologie devra inclure des discussions sur chacun des points suivants :

- **Sources de données** – Les sources d'informations (documents révisés ou parties prenantes), les principes de leur sélection et la manière dont les informations obtenues répondent aux questions relatives à l'évaluation.
- **Echantillon et cadre d'échantillon** – Si un échantillon a été utilisé : la taille de l'échantillon et les caractéristiques ; les critères de sélection de l'échantillon (par ex. femmes célibataires, de moins de 45 ans) ; le processus de sélection de l'échantillon (par ex. aléatoire, dirigé) ; le cas échéant, comme les

groupes de comparaison et de traitement ont été attribués ; et dans quelle mesure l'échantillon est représentatif de la totalité de la population cible, y compris des discussions sur les limitations de l'échantillon pour généraliser les résultats.

- **Procédures et instruments de collecte de données** – Méthodes ou procédures utilisées pour collecter les données y compris des discussions sur les instruments de collecte de données (par ex. protocoles d'entretien), leur caractère approprié pour la source de données et les données avérées de leur fiabilité et leur validité.
- **Normes de performance** – La norme ou la mesure qui sera utilisée pour évaluer les performances relatives aux questions d'évaluation (par ex. indicateurs nationaux ou régionaux, échelles de notation).
- **Participation de la partie prenante** – La participation des parties prenantes dans l'évaluation et la manière dont le niveau d'implication a contribué à la crédibilité de l'évaluation et aux résultats.
- **Considérations éthiques** – Les mesures prises pour protéger les droits et la confidentialité des informations (voir les 'Directives éthiques pour les évaluateurs' de l'UNEG pour avoir plus d'information).⁷⁰
- **Informations relatives à l'historique sur les évaluateurs** – La composition de l'équipe d'évaluation, l'historique et les compétences des membres de l'équipe, et la pertinence du mélange de compétences techniques, la parité hommes-femmes et la représentation géographique pour l'évaluation.
- **Principales limitations de la méthodologie** – Les principales limitations de la méthodologie devront être identifiées et abordées dans des discussions ouvertes en ce qui concerne leurs implications pour l'évaluation, ainsi que les étapes prises pour mitiger ces limitations.

Analyse des données – Le rapport devra décrire les procédures utilisées pour analyser les données collectées pour répondre aux questions de l'évaluation. Il devra détailler les différentes étapes et phases de l'analyse qui ont été entreprises, y compris les étapes permettant de confirmer l'exactitude des données et les résultats. Le rapport devra également parler du caractère approprié des analyses vis-à-vis des questions d'évaluation. Les points faibles potentiels dans l'analyse des données et les manques ou limitations des données devront être abordés, y compris leur influence possible sur la manière dont les déductions peuvent être interprétées et les conclusions tirées.

Déductions et conclusions – Le rapport devra présenter les déductions de l'évaluation basées sur l'analyse et les conclusions tirées des déductions.

- **Déductions** – Elles doivent être présentées comme des affirmations des faits qui sont basées sur l'analyse des données. Elles doivent être structurées autour des questions et les critères d'évaluation de sorte que les utilisateurs du rapport puissent facilement faire le lien entre ce qui a été demandé et ce qui a été trouvé. Les variances entre les résultats prévus et les résultats réels doivent être expliquées, ainsi que les facteurs affectant l'obtention des résultats attendus. Les hypothèses ou les risques dans l'élaboration du projet ou du programme qui ont affecté ultérieurement l'exécution doivent être développés.
- **Conclusions** – Elles doivent être complètes et équilibrées, et mettre en lumière les atouts, les points faibles et les réalisations de l'intervention. Elles doivent être bien étayées par les faits avérés et associées de manière logique aux déductions de l'évaluation. Elles doivent répondre aux principales questions de l'évaluation et fournir des aperçus sur l'identification des et/ou les solutions aux problèmes ou sujets importants pertinents à la prise de décision des utilisateurs présumés.

Recommandations – Le rapport doit fournir des recommandations pratiques et réalisables à l'attention des utilisateurs présumés du rapport au sujet des mesures à mettre en place ou des décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement soutenues par les faits avérés et reliées aux déductions et aux conclusions autour des principales questions abordées par l'évaluation. Elles doivent aborder la durabilité de l'initiative et commenter le caractère approprié de la stratégie de sortie du projet, le cas échéant.

Enseignements tirés – Si besoin, le rapport doit inclure une discussion sur les enseignements tirés de l'évaluation, soit les nouvelles connaissances acquises à partir de la circonstance particulière (intervention, contexte, réalisation, même au sujet des méthodes d'évaluation) qui sont applicables à un contexte similaire. Les enseignements doivent être concis et basés sur des déductions spécifiques présentées dans le rapport.

Annexes du rapport – Les annexes suggérées doivent inclure les éléments suivants afin de fournir à l'utilisateur du rapport un historique complémentaire et des détails d'ordre méthodologique qui renforcent la crédibilité du rapport.

- Termes de référence pour l'évaluation
- Documentation supplémentaire relative à la méthodologie, comme la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, Guides d'entretien, protocoles d'observation, etc.) si besoin
- Listes des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
- Liste des documents d'aide révisés
- Modèle des résultats ou cadre des résultats du programme
- Tableaux de résumé des déductions, comme les tableaux présentant les progrès vers les produits, les cibles et les objectifs relatifs aux indicateurs établis

- Biographies succinctes des évaluateurs et justification de la composition de l'équipe
- Code de conduite signé par les évaluateurs

► Matrice d'évaluation

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes /Outils de collecte des données	Indicateurs/Norme de réussite	Méthodes pour analyser les données
Pertinence	La Chaîne des résultats répond-elle : aux priorités nationales, aux priorités exprimées également dans l'UNDAF, dans le Plan Stratégique du PNUD, etc.	<p>*Dans quelle mesure les résultats sont-ils alignés aux priorités nationales, aux ODD, à SCAPP, SNDD, Stratégies régionales de Développement, Schémas communaux de développement, etc.</p> <p>*La Chaîne des résultats répond-elle aux : (i) problèmes identifiés dans le CPD et (ii) aux principaux objectifs et aux priorités nationales en matière d'environnement, de gestion des ressources naturelles et changement climatique au niveau local, régional et national ?</p> <p>*Dans quelle mesure la conception a pris en compte les enseignements tirés des projets/programmes antérieurs ?</p> <p>*Le projet répond-il aux besoins des bénéficiaires ciblés aux niveaux local, régional et national ?</p> <p>* Dans quelle mesure l'approche utilisée par rapport aux divers problèmes identifiés, aux besoins exprimés et les actions proposées pour répondre à la problématique de la gestion des ressources naturelles, ses crises et les effets du changement climatique, sont- ils pertinents ?</p> <p>*Dans quelle mesure le partenariat avec les autorités gouvernementales, avec d'autres partenaires de développement a été pertinente ?</p> <p>*Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre (NIM, DIM) des projets et programmes financés dans le cadre du CPD en son effet 3</p>	Documents nationaux de référence ; Rapports de suivi/évaluation sur le cycle de coopération entre le PNUD et le Gouvernement ; UNDAF ; CPD/CPAP ; Plan Stratégique du PNUD ; Document du projet de l'effet 3 , révisions s'il y'a lieu, PTA; rapports d'activités trimestriels et annuels-PIRs ; rapports des Comités de Pilotage ; rapports de revue/ d'évaluation ; rapports d'audits et rapports de suivi des « Management responses » ; rapports des visites de terrain...	Revue documentaire, guide d'entretien avec le PNUD, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de l'économie et des finances, et autres ministères impliqués, les partenaires au développement, le secteur privé, les OSC Questionnaire et guide d'entretien avec les communautés bénéficiaires	-Cadre des résultats complets traduisant une chaîne rigoureuse : ODD/Priorités nationales/UNDAF/CPD/Plan Stratégique du PNUD -Pertinence des orientations stratégiques et programmatiques recommandées	Triangulation des données Analyse critique des résultats d'entretien

		sont-elles pertinentes ? *Dans quelle mesure le genre va-t-il été pris en compte dans la conception du projet ?				
Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes /Outils de collecte des données	Indicateurs/Norme de réussite	Méthodes pour analyser les données
Cohérence	La conception du projet est –elle en cohérence avec les exigences de la gestion axée sur les résultats, en se basant sur les Objectifs mondiaux de développement durable, les Priorités et stratégies nationales, le CPD, le Plan Stratégique du PNUD, le Cadre SNU et le programme PNUD ?	*La chaîne des résultats a-t-elle été définie de façon complète (effet, produits, indicateurs, cibles, ligne de base...) en prenant en compte les objectifs mondiaux, les priorités nationales, l'UNDAF, le CPD, le Plan Stratégique du PNUD ; les objectifs des autres organisations du système des Nations Unies en Mauritanie, des autres partenaires etc. ? *Les indicateurs et cibles ont-ils été définis de façon « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps) ? *Existe –t-il une adéquation entre le dispositif de mise en œuvre de l'intervention du PNUD/CPD Effet 3, les moyens mobilisés d'une part et les résultats visés d'autre part ? * Le dispositif de suivi/évaluation a-t-il permis d'identifier les effets bénéfiques pour le développement (meilleure gouvernance et gestion des ressources naturelles, adaptation aux changements climatiques, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc.) ?	Documents nationaux de référence ; Rapports de suivi/évaluation sur le cycle de coopération entre le PNUD et le Gouvernement ; UNDAF; CPD/CPAP ; Plan Stratégique du PNUD ; Document du projet de l'effet 3, révisons s'il y'a lieu, PTA; rapports d'activités trimestriels et annuels- PIRs ; rapports des Comités de Pilotage ; rapports de revue/ d'évaluation ; rapports d'audits et rapports de suivi des « Management responses » ; rapports des visites de terrain...	Revue documentaire, guide d'entretien avec le PNUD, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'intérieur à travers la DGSCGC et autres ministères impliqués, les partenaires au développement, le secteur privé, les OSC Questionnaire et guide d'entretien avec les communautés bénéficiaires	-Cadre des résultats complets traduisant une chaîne rigoureuse: ODD/Priorités nationales/UNDAF/CPD/Plan Stratégique du PNUD	Triangulation des données Analyse critique des résultats d'entretien
	Quel est le degré d'atteinte des résultats escomptés (état des	*Quel est le niveau de réalisation des produits et des effets ? *Quel a été le dispositif de suivi/évaluation ? * Quelle a été la stratégie de	Rapports de suivi-Evaluation ; PIFs ; ROAR ; Descriptif du projet de l'effet3 ; Cadre logique ;	Revue documentaire, guide d'entretien avec le PNUD, le Ministère de l'Environnement, le	-Degré d'atteinte des cibles/Produits -Etat des indicateurs -Importance du partenariat établi	Analyse des documents/rapports Triangulation des données Analyse critique des

<p>Efficacité</p>	<p>produits/cibles atteintes, niveau de réalisation de l'effet 3 du CPD 2018-2022</p>	<p>partenariat, (mobilisation des ressources, synergie avec les autres PTF ? *quelles ont été les modalités et la qualité de gestion globale de l'intervention et de ses actions appuyées en direction des institutions et des communautés ? *Dans quelle mesure et comment l'intervention du PNUD a atteint ou devrait atteindre ses objectifs et ses résultats, y compris les résultats différentiels entre les groupes ?</p> <p>*Quels ont été les facteurs de succès dans la mise en œuvre ? *Quelles ont été les lacunes, les limites, les contraintes rencontrées et les solutions apportées ? *Comment les risques identifiés ont-ils été gérés ? * Quel a été le niveau de la contribution du PNUD ? *Comment l'identification de facteurs externes ou internes ont influencé positivement ou négativement l'atteinte de l'objectif du CPD en son effet3 ?</p> <p>*Quelle a été l'approche genre de l'intervention ? Et celle-ci a-t-elle été efficace?</p> <p>*quelles sont les orientations claires, objectifs à atteindre, actions à entreprendre, de partenariats à développer ainsi que, toute autre information, suggestion, recommandations pertinentes pour de meilleurs résultats susceptibles d'améliorer l'efficacité des interventions futures dans le cadre du nouveau CDP (2023-2027)?</p>	<p>Accords de partenariats ; Rapports des partenaires ; Rapports d'activités ; Rapports d'évaluation ; Rapports des Comités de Pilotage...</p>	<p>Ministère de l'économie et des finances, et autres ministères impliqués, les partenaires au développement, le secteur privé, les OSC. Guide d'entretien, questionnaire et grille d'analyse avec les bénéficiaires, les collectivités territoriales, ...</p>	<p>- Ratios délais de réalisation / délais prévus</p>	<p>résultats d'entretien</p>
--------------------------	---	--	--	--	---	------------------------------

Efficienc	*Dans quelle mesure les résultats actuels ont-ils été réalisés de façon efficiente ?	*Quel a été le volume des contributions mobilisées ? *Les arrangements de gestion étaient –ils convenables, et quel a été le niveau ainsi que la qualité de l'appui des Opérations /PNUD au gouvernement, institutions et communautés pour la mise en œuvre du CPD en son effet 3 ? *Les ressources allouées étaient-elles disponibles à temps et quels ont été les délais de réalisation des produits et les dépenses effectives ? *Les résultats obtenus sont-ils à la mesure des ressources utilisées ? Quelles sont les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d'améliorations significatives pour améliorer l'efficacité des interventions futures dans le nouveau CDP en cours d'élaboration ?	Document du projet de l'effet 3; Cadre logique ; Cadre des résultats et des ressources ; ROAR ; PTA, Rapports d'activités, rapports financiers, Rapports d'évaluation, Rapports annuels, Rapports des audits, Rapports des Comités de Pilotage/ Réunions Tripartites, Données extraites dans Atlas... ; Compte rendus des réunions .	Revue documentaire, guide d'entretien avec le PNUD, le Ministère de l'Environnement, Ministère de l'économie, les partenaires	-Taux de mobilisation des ressources -Taux d'exécution financière des budgets par produit -Niveau de corrélation réalisations physiques/ Dépenses effectives -Ratios délais de réalisation / délais prévus	Analyse critique des documents et des résultats d'entretien
Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes /Outils de collecte des données	Indicateurs/Norme de réussite	Méthodes pour analyser les données
Impact	Quels changements attendus ou non attendus que les projets mis en œuvre dans le cadre du CPD en son effet3 ont apporté ?	*Dans quelle mesure l'intervention a généré des impacts positifs ou négatifs importants, voulus ou non? *En quoi les résultats de la mise en œuvre de l'effet 3 ont-ils contribué à améliorer la situation en termes de protection de l'environnement, de gouvernance et de gestion des ressources naturelles, des effets et conséquences du changement climatique en Mauritanie *Quels sont les changements notables observés dans le cadre de vie et les conditions d'existence des populations, et la gouvernance des ressources naturelles, la prise en	Document du projet de l'effet 3; Cadre logique ; Cadre des résultats et des ressources ; ROAR, PTA ; Rapports d'activités, rapports financiers, Rapports d'évaluation, Rapports annuels, Rapports des audits, Rapports des Comités de Pilotage/, Données extraites dans Atlas... ; Compte rendus des réunions	Revue documentaire, guide d'entretien avec le PNUD, le Ministère de l'Environnement, les partenaires, la coordination du projet, les agents de réalisation, les OSC, le secteur privé, les Collectivités territoriales, Entretien et focus groupes avec les communautés	Évolution de l'IDH ; Indice de pauvreté Taux de dégradation nette des forêts ; Part des fonds verts dans le budget de l'État Taux de réduction des inégalités ; Délais de réaction des institutions gouvernementales dans l'appui/conseil	Analyse critique des documents et des résultats d'entretien

		<p>compte des effets du changement climatique entre la situation de départ et la période sous revue ?</p> <p>*Y-a-t-il une amélioration dans l'appui/conseil fourni par les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour, notamment, améliorer la préservation des ressources naturelles ?</p> <p>*En quoi les résultats de l'intervention ont-ils contribué au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en vue de l'appropriation des questions liées à la gouvernance environnementale ?</p> <p>*L'intervention a-t-elle contribué à réduire la vulnérabilité au changement climatique des populations cibles et à renforcer leurs capacités de réponses ?</p> <p>*Quels sont les autres effets engendrés par l'appui du PNUD et de ses partenaires ?</p>				
Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes /Outils de collecte des données	Indicateurs/Norme de réussite	Méthodes pour analyser les données
Durabilité	<p>Les avantages induits par la mise en œuvre de l'effet 3 vont-ils durer à la fin du CPD 2018-2022 ?</p>	<p>*Dans quelle mesure les avantages nets de l'intervention se poursuivent ou se maintiendront probablement, en vue d'assurer leur bonne continuité, leur réplication ou leur extension au niveau des collectivités territoriales et les autres Institutions impliquées ?</p> <p>*Quels sont les mécanismes et outils mis en place ainsi que les actions entreprises pour assurer l'appropriation des acquis de l'intervention par les autorités nationales, les autorités locales, les services techniques déconcentrés et les communautés bénéficiaires des</p>	<p>Document du projet ; Cadre logique ; Cadre des résultats et des ressources ; ROAR, PTA ; Rapports d'activités, rapports financiers, Rapports d'évaluation, Rapports annuels, Rapports des audits, Rapports des Comités de Pilotage, Données extraites dans Atlas... Compte rendus des réunions, Rapports de suivi / D'achèvement des</p>	<p>Revue documentaire, guide d'entretien avec le PNUD, Ministère de l'Environnement, la coordination du projet, les agents de réalisation, les OSC, le secteur privé, les Collectivités territoriales, les partenaires impliqués, Entretiens, focus groupes avec les communautés</p>	<p>Part des fonds verts dans le budget de l'État ; Textes/cadres institutionnels de gouvernance des ressources naturelles, au niveau national et local ; Délais et qualité de l'appui/conseil fourni par les capacités nationales et locales.</p>	<p>Analyse critique des documents et des résultats des entretiens</p>

		<p>différentes actions qui ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre du CDP avec son effet3 ?</p> <p>*L'intervention du PNUD a-t-elle assuré un transfert de compétences auprès d'acteurs institutionnels, nationaux en vue d'assurer la durabilité des actions ?</p> <p>*Est-il prévu dans les descriptifs de l'intervention du PNUD une stratégie de pérennisation des acquis et quels sont les résultats ?</p> <p>*Y-a-t-il une amélioration dans l'existence et le fonctionnement effectif des organes de gouvernance des ressources naturelles, au niveau national et local ?</p> <p>*Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats à long terme ?</p>	partenaires....			
--	--	--	-----------------	--	--	--

► **D'autres axes transversaux à prendre en compte dans la matrice d'évaluation précédemment présentée**

Axes d'intervention/critères	Axes d'échanges et questionnements		
	PNUD, Autorités nationales	Communautés bénéficiaires	Partenaires de mise en œuvre
Autres questions et critères transversaux	<p>*Approche genre de l'intervention du PNUD dans le cadre de son effet 3 du CPD 2018-2022</p> <p>*la contribution de la mise en œuvre du CPD/Effet3 à l'égalité de genre, à l'autonomisation des femmes et à une approche fondée sur les droits humains</p> <p>- L'adaptation du projet aux changements politiques, juridiques, économiques, institutionnels, etc. du pays</p> <p>- la contribution du projet de l'effet 3 à la théorie du changement pour les effets du programme pays de la Mauritanie</p>	<p>- Appréciation sur la prise en compte des couches défavorisées (femmes, jeunes et hommes).</p>	<p>- La contribution du projet à l'égalité de genre, à l'autonomisation des femmes et à une approche fondée sur les droits humains</p>

<p>Mécanismes de suivi-évaluation et de coordination du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunion du comité de pilotage et autres instances de coordination de l'intervention (effet3 du CPD) - Etat de mise en œuvre des recommandations, conclusions ou recommandations - Nombre de missions réalisées sur le terrain et le suivi de la mise en œuvre des recommandations - régularité du suivi des progrès des résultats - le suivi de proximité en lien avec le plan de gestion des risques/mitigation - Appréciation de la capitalisation, de la diffusion et de l'extension de l'utilisation des bonnes pratiques - mise en œuvre de l'assurance qualité de la mise en œuvre de l'effet 3 du CPD - qualité des rapports produits par les partenaires - la tenue d'examens réguliers afin d'évaluer la performance du projet, le plan de travail annuel et assurer la budgétisation réaliste sur la durée du projet - la production annuelle de rapports d'avancement 	<p><input type="checkbox"/> Appréciation du suivi de leurs activités par les services techniques et le projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation sur les mécanismes de suivi des activités par le projet et par eux-mêmes : - Nombre de missions - Recommandations faites - Suivi de la mise en œuvre des recommandations - Appréciation de la capitalisation, de la diffusion et de l'extension de l'utilisation des bonnes pratiques
<p>Leçons apprises et recommandations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des leçons ou enseignements tirés de la phase de formulation du CPD finissant en son effet 3, de sa stratégie de mise en œuvre - Leçons apprises sur les mécanismes de coordination et de concertation - Des leçons apprises sur les acquis majeurs - Des leçons tirées sur les limites et difficultés rencontrées - Enseignements tirés sur le partenariat avec les agences des nations unies et les autres partenaires au développement en Mauritanie de façon globale - Leçons tirées sur la performance organisationnelle des populations locales - Recommandations générales d'ordre stratégiques et opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignements tirés sur la démarche du projet et la participation des populations - Leçons apprises sur la pertinence des activités menées - Leçons apprises sur les effets/impacts - leçons tirées sur la performance organisationnelles et techniques - Leçons tirées sur les difficultés rencontrées Recommandations opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Des leçons ou enseignements tirés de la stratégie de mise en œuvre du CPD - Enseignements tirés sur la dynamique collaborative et partenariale - Leçons apprises sur les effets/impacts et la durabilité des acquis de l'intervention du PNUD - Leçons tirées sur les limites et difficultés rencontrées - Leçons tirées sur les capacités des institutions et des communautés bénéficiaires - Recommandations d'ordre stratégiques et opérationnelles

► **Guide d'entretien**

Entités/Groupes d'acteurs	Points de discussions	Synthèse des réactions	Observations
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Rôles et responsabilités dans la gouvernance des interventions sur l'effet 3 du CPD 2018-2022 (Pilotage, Evaluation...)		
	Actions de coordination/mise en synergie des projets Appuis reçus (Type, Description)		
	Appréciation sur la pertinence avec les priorités nationales		
	Appréciation et jugement sur la communication avec le PNUD (Rapports tirés d'Atlas : ROAR-Assurance qualité...)		
	Changements majeurs observés durant la mise en œuvre du projet (politique, institutionnels...)		
	Changements majeurs observés durant la mise en œuvre de l'intervention du PNUD (politique, institutionnels...)		
	Etc.		
PNUD	Rôles et responsabilités dans la gouvernance du projet (Pilotage, Evaluation...)		
	Actions de coordination/mise en synergie des projets		
	Appréciation sur la pertinence et la cohérence du projet		
	Initiatives de mobilisation de ressources complémentaires		
	Appréciation et jugement sur la communication avec la partie nationale		
	Succès notés/Difficultés rencontrées		
	Changements majeurs observés durant la mise en œuvre du projet (politique, institutionnels...)		
	Facteurs de succès		

	Contraintes et solutions préconisées		
	Principaux enseignements		
	Stratégies mise en place pour continuer et ou maintenir les acquis		
	Outils de suivi/ Etat actuel des produits		
	Etc.		
Partenaires au développement	Appréciation sur indicateurs et situation de référence		
	Disponibilité de données internes pour mesurer les indicateurs		
	Appréciation sur le niveau de concordance entre produits et Effets		
	Qualité du Partenariat avec le PNUD		
	Mobilisation des ressources dans les délais / Principales difficultés		
	Fonctionnement du mécanisme de suivi-évaluation et de Coordination du partenariat		
	Appréciation sur les différents acquis		
	Appréciations des données de suivi et du partenariat		
	Appréciation de l'approche pour atteindre les résultats		
	Efficacité et efficience des interventions		
	Application/Partage des connaissances		
	Appréciation sur les principaux facteurs de succès		
	Appréciation sur les principales contraintes		
	Recommandations spécifiques		
	Etc.		
Communautés bénéficiaires	Appuis reçus (Type, Description)/Appréciation		
	Pertinence des appuis		
	Données sur l'utilisation des appuis reçus		

	Qualité des réalisations		
	Données sur l'application des compétences acquises		
	Amélioration des conditions de vie suite aux appuis reçus		
	Changements obtenus		
	Forces et faiblesses des appuis reçus		
	Difficultés majeures rencontrées/Solutions adoptées pour lever ces difficultés		
	Stratégie mise en place pour continuer et ou maintenir les activités		
	Recommandations spécifiques		

Liste des personnes rencontrées

Liste des personnes et institutions rencontrées au niveau central

Prénoms et Nom	Institutions	Fonction	Téléphone	Email
Adama Dian BARRY	PNUD- Mauritanie PNUD	Représentante Résidente Adjointe		
Mallé Diagana		Responsable UDD		
Hassen El TEGUEDI		Responsable Unité Suivi-évaluation		
Ousmane Dia		Chargé de programmes UDD		
Mamadou LY		Expert Projet emplois		
Lala Aïcha		Ex Responsable genre		
Fatoumata Kane		Coordonnatrice APE au Ministère des Finances		
Christine	PNUD Bureau régional	Conseillère régionale		
Abdellahi Ould ZEIDANE	Autorité de régulation	Directeur de l'Eau et de l'Electricité	22 00 04 88	azeidane@are/mf
Mohamed Ould DNEHBI	SOMELEC	Directeur central de l'électrification rurale 36 64 76 75		
Adama Hann	Entreprise SMAGEC	Chef de projet		
Mokhtar Ahmed Ely	Ministère des Finances	Chargé de Mission	20 95 99 00	mocarahmedely@gmail.com
Ethmane ould Boubacar	Ministère de l'Environnement et du	Directeur	22 17 47 74	ouldboubacar@yahoo.fr
Sidi Mohamed El Wavi	Développement Durable	Directeur Direction Climat et Economie Verte	46 00 83 83	elwavi.sm@gmail.com
Mohamed Yahya Ould Lafdal		Pont Focal FEM		
Mohamed Cheikh Lehbib	Coordination des projets emplois	Coordinateur CPE	46 84 97 74	mdcheikh@yahoo.fr
Mohamed Hanani	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	Directeur Délégation Générale à la sécurité civile et à la Gestion des crises (EX DGPC)	44481336	hanani2000@yahoo.fr
Mouhamed Khairy	PNUD Mauritanie	Coordonnateur MINIGRIDS		
Brahim Abdallahi	MPME	DNP Minigrid	36 32 90 99	bah.brahim@gmail.com
Limam abdawa	Délégation Générale à la Solidarité Nationale et de la Lutte contre l'Exclusion - TAAZOUR	Directeur des Programmes	46 80 95 16	kebd1995@gmail.com
Baba Fall Coordonnateur Youssef Diarra, chargé de programme	ONG SECOURS	Président	22 74 66 14	ausedours.2006@yahoo.fr

Ba Amadou Diam	ONG NAFORE	Président	26 41 02 08/46 57 73 27	gaonadio80@gmail.com
Pierre-YVES RENAUD	Union Européenne	Chargé de Programme section coopération	45 29 98 64	Pierre-yves.renaud@ec.europa.eu
Lemine Mohamed	AFD	Département Energie	45 25 23 09	Leminem.ext@afd.fr

Personnes et rencontre au niveau local

Ibrahima Diallo Délégation régional Protection civile à Kiffa

Préfet Barkéol

Lamsab Laweïssi (focus groupe)

- Manessmouhe
- Aicha mint Samba Tewmi
- Nashoud mint Souheydi
- Minatou Mint Mouhamed
- Mouyna mint khaleu
- Hassan Would El Bechir
- Mouhamedould val

Hsey Sidi (Focus groupe)

- Sidi would Mouhamed
- Cheikh would Abdel kerim
- Sidy would mouhamed
- Cheikh would Sidi
- Zeyna khatra
- Toumay Mint Manadif
- Zeyna mint Abdallahi

Laweïssi (focus groupe)

- Coopérative des femmes Maina mint Diadji
- Coopérative Moyou Mint Boubou
- Coopérative Lekhayla Mint Bidjou
- Coopérative Sahdou mint Mouhamed
- Coopérative khadidjatou mintou Sidi Baba

Kewaly (focus groupe)

- Maina Hamadi Sané
- Penda Seydou
- Goula Mbaye
- Penda Samba
- Penda Guido
- Houley Sambel
- Khadidjatou Serndé
- Aissata Diallo
- Djiba Pathé
- Goulo Hamady

Blajmil (focus groupe)

Maire de Blajmil Ibrahima BA

- Lala Mint sidi
- Lala Mbourak
- Nabou khouma

- Salim SalimMouhamed Would Mouhamed Barak
- Diadji Would Hama
- Mantou would al hassan

Bouserwile

- Diadji Elimbambel
- Fils du chef de village et conseiller municipal

Rosso

- Fatou gueye Point focal projet HSTF

Belawakh

- Chef du village
- Coopérative des femmes transformatrices de poisson

Lemsid

- Chef du village
- Coopérative des femmes transformatrices de poisson

Tiwilt

- Chef du village
- Coopérative des femmes du village

M'hayjiratt

- Coopératives des femmes transformatrices de poisson

Liste des documents consultés

- Mauritanie CPD 2018-2022 ;
- Les documents de projets (PRODOC) ;
- Les rapports annuels de projets ;
- Les rapports annuels Programme-ROAR ;
- Evaluation des résultats des activités de développement Mauritanie ;
- Les rapports de mission, d'évaluation et d'études ;
- Plans de travail annuel ;
- Le document de la SCAPP
- L'UNDAF/UNSDCF
- Les stratégies sectorielles que le programme a appuyées
- Documents de projet de l'effet
- Théorie du changement des documents de Programme de Pays et leurs cadres de résultats.
- Rapports sur l'assurance de la qualité des programmes et des projets.
- Plans de travail annuels.
- Rapports consolidés trimestriels et annuels.
- Rapport de suivi axé sur les résultats.

Tableau de résumé des déductions et performance de l'effet 3

Programmation				Performance de mise en œuvre						
Effets		Produits		Réalizations	6	5	4	3	2	1
Effet 3	Indicateurs d'effets	produits	Indicateurs de produits							
	Indicateurs d'effets, niveaux de référence et	P1. Les institutions nationales disposent des capacités techniques, financières et	Ind1.1 : Mesure dans laquelle un mécanisme de coordination institutionnelle efficace est en place Niveau de référence : 3 (partiellement) Cible : Totalment	<ul style="list-style-type: none"> • 1 SCAPP • Délégation Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises • CDMT • Codes • LOLF 						

cibles du CPDD 3.1 : néant	organisationnelles nécessaires pour assurer la coordination des opérations environnementales, la protection des écosystèmes et la gestion efficace des risques de catastrophe	<p>Ind1.2 Mesure dans laquelle des plans de réduction des risques de catastrophe et/ou des plans intégrés d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, ainsi que des cadres institutionnels spécialisés et des mécanismes de coordination multipartites sont en place et tiennent compte des spécificités. Niveau de référence : 0 Cible : 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 9 plans d'action locaux de résilience-contingence réalisés pour 9 communes fragiles : Rosso, Boghé, Kaedi, Tavrigh Zeina, et Tintane , Laweissi, Lebher, Blajmil et Hamoud • 1 SCAPP • Evaluations de risques réalisés dans 5 grandes communes, y compris dans la capitale Plans de résilience de communes 					
		<p>Ind 1.3. Nombre de documents gouvernementaux dans lesquels des normes sociales et environnementales ont été intégrées. Niveau de référence : 0 Cible : 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 SCAPP, • PGE • SIE • Code électricité • Plan directeur de l'électricité • Code de l'assainissement • Code forestier • cahier de charges pour la gestion des stations de mesures pour l'ONM 					
<p>Pertes économiques attribuables aux aléas naturels (par exemple, aléas géophysiques et climatiques) en part du produit intérieur brut (PIB) [Indicateur 5.2 de l'IRRF] Niveau de référence : 17 % Cible : 16 %</p>	<p>P2. Les populations vulnérables disposent de capacités, de ressources et d'un environnement favorable pour renforcer la résilience des ressources pour le développement socioéconomique et des moyens d'existence des populations locales grâce à une gestion efficace des risques liés aux catastrophes et au climat</p>	<p>Ind 2.1 Nombre de ménages bénéficiant durablement des projets de gestion des catastrophes et des risques climatiques Niveau de référence : 1 400 Cible : 8 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une population de 6650 personnes dont 65% de femmes, a contribué à renforcer les moyens d'existence et la capacité de résilience des femmes face aux effets du changement climatique et aux diverses crises liées aux catastrophes naturelles et climatiques • AGR profitant 19 432 personnes, regroupés dans 94 coopératives, dont 65% de femmes, issus essentiellement de milieux pauvres 					

				<ul style="list-style-type: none"> Stratégie locale Climat : Impact sur la vie de 40 000 Personnes don 70% de femmes/enfants 768 emplois, dont 510 pour les femmes 						
	<p>Pertes économiques attribuables aux aléas naturels (par exemple, aléas géophysiques et climatiques) en part du produit intérieur brut (PIB) [Indicateur 5.2 de l'IRRF] Niveau de référence : 17 % Cible : 16 %</p>	<p>P3. Les acteurs nationaux disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour intégrer efficacement le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et stratégies de développement et pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables</p>	<p>Ind. 3.1 Mesure dans laquelle un système renforcé a été mis en place pour accéder aux financements climatiques, les fournir, en assurer le suivi, établir des rapports en la matière, et les vérifier Niveau de référence : 3 (partiellement) Cible : Totalemnt</p>	<ul style="list-style-type: none"> CDN actualisée 						
	<p>Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique (SCAPP) Niveau de référence : 32 % (2015) Cible : 50 % (2020)</p>	<p>P4. Les institutions nationales et les communautés rurales élaborent et mettent en œuvre des modèles durables d'accès aux énergies renouvelables</p>	<p>Ind. 4.1 Nombre total de citoyens, ventilé par sexe, bénéficiant d'un meilleur accès à l'énergie grâce à l'intervention soutenue par le PNUD Niveau de référence : 19 700 Cible : 30 000</p>	<p>Pas de réalisation physique, même si beaucoup de réalisations institutionnels et réglementaires ont été faites (Code électricité, Plan directeur, études, etc.). leur application et les unités de dessalement en construction seront déterminant dans le futur pour produire des données probantes</p>						
			<p>Ind.4.2 Pourcentage de ménages dirigés par des femmes bénéficiant d'un meilleur accès à l'énergie Niveau de référence : 55 % Cible : 70 %</p>	<p>Idem.</p>						
		<p>P.5. Les institutions nationales disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer une gestion efficace des ressources en eau sensible au genre</p>	<p>Ind.5.1. Mesure dans laquelle les capacités de mise en œuvre des plans nationaux et locaux de gestion intégrée des ressources en eau ont été améliorées Niveau de référence : 3 (partiellement) Cible : Totalemnt</p>	<p>Pas de projets spécifiques dans ce domaine. Toute de quelques réalisations portant sur la construction et réhabilitation de châteaux d'eau, de bornes fontaines, d'adduction d'eau sont déployées par le PNUD</p>						

